

Mémoire d'étude

**Les actions culturelles des
bibliothèques publiques dans les
maisons d'arrêt : état des lieux**

BOBET-MEZZASALMA Sophie

Sous la direction de Jean-André Ithier
Directeur adjoint – Médiathèque de la Croix-Rouge à Reims

Remerciements

Tous mes remerciements vont d'abord à mon directeur de mémoire, Jean-André Ithier, directeur adjoint à la Médiathèque de Reims, qui par ses conseils, m'a permis de construire ma réflexion sur cette question complexe ; mais également à Delphine Quéreux-Sbaï, directrice de la Médiathèque de Falala, pour m'avoir offert de travailler sur cette problématique, sans compter l'équipe de la médiathèque qui a accepté de me rencontrer pour me faire part des actions menées et des difficultés rencontrées.

J'adresse également mes remerciements à ceux sans qui ce mémoire n'aurait pu être réalisé, les directeurs d'établissements pénitentiaires qui ont consenti à me répondre sans détour, Claire Bousquet, en charge de la Culture à la DISP en Ile-de-France, les SPIP qui ont la charge de ces activités, les surveillants qui m'ont témoigné des difficultés de leur métier, les détenus rencontrés, mais aussi tous ces intervenants souvent anonymes qui effectuent ce travail dans des conditions parfois difficiles pour que la bibliothèque entre en prison et qui, par les entretiens qu'ils m'ont accordés, m'ont permis de mieux appréhender la réalité de leur action.

Je voudrais aussi remercier le groupe de travail de l'ABF sur les prisons, dirigé par M. Philippe Pinault, qui a trouvé un premier aboutissement dans une journée d'étude, le 25 octobre dernier à la Médiathèque Marguerite Duras à Paris.

Enfin mes remerciements vont encore à ceux qui ont accepté de répondre aux questionnaires et d'échanger par mail ou par téléphone. Leurs réponses ont incontestablement nourri ma réflexion.

Enfin, l'intérêt de Mme Vanessa Van Atten, chargée des publics empêchés au Ministère de la Culture, et de M. Thierry Claer, en charge du numérique au SLL, m'a permis de me rendre à la prison de Fleury-Mérogis à l'occasion d'une exposition de « Fleury BD » organisée par le directeur de l'association « Lire c'est vivre », M. Olwenn Lesourd, et ainsi d'échanger avec des détenus, lesquels m'ont beaucoup appris. Je tiens ici à les remercier ainsi que toutes les personnes, bibliothécaires, auteurs, personnel de la Direction de l'Administration pénitentiaire, qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

Et les détenus du Quartier Spécifique qui ont participé à l'exposition « Fleury BD », le 13 juillet 2012.

Résumé :

Avec la mise en place des protocoles d'accord entre le Ministère de la Culture et celui de la Justice depuis 1986, une politique culturelle a commencé de s'esquisser en prison. Dans le contexte d'évolution progressive des bibliothèques pénitentiaires, les bibliothèques publiques ont conclu des partenariats avec les SPIP pour proposer différentes actions culturelles. Comment faire face, cependant, à la contradiction entre deux idéologies qui s'y affrontent : surveiller et introduire la culture en prison ? Proposer des actions équivalentes pour le public extérieur, ou former et insérer ? Comment également participer à un changement d'image de la prison en valorisant le lien entre dedans et dehors sur son territoire ? Des problèmes spécifiques à ce public empêché se posent, auxquelles les bibliothèques opposent leur mission de service public.

Descripteurs :

Bibliothèques publiques - - France
Bibliothèques publiques - - Aspect social
Bibliothèques de prison - - France
Bibliothèques de prison - - Actions culturelles

Abstract :

Since 1986, different partnerships have been developed between jails and public libraries, in order to improve public libraries' activities in jail. Public libraries organize many book activities, like readings, meetings with writers... How to deal with two different concepts about prisons, keepers concerned by security, librarians acting in the name of public service, torn between two different goals: the users' training for a better social integration or delivering a similar service to that public library outside the jail? This survey deals with some questions about security, ideological difference of consideration, between keepers and librarians.

Keywords :

Jails libraries -- Cultural activities
Jail librairies - - France
Public librairies - - France

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	11
PREAMBULE.....	13
LA BIBLIOTHEQUE EN MILIEU CARCERAL : UN PREALABLE A L’ACTION CULTURELLE.....	15
I.1 Les conditions de l’action culturelle en prison	15
<i>I.1.1 Les acteurs institutionnels</i>	<i>16</i>
I.1.1.1 Au niveau national : la DAP, la DDAI et le SLL	16
I.1.1.2 La FILL	16
I.1.1.3 Au niveau régional : La DRSP, les Chargés de mission pour le développement culturel en milieu pénitentiaire et la DRAC	16
<i>I.1.2 Les SPIP : relais des partenaires culturels.....</i>	<i>17</i>
La réforme de 1999	17
Un budget encore contraint : l’action culturelle, un choix parmi d’autres ?	18
I.2 Intervenir en prison	20
<i>I.2.1 Les différents types d’établissements pénitentiaires.....</i>	<i>20</i>
<i>I.2.2 La Maison d’arrêt au centre de ce dispositif</i>	<i>21</i>
Un lieu « avant la peine »	21
Un turn-over important.....	22
<i>I.2.3 Caractéristiques du milieu carcéral</i>	<i>22</i>
Prévention ou détention : le projet de loi pénitentiaire.....	23
Des rapports nombreux qui dénoncent	23
I.3 Bibliothèque de prison ou bibliothèque en prison ?	25
<i>I.3.1 « Culture en prison » : deux termes antagonistes ?.....</i>	<i>25</i>
I.3.1.1 L’impact des Protocoles Culture / Justice	26
Circulaires interministérielles	26
Protocole de 2009.....	27
I.3.1.2 Autres textes juridiques de référence : le Code de procédure pénale	28
Réglementation de la vie en détention.....	28
<i>I.3.2 Bibliothèques de prison : état des lieux. Progrès et inquiétudes.....</i>	<i>29</i>
Lieu de culture reconnu, mais des progrès encore à réaliser.....	30
<i>I.3.3 Engagement ou désistement des bibliothèques publiques ? Retour sur un partenariat</i>	<i>32</i>
La bibliothèque publique : un partenaire gratuit.....	32
Une disparité régionale avec de nouveaux enjeux	33
Le recours aux associations : le cas de l’Ile-de-France	34
QUELLES ACTIONS CULTURELLES DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES ? .35	
II.1 Une action réellement encouragée ?	35
<i>II.1.1 Retour sur 20 ans d’actions culturelles.....</i>	<i>36</i>
<i>II.1.2 Des enquêtes pour évaluer.....</i>	<i>36</i>
II.2 Une action obligée : autour du livre.....	38
<i>II.2.1 Détenus, lecteurs ? Approche sociologique</i>	<i>39</i>
II.2.1.1 Identifier la typologie de ces lecteurs	39

II.2.1.2 Retour sur la question de l'illettrisme	40
II.2.2 Quelques exemples d'action	41
II.2.2.1 Des initiatives locales.....	41
II.2.2.2 ...aux manifestations nationales	43
II.2.3 Les ateliers d'écriture	44
II.2.3.1 L'importance de l'écrit	44
II.2.3.2 La création de journaux : <i>Liseron, Oxygène</i>	46
II.2.3.3 Les Prix littéraires	47
II.3 Rencontres d'écrivains	47
II.3.1 Des auteurs en prison.....	47
Intervenir en prison.....	48
II.3.2 Inscrire le projet dans un programme culturel d'ensemble	50
II.3.2.1 Du local au national	50
II.3.2.2 L'exemple du « Prix du Polar » à Reims.....	52
II.4 Les autres formes d'action développées.....	53
II.4.1 Les ateliers BD	53
Différents exemples : de l'intervention à l'artiste en résidence.....	53
Plusieurs exemples : Troyes, Fleury-Mérogis	53
A une expérience originale : Fresnes.....	54
II.4.2 La projection de films.....	55
Une démarche en amont	56
II.4.3 Et autres projets.....	57
II.4.3.1 Des conférences sur le patrimoine	57
II.4.3.2 Ecriture et photographie.....	58
II.4.3.3 Exposition	58
QUELLES PERSPECTIVES DANS LE CONTEXTE ACTUEL ?.....	60
III.1 Retour d'expériences : des limites réelles.....	60
III.1.1 Le « hors les murs » en prison.....	60
III.1.1.1 Affronter un milieu anxiogène	60
III.1.1.2 « Un service, pas une personne »	62
III.1.1.3 Inscrire la mission dans le projet d'établissement	63
III.1.2 Rénover l'image de la prison.....	64
Associer pour mieux coopérer	65
III.2 lien social ou mission de service public : le véritable enjeu de ce type d'actions ?	65
III.2.1 Une valorisation en demi teinte.....	66
III.2.3 Réaffirmer la mission de service public	66
III.2.3 Un Etat des lieux contrasté : retour sur l'enquête.....	67
III.3 Propositions	68
III.3.1 La professionnalisation au cœur des débats.....	68
III.3.2 Mutualiser l'action culturelle.....	69
III.3.3 Repenser la continuité entre la bibliothèque en prison et la bibliothèque publique : le cas des personnes placées en milieu ouvert.....	71
CONCLUSION	73
BIBLIOGRAPHIE	75
TABLE DES ANNEXES	101

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES TRAVAILLANT AVEC LES MAISONS D'ARRET DANS LA MISE EN PLACE D' ACTIONS CULTURELLES	137
TABLE DES ILLUSTRATIONS	156

Sigles et abréviations

ARALD : Association en Rhône-Alpes pour le livre et la documentation
BDP : Bibliothèque départementale de prêt
BM : Bibliothèque municipale
CUASE : Chef de l'Unité d'action Socio-éducative
DAP : Direction de l'Administration pénitentiaire
DDAI : Délégation au Développement et aux affaires internationales
DGSP : Direction générale des Services pénitentiaires
DISP : Direction interrégionale des Services pénitentiaires
DRAC : Direction régionale des Affaires culturelles
DRSP : Direction régionale des Services pénitentiaires
ENAP : Ecole nationale de l'Administration pénitentiaire
FFCB : Fédération Française pour la Coopération des Bibliothèques
FILL : Fédération interrégionale du livre et de la lecture
IFLA : International Federation of Library Association
IGB : Inspection générale des bibliothèques
MA : Maison d'arrêt
MAF : Maison d'arrêt des Femmes
MAH : Maison d'arrêt des Hommes
MCC ou MC : Ministère de la Culture et de la Communication
MJ : Ministère de la Justice
OIP : Observatoire international des prisons
SLL : Service du Livre et de la Lecture
SPIP : Services pénitentiaires d'insertion et de probation

Introduction

Depuis les années 1980, et la signature des deux protocoles d'accord entre le ministère de la Culture et celui de la Justice, la culture en prison est considérée officiellement comme un outil participant à la réinsertion des personnes détenues au même titre que l'enseignement ou la formation professionnelle. Mais si on constate une institutionnalisation progressive de ce type d'activités, toutefois l'enfermement et le projet culturel sont encore dans bien des cas perçus comme deux termes antinomiques : comment en effet intégrer l'« extérieur » à la prison, « *institution totale* » selon les termes d'Erwing Goffman¹ ? Quel rôle joue la culture dans le processus de définition de l'identité d'un individu souvent désocialisé, voire jamais intégré, confronté de plus au « choc carcéral » de la prison ? Quel sens lui donner en prenant compte des contraintes propres à cet univers, d'autant que ces actions ne peuvent toucher qu'une minorité, du fait du niveau de compréhension des personnes détenues, parfois étrangères, ou illettrées, de la nature de leur peine, ou simplement du nombre de places disponibles ? Enfin, quels sont les acteurs de ce champ, leur rôle, leur formation, les raisons de leur engagement : entre simple animation et réaffirmation de la mission de service public ?

L'état de la recherche témoigne d'une grande richesse depuis une vingtaine d'années, notamment en ce qui concerne les travaux de sociologie. Cette réflexion s'inscrit dans un contexte d'interrogation générale qui porte non seulement sur la prison elle-même, son ouverture sur l'extérieur, mais aussi le sens de la peine. On peut citer les travaux récents de Gilles Chantraine² sur la « *sociologie de l'expérience carcérale* » qui revisite les schémas en place pour mieux interroger l'idée de prison en tant qu'« institution totale », reflet, selon lui, des inégalités de la société ; ceux de Nicolas Frize³, musicien et intervenant en prison, ou de Florence Siganos⁴ sur le sens de la peine. Dans le même temps, des études ont été menées à l'ENSSIB sur le développement récent des bibliothèques de prison⁵, interrogeant les professionnels sur leur place dans le milieu carcéral, et leurs missions autour de la lecture.

Force est de constater dès cette introduction combien certaines des problématiques rencontrées lors du Colloque tenu à Valence en 2005, 20 ans après celui fondateur de Reims, animent encore les débats actuels : la question des ressources humaines, des « *volontés administratives et politiques* », les partenariats noués avec des institutions, comme les bibliothèques publiques, le financement, autant d'éléments qui conditionnent

¹ GOFFMAN, Erwing. *Asiles, Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris : Editions de Minuit, 1968. 452 p.

² CHANTRAINE, Gilles. *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*. Paris : Presses Universitaires de France : « Le Monde », 2004. VIII-268 p. ; 24 cm. ISBN : 2-13-053937-8.

³ FRIZE, Nicolas. *Le sens de la peine. Etat de l'idéologie carcérale*. [Paris] : Ed. Léo Scheer, 2004. 92 p. ; 19 cm. ISBN : 2-84938-001-6

⁴ SIGANOS, Florine. *L'action culturelle en prison : pour une redéfinition du sens de la peine*. [Paris] : Ed. L'Harmattan, 2008. 267 p. – ISBN 978-2-296-07023-3

⁵ Différents mémoires soutenus ces dernières années portent sur ce sujet, soulignant l'intérêt des bibliothécaires pour ce type de question : Joëlle GUIDEZ. *Derrière les murs, les mots : le développement de la lecture en milieu pénitentiaire en France*. Mémoire du Diplôme de Conservateur, sous la direction de Mme Odile Nublat. Villeurbanne : ENSSIB, 2002 ; Sandrine HAON. *Lire en prison : réflexion sur le cas de la Bibliothèque de la Santé*. Mémoire du Diplôme de Conservateur de Bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 2008 ; Pierre GRAVIER. *Les bibliothèques en prison et le service public de la lecture*. Mémoire de Diplôme de Conservateur, sous la direction de Mme Odile Cramard. Villeurbanne : ENSSIB, 2009.

« la pérennité de l'action culturelle »⁶. Les rapporteurs militaient alors pour « sortir définitivement d'une période de militantisme et d'expérimentation fondée, certes, sur des textes réglementaires, mais recourant surtout aux bonnes volontés et parfois au dévouement ».

Quel état des lieux peut-on dresser aujourd'hui ? Depuis la mise en place des dernières circulaires, qui instaurent des conventions entre ministère de la Justice et ministère de la Culture, quels ont été les progrès réalisés ? Sont-ils les témoins d'un « *changement de la prison* » ou « *dans la prison* » ? Qu'en est-il des relations entre système pénitentiaire et action culturelle ?

D'autre part, si le préalable à toute politique reste la mise en place d'une bibliothèque digne de ce nom, des actions culturelles, initiées par les bibliothèques publiques, tendent à se développer. Comment s'inscrivent-elles par rapport au « sens de la peine » ? Occuper, ou former et insérer ? Telle est la question que pose N. Frize dans son opuscule provocateur *Le sens de la peine*, qui trouve paradoxalement un écho dans les propos de Thierry Giapicconi, directeur de la BM de Fresnes. Dans ce contexte marqué par le paradoxe qui oppose hommes politiques et sociologues, quel sens donner à l'action publique ? C'est là tout le débat autour de la place des médiathèques publiques dans le partenariat avec le milieu pénitentiaire. Car intervenir en prison signifie à la fois travailler avec des associations, des personnes fragiles ou démunies, des migrants (alphabétisation)... Or, on ne cesse de constater le manque de coordination des synergies sur un même territoire. Pour certains sociologues et bibliothécaires, à moins d'une mutation structurelle, il est difficile de recréer réellement du lien entre prison et société extérieure. N'est-ce pas là la difficulté majeure des bibliothèques : non pas maintenir un lien, mais ré-ouvrir sur l'extérieur en proposant des actions communes à la prison et à l'extérieur (exposition, rencontre d'un écrivain, prix des lecteurs) ? Quels types d'actions développer dans ce contexte ? Pour quels enjeux : entre droit et mission, insertion et lien social ou simplement humain ? Quelles en sont les limites réelles ? Et comment les intégrer à une politique globale de service public ?

Quelles sont aussi les perspectives actuelles pour ce secteur qui ne demande plus qu'à se développer complètement aujourd'hui afin que les bibliothèques de prison soient véritablement « *des bibliothèques comme les autres* »⁷ ?

Nous nous proposons ici de dresser un état des lieux des actions menées en maison d'arrêt. Des entretiens, mais aussi des enquêtes auprès des bibliothèques, des rencontres nombreuses, nous ont permis d'aborder ces questions avec ceux qui sont directement concernés. Enfin, la journée d'étude organisée par le groupe de travail de l'ABF, le 25 octobre dernier, suivie de celle de Rennes, le 15 novembre, permet de dresser un premier bilan après le colloque de Valence.

⁶ Rapport Lieber et Chauvigny, Valence, 2005, p.1.

⁷ Titre de la table ronde qui s'est tenue lors de la journée d'étude de l'ABF le 25 octobre 2012.

Préambule

Sur l'impulsion de Robert Badinter, Garde des Sceaux, et de Jack Lang, ministre de la Culture, un premier protocole est signé le 25 janvier 1986. D'emblée, l'objectif est double : toucher un public éloigné en proposant des prestations de qualité (MCC), et renforcer un dispositif de réinsertion sociale (MJ). Les établissements pénitentiaires se doivent d'aménager une bibliothèque et une salle permettant la tenue d'ateliers culturels. Le protocole insiste sur le rôle des collectivités territoriales dans ce processus.

Un second texte, du 15 janvier 1990, complète le premier en réaffirmant la nécessité de construire des partenariats avec des institutions culturelles locales, de recourir à des professionnels, de mettre en place une programmation annuelle et de procéder à des évaluations. Un bilan des actions entreprises suite au protocole de 1986 constate des progrès certains.

En 2004, 216 conventions ont été signées entre des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et des établissements culturels. En 2012, 562 conventions partenariales entre des institutions culturelles, des SPIP et établissements (organisation d'ateliers, accueil de spectacles, expositions)⁸.

⁸ « Chiffres Clés 2012 ». Site du Ministère de la justice [en ligne], 2012 [Page consultée le 21 novembre 2012] : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Chiffres_cles_2012.pdf

La Bibliothèque en milieu carcéral : un préalable à l'action culturelle

L'action culturelle ne saurait être envisageable sans les progrès réalisés depuis plus d'une vingtaine d'années dans les prisons, notamment grâce à l'effort porté sur les bibliothèques, depuis les protocoles d'accord passés entre le ministère de la Culture et celui de la Justice. La description du milieu pénitentiaire permet en premier lieu de comprendre dans quel cadre, à la fois institutionnel et pratique (types d'établissements, mais aussi leurs contraintes spécifiques, et les conditions de détention), s'inscrit cette évolution. D'autre part, elle permet de s'interroger sur les partenaires obligés des acteurs culturels : partenaires ou acteurs aux missions parfois contradictoires, qui laissent parfois entrevoir un « détournement » possible du sens de leur action (occuper le détenu, maintenir le calme). C'est dans ce cadre contraint que l'on peut concevoir le rôle et l'action des bibliothèques publiques dans la prison.

I.1 LES CONDITIONS DE L'ACTION CULTURELLE EN PRISON

La prison est d'abord un lieu de privation de liberté, géré par l'administration pénitentiaire. A en croire le rapport de Jean-Luc Delarue, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, après une hausse sensible des entrées entre 2007 et 2010, on peut constater un certain recul des peines privatives de liberté. L'administration pénitentiaire compte 191 établissements au 1^{er} janvier 2012 et près de 64.000 personnes détenues en moyenne. Cependant, en 2010, *« le nombre de personnes mises en examen par les juges d'instruction (36.543) est en diminution depuis 2004 (55.967). La proportion de ces personnes placées sous mandat de dépôt est plus élevée (46 %) que pour toute la période 2004-2009 pendant laquelle le taux est de 41,3 % en moyenne. »*⁹

Car la prison correspond aussi à un cadre sociopolitique, dont la conception diffère profondément selon le discours politique : entre répression et réparation sociale, ou lieu d'exécution d'une peine, dans lequel la personne détenue prépare sa réinsertion. Lors de la journée d'étude tenue en 2011 à St-Etienne¹⁰, cette question est au cœur des débats :

« La privation de liberté, sanction de référence de notre système pénal, est largement admise par notre société mais on ne s'interroge que très rarement sur ce qui occupe le quotidien des 64.584 personnes détenues dans les prisons françaises. Or, l'enfermement n'est pas seulement une peine prononcée par une juridiction ; c'est également un temps vécu et pour beaucoup un temps décompté heure par heure, jour après jour tant « l'ennui mortel des prisons » est bien souvent la seule chose qui leur est donnée de vivre. La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 peut bien mettre en exergue « la nécessité de préparer l'insertion ou la réinsertion » des personnes incarcérées, la plupart d'entre elles se voient toujours privées des moyens et de la possibilité d'être pleinement actrices de leur vie. »

⁹ Rapport du Contrôleur général des lieux de privation de liberté, 2012.

¹⁰ « Prison et insertion », 18^e Journées nationales des prisons, St-Etienne, 2011.

Pourtant, les règles européennes préconisent le développement d'activités (enseignement, formations, actions culturelles) pour préparer cette réinsertion à la société. Qu'en est-il cependant des moyens alloués en France et quels sont les acteurs de cette politique, notamment dans les maisons d'arrêt, « *dernier maillon de la chaîne* » pour Jean-André Ithier, car « *il n'y a pas d'au-delà de la prison, ce qui y a lieu est la « dernière chance » donnée à une société pour intégrer un de ses membres* » ?

I.1.1 Les acteurs institutionnels

Un cadre réglementaire régit cette intervention. Suite aux journées de Reims en 1985, un premier protocole d'accord entre le ministère de la Justice et celui de la Culture en 1986 définit le cadre de la coopération. En 1990, un second protocole incite à construire des partenariats avec des structures locales, le recours à des professionnels, pour élaborer des programmations de qualité. Cette collaboration s'exerce à divers échelons : national, interrégional, régional, et local.

I.1.1.1 Au niveau national : la DAP, la DDAI et le SLL

Au MCC, la Délégation au Développement et aux affaires internationales (DDAI) et le Service du Livre et de la Lecture (SLL) ont pour mission de travailler avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP). La DDAI, en charge de « *l'innovation dans l'élaboration des politiques culturelles* » sur l'ensemble du territoire, veille également au suivi des protocoles d'accord interministériels Culture/Justice.

I.1.1.2 La FILL

La FILL ou Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture, anciennement Fédération Française pour la Coopération des Bibliothèques (FFCB), assure, avec le soutien du Ministère de la Justice (DAP) et du MCC (DDAI et SLL), la coordination nationale des missions régionales de développement culturel en milieu pénitentiaire.

I.1.1.3 Au niveau régional : La DRSP, les Chargés de mission pour le développement culturel en milieu pénitentiaire et la DRAC

Cette coopération interministérielle se retrouve en région par une collaboration des services déconcentrés. Dans 19 régions sur 22, les Directions régionales des Affaires culturelles (DRAC) travaillent avec les directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP), selon une convention cadre de partenariat, finançant dans la plupart des cas une mission de développement de l'action culturelle en milieu pénitentiaire. Toutefois, il est à souligner d'emblée que le maillage territorial pénitentiaire, qui comprend neuf régions (Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Rennes, Strasbourg et Toulouse) est distinct de celui des DRAC, ce qui complique parfois le dialogue entre les différents interlocuteurs.

Les DRSP sont en charge des différents établissements pénitentiaires, dont elles coordonnent l'activité. Elles sont divisées en cinq départements, dont celui de l'insertion et de la probation, dont dépend le développement de l'action culturelle. C'est donc le Chef de l'Unité d'action Socio-éducative (CUASE) le référent régional en matière culturelle. Dans certaines régions, des chargés de mission, lesquels ne relèvent ni de la DAP ni de la DRAC¹¹, sont chargés de mettre en œuvre ce partenariat Culture/Justice. Ils veillent à la mise en place de la programmation culturelle dans les établissements.

I.1.2 Les SPIP : relais des partenaires culturels

La réforme de 1999

Au niveau départemental, placés sous l'autorité du DRSP, interviennent les Directeurs des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (DSPIP). Les services en charge de l'insertion étaient jusque là « *répartis en deux catégories : les services intervenants en milieu ouvert, en direction des personnes condamnées libres (Comité de Probation et d'Assistance aux Libérés), et ceux qui en milieu fermé, en détention, prennent en charge les détenus (Service Socio-Éducatifs des établissements pénitentiaires)* ». Par le décret n°99-276 du 13 avril 1999, la réforme a permis de fusionner ces deux services en un seul : le SPIP, favorisant une meilleure prise en charge des personnes suivies en milieu ouvert ou placées en détention.

Ils s'occupent des conditions de détention mais aussi de l'insertion des personnes placées sous main de justice, en lien avec les établissements et les magistrats, dont le juge d'application des peines. Il leur revient donc de veiller à l'ensemble des activités proposées aux personnes détenues, dont l'action culturelle. Mais le suivi des dossiers (pouvant aller jusqu'au traitement de 400 dossiers) s'avère une lourde tâche, qui n'est pas sans influencer sur le fonctionnement de leur mission. Ils sont parfois aidés par des chargés de mission, qui deviennent le référent culturel (exemple de Lyon), ou des Conseillers d'insertion et de probation, également des travailleurs sociaux (comme à Brest). Tout dépend de l'importance de la structure. Jusqu'en 1999, des agents de justice, recrutés sur la base d'emplois-jeunes, complétaient ces effectifs. Leur disparition en 2005, au moment du colloque de Valence, a interrogé les différents acteurs, SPIP comme bibliothécaires, inquiets de la disparition des moyens alloués. Pour Nicolas Frize, musicien et essayiste, ce manque d'effectif a des conséquences plus profondes :

« *La faiblesse de l'effectif des conseillers d'insertion bride leur ambition de s'inscrire en profondeur dans une réflexion institutionnelle et politique sur les objectifs non directement utilitaires et sociaux de leur action : leur travail se bureaucratise, ils sont eux-mêmes « détenus » par l'administration, instrumentalisés, et souvent considérés par les détenus (à tort ou à raison) comme les supplétifs de l'institution de contrôle, de surveillance et d'observation.* »¹²

Pour Odile Cramard, leur rôle est indispensable dans la mise en place d'une politique culturelle. Cependant, trop souvent ce secteur dépend de leur disponibilité et de leur formation : « *La nouvelle circulaire du 19 mars 2008 a suscité une grosse inquiétude, car on parlait d'« externalisation de la culture », avec l'idée soit de la confier aux chefs*

¹¹ SIGANOS, 2008, p.63.

¹² FRIZE, 2004, p.24.

d'établissement, ce qui aurait été une grosse catastrophe, soit à des structures extérieures. Par exemple, ce qui se fait en Bretagne, où il n'y a pas de structure régionale en charge mais une structure laïque. Mais cela doit toujours se faire sous le regard du SPIP... Le grand souci avec le SPIP, c'est qu'il n'est pas un personnel dédié à l'action culturelle. Il y a un directeur, un adjoint si le département est grand, un secrétaire, un agent comptable, et des travailleurs sociaux : assistants sociaux et conseillers d'insertion et de probation. Ce sont des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, formés à l'ENAP. Les CIP et les assistants sociaux ont une formation très légère en matière d'action culturelle, soit quelques heures de formation à l'ENAP. Ce qui avait été envisagé lorsqu'ils ont travaillé sur la circulaire de 2008, ce serait au sein des SPIP d'embauche des personnes par métier... Maintenant, il y a une forte tendance Droit chez les CIP qui sont aujourd'hui à l'ENAP car il y a eu de nombreux décrets ces dernières années, et donc leur boulot principal maintenant est de gérer le juridique par rapport à l'action pénale des détenus, ce qui donne une orientation différente aux SPIP. Une des revendications des SPIP ce serait d'avoir aussi des psychologues, des personnes spécialisées en droit pour travailler sur l'aménagement des peines, le suivi des poursuites, et un coordinateur ou médiateur culturel pour s'occuper de tout ce qui est culturel. Les étudiants du Genepi proposent des actions socio-culturelles : ce n'est pas à eux d'animer des ateliers d'écriture, sauf s'ils sont formés pour ça. Ou alors est très clair et on est dans la pratique amateur. On ne peut pas improviser en prison. »¹³

Les SPIP tiennent un rôle prépondérant dans l'application du protocole Culture/Justice. Ils y travaillent, en principe, conjointement avec le chef d'établissement. Ce dernier a non seulement la charge des surveillants, et des personnels administratifs et techniques, mais aussi la responsabilité du bon déroulement des activités en prison (soins médicaux, travail, formation, visites, promenades, sports ou actions culturelles). Avec le SPIP, il définit les partenariats nécessaires. Celui-ci a un rôle de coordinateur et veille à l'établissement des conventions avec des établissements culturels. En Val-de-Marne, son « *choix s'appuie sur la diversité, la complémentarité, les partenariats et l'articulation qui peut être trouvée avec les autres actions proposées* »¹⁴. S'ils décident ensemble de la mise en place de projets, et des modalités d'accès pour les personnes détenues, la direction de l'établissement pénitentiaire peut également opposer un refus. Elle doit, en effet, non seulement veiller à ce que les règles de fonctionnement soient connues des intervenants, mais également s'assurer de leurs déplacements et de leur sécurité au sein de la prison.

Un budget encore contraint : l'action culturelle, un choix parmi d'autres ?

Lors du colloque de Valence, Denise Malod, de la DRSP de Lyon interroge la place faite à l'action culturelle en prison : une place théorique, un « droit à » depuis les protocoles ministériels, et une « place à gagner » pour définir une véritable « politique culturelle » – malgré des budgets en nette progression avec le co-financement des deux DRAC partenaires. Pour d'autres, les directeurs acceptent les activités culturelles si elles trouvent des financeurs. Si le budget alloué (entre 1000 et 3000 euros parfois) est certes

¹³ Entretien avec Odile Cramard, Arald, 4 décembre 2012.

¹⁴ Claude Charamathieu, DSPIP en Val-de-Marne, a accepté de répondre à nos questions.

limité, la question n'est pas seulement d'ordre budgétaire pour Florine Siganos, qui l'explique par une différence de conception inhérente aux deux ministères. Tandis que le MCC part d'un postulat de l'accessibilité de la culture pour tous, le « *MJ défend, lui, un travail autour du détenu, dans sa prise en charge globale, et au-delà, dans l'idéal que la culture puisse responsabiliser les détenus et contribuer à une réflexion sur le passage à l'acte.* » La prévention de la récidive motive le SPIP dans son choix des activités culturelles, mais aussi de formations, d'animations sportives... Et de citer le responsable du département Insertion et Probation à la DRSP de Paris :

« *Nous, ce qu'on cherche, et là on n'a pas toujours été d'accord avec les affaires culturelles, nous ce que l'on souhaite, c'est aller au-delà de l'aspect culturel [...] ce que l'on souhaite obtenir, c'est un retour sur la personne, une prise de dimension de la personne sur ce qu'elle est capable de réaliser, d'entreprendre d'une façon positive, et je ne parle même pas d'un travail sur la culpabilité du détenu ou d'un retour sur les faits qui l'ont conduit en prison, normalement... ça devrait faire partie de nos missions.* »¹⁵

Pour le DSPIP du Val-de-Marne, « *c'est des ateliers sont l'occasion offerte aux détenus de découvrir de nouveaux modes d'expression, des savoir-faire, qui peuvent être mobilisés dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'exécution de peine ou de sortie d'un aménagement de peine.* »¹⁶ Reste que le budget n'est pas toujours suffisant, selon la DSPIP de Seine-et-Marne : « *Le budget total (activités culturelles, programmes d'insertion, fonctionnement...) pour l'antenne a été en 2012 de 80.000 euros*¹⁷. *La DRAC a subventionné une action à hauteur de 2000 euros. A mon sens, les objectifs en matière culturelle fixés par les deux ministères sont pertinents, mais les moyens alloués insuffisants pour satisfaire aux ambitions affichées. L'évaluation des actions se fait de manière très pragmatique : suivi du taux de participation et analyses des raisons de l'absentéisme, discussions entre le coordonnateur et l'intervenant sur le ressenti.* »¹⁸ Or, « *en offrant un accès à la culture, la société leur envoie un signe fort d'inclusion dans le groupe, qui en contrepartie les renvoie à leurs devoirs. C'est par exemple leur faire vivre l'expérience de bénéficier de l'accès à une médiathèque municipale, gratuitement, alors qu'ils voyaient jusque là le monde de la culture comme un monde étranger et qui leur était fermé.* »

¹⁵ SIGANOS, 2008, p.66.

¹⁶ Voir note 13.

¹⁷ Ces chiffres sont extrêmement variables d'un département à l'autre. En Seine-et-Marne, il s'élève à 50.000 euros, en Val d'Oise à 20.000 euros (selon les questionnaires renvoyés par les DSPIP de ces départements), tout en précisant : « *Nous disposons d'un budget différent chaque année. Le SPIP soutient la culture à hauteur de 15 000 ou 20 000 euros par an puis recherche des co-financements. La DRAC environ 5000 euros par an. Préfecture (via dispositif VVV ou FIPD ou MILTD) en fonction de nos demandes. Cofinancements de mairies, CG ou communauté de commune sur le département. Budget total environ 40 000 euros par an.* »

¹⁸ Cf. note 16.

I.2 INTERVENIR EN PRISON

I.2.1 Les différents types d'établissements pénitentiaires

On dénombre en France 191 établissements pénitentiaires, avec 99 maisons d'arrêt (MA) et 42 quartiers MA (situés dans des centres pénitentiaires), 85 établissements pour peine (dont 6 maisons centrales, 25 centres de détention, 11 centres de semi-liberté et 43 centres pénitentiaires), 6 établissements pénitentiaires pour mineurs, 1 établissement public de santé national de Fresnes et 50 établissements à gestion déléguée, répartis sur la presque quasi-totalité des départements¹⁹.

La prison accueille les personnes placées sous main de justice suite à une décision judiciaire (mise en détention provisoire, jugement...), par mandat de dépôt (ou titre d'écrou). Elle exerce la mesure de privation de liberté mais doit veiller également à la réinsertion sociale. Les Maisons d'arrêt (MA) accueillent les prévenus, en attente de leur jugement, et les condamnés à des peines inférieures à deux ans (depuis la loi de 2009) ou ceux dont le reliquat de peine à effectuer n'excède pas un an. Ces derniers peuvent aussi bénéficier d'une mesure de régime en milieu ouvert. Le régime de détention des maisons d'arrêt se caractérise par le placement en cellule individuelle, principe souvent dénié par la réalité de la surpopulation carcérale.

Les établissements pour peine se divisent en centres pénitentiaires (CP), centres de détention (CD), et maisons centrales (MC). Les premiers sont des établissements mixtes, comportant des quartiers à régimes de détention différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale). Les CD, en revanche, accueillent des condamnés à une peine supérieure à un an, et dont les perspectives de réinsertion sont favorables. Enfin, les MC sont des établissements où la sécurité est renforcée pour recevoir des condamnés réputés difficiles. Il existe, par ailleurs, des centres de semi-liberté (CSL), où le condamné peut sortir, sur autorisation du juge d'application des peines, pour exercer une activité professionnelle ou suivre une formation. Enfin des établissements pour mineurs (EPM) ont été construits, suite au programme de la loi d'orientation et de programmation de la justice de septembre 2002.

Plusieurs programmes de construction ont été lancés dans les années 2000²⁰ pour répondre à une politique davantage sécuritaire, pallier aux besoins (inflation carcérale), en portant le nombre de places à 60.000 en 2007, et remplacer des structures vieillissantes. Ainsi, le programme dit « des 13.000 », initié en 1987, lance la norme du « péri-urbain », l'implantation de ces nouveaux établissements se situant désormais à 20 minutes du centre ville, souvent en pleine campagne (à l'exception de la MA de Villefranche-sur-Saône), pour répondre à des critères avant tout sécuritaires. Lui succède le Programme des 4000, en 1990-2005, qui poursuit le remplacement progressif des établissements pénitentiaires situés en centre-ville, tout en essayant de tenir compte des critiques faites précédemment afin de les implanter non loin des agglomérations, afin qu'ils soient desservis par des transports en commun, pour favoriser le recrutement

¹⁹ « Chiffres au 1^{er} janvier 2012 ». Site du Ministère de la Justice [en ligne], 2012 [Page consultée le 21 novembre 2012] : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Chiffres_cles_2012.pdf

²⁰ Voir, à ce sujet, le Rapport de la Cour des Comptes. *Rapport Garde et insertion. La gestion des prisons*. 2006

de surveillants, mais aussi l'accès des familles ou la liaison avec les tribunaux, et de fait garantir une certaine proximité avec les équipements culturels. Le 5 mai 2011, le Garde des Sceaux annonce un nouveau plan de construction pour la période 2013-2017 : 25 établissements neufs, 15 établissements supplémentaires par rapport à l'annonce de juillet 2010, et la destruction de 36 bâtiments jugés vétustes. Ces équipements sont d'abord conçus pour répondre à des mesures de sécurité renforcées, mais s'accompagnent également de la création d'établissements dits « à réinsertion active », à la « sécurité allégée et aux activités développées »²¹. Le président de la République Nicolas Sarkozy revendique cette politique sécuritaire avec l'objectif à moyen terme de 80.000 places de prison. L'année 2011 constate aussitôt une augmentation sensible des personnes incarcérées (+4,9% du 1^{er} octobre 2010 au 1^{er} octobre 2011).

Les professionnels (SPIP, bibliothécaires) dénoncent la place insuffisante de la culture dans ces programmes, limitée dans les plans à l'emplacement d'une salle polyvalente, ou d'une bibliothèque, ou d'espaces correspondants qui peuvent être réaffectés à une autre fonction. Une concertation insuffisante avec les élus ajoute à la difficulté. Comment intégrer ces équipements à la société extérieure lorsqu'ils en sont éloignés géographiquement et politiquement ? Quelle est leur place également, alors que les budgets de ces établissements se ressentiront des charges nouvelles suscitées par les partis de construction, avec le versement de loyers aux entreprises constructrices ? Quels choix seront faits dès lors entre sécurité et activités de réinsertion ?

1.2.2 La Maison d'arrêt au centre de ce dispositif

Un lieu « avant la peine »

La fonction des MA est double : permettre la « cessation du trouble » par une comparution immédiate et par l'incarcération en détention préventive, et être le lieu d'exécution des peines courtes. Selon le sociologue Gilles Chantraine²², sa population est souvent peu qualifiée, « *main-d'œuvre potentielle ou individus définitivement écartés du marché du travail* », dont le processus de réinsertion sera difficile. Car « *le détenu, en attente d'un jugement, d'une ordonnance de mise en liberté ou d'un non lieu, n'exécute aucune peine au sens juridique et l'institution ne le prépare pas à sa sortie* ». Ce qui amène Nicolas Frize à s'interroger sur les objectifs de ce dispositif. Comment insérer dans ce cadre, tout effort étant nécessairement limité dans la durée ? D'autant que, dans les faits, ce sont les établissements les plus surpeuplés, où les contraintes sécuritaires sont les plus marquées ?

En pratique, les personnes détenues en MA sont enfermées 22 heures sur 24, suivant un rythme propre à la détention :

*« La vie du détenu est ponctuée par l'ouverture et la fermeture des portes et par les mouvements pour aller aux activités, aux parloirs et aux promenades ; les repas et les douches sont pris à heures fixes. Les détenus ne peuvent gérer leur espace et disposer de leur temps comme ils le voudraient, c'est la prison qui en est maîtresse, c'est pourquoi ils souffrent de l'absence de choix dans les décisions et actes du quotidien. »*²³

²¹ DELARUE, 2012, pp.60-61.

²² CHANTRAINE, 2004, p.4.

²³ SIGANOS, 2008, p.41.

Ceci a un impact direct sur leur participation aux activités culturelles. Sortir de cellule, rompre avec l'enfermement, plus qu'une perspective sociale, motivent les personnes détenues en MA.

Un turn-over important

Les trois-quarts de la population pénale sont en MA, suivant un turn-over important (quelques mois en moyenne). Dès lors, comment et que proposer dans une temporalité éloignée de celle des activités et de la mission de réinsertion ? Surtout quand il est difficile d'élaborer des commissions pluridisciplinaires pour travailler ensemble. On aboutit à une démotivation des surveillants qui ne croient plus à la réinsertion. Pour Nicolas Frize, cela justifie l'idée que lorsqu'une personne entre dans un établissement pénitentiaire, elle doit « *entrer dans un dispositif mobilisant l'ensemble des services* », non seulement le CUASE, mais l'école, les formateurs, les bibliothécaires, tous confrontés à cette question. D'autre part, au regard du dispositif de placement des prévenus en milieu ouvert, appelé à se développer, selon le souhait de Christiane Taubira, actuelle ministre de la Justice, plusieurs questions se posent : quel rôle doivent avoir les médiathèques dans l'accompagnement ou non de ce type de public ? Quelle collaboration avec le SPIP et suivant quelle convention ? Autant de questions sur lesquelles nous reviendrons par la suite.

1.2.3 Caractéristiques du milieu carcéral

Selon l'enquête menée en 2002 par l'INSEE et qui reste une source de référence, la population carcérale se caractérise par une majorité essentiellement masculine (seulement 3,7% de femmes) issue des milieux populaires, ayant en général fait des études courtes. Plus du quart ont quitté l'école avant d'avoir 16 ans, les trois-quarts avant 18 ans. 47% d'entre eux sont d'origine ouvrière, 16% ont des pères artisans ou commerçants ; pour plus de la moitié, les mères étaient sans emploi. Enfin, un détenu sur sept n'a jamais exercé d'activité professionnelle, et un sur deux est ou a été ouvrier, contre un sur trois dans l'ensemble de la population. Le réseau familial est souvent plus fragile que la moyenne. Les détenus sont souvent *désaffiliés* au sens économique et relationnel : échec scolaire, exclusion sociale... Ces critères sont d'ailleurs bien souvent ressentis par les bibliothécaires qui interviennent en MA, qui visent d'abord, par leur action, à « *redonner une place sociale* » à la personne détenue. Par ailleurs, selon le rapport de Jean-Louis Terra, professeur de psychiatrie à l'Université Claude Bernard à Lyon, « *plus de la moitié des personnes incarcérées présentent un trouble psychique préexistant à leur entrée en prison, 30% des hommes et 45% des femmes souffriraient de dépression, 80% des personnes sous écrou présenteraient une pathologie psychiatrique.* »²⁴ Enfin, plusieurs nationalités y sont rassemblées (jusqu'à 80, selon le témoignage de Claude Charamathieu, DSPIP du Val-de-Marne, « *dont 35% domiciliés en Val-de-Marne* »).

Comment aborder la culture dans un univers dominé par des conditions de détention, qui ne cessent d'être dénoncées par l'Observatoire international des Prisons (OIP) :

²⁴ SALAUN, 2008, p.34-35. On peut également se référer au film « Etre là » de Régis SAUDER (2012), qui recueille le témoignage des psychiatres travaillant aux Baumettes.

surpopulation des MA, promiscuité, isolement de l'individu, qui conduit à sa désaffiliation ? Pourtant la culture a sa place dans la mesure où elle participe à la vie de la personne détenue et à sa réinsertion possible. Le projet de loi pénitentiaire en 2008 propose de prendre en compte ces paramètres pour correspondre aux recommandations du Conseil de l'Europe.

Prévention ou détention : le projet de loi pénitentiaire

Fin 2007, est remis à la chancellerie un rapport contenant les 120 préconisations du Comité restreint d'orientation (COR)²⁵, parmi lesquelles : la mise en place d'une alternative au placement sous écrou, les aménagements de peine, et surtout le respect des droits fondamentaux des détenus, « *sur un mode qui viserait à les rapprocher des citoyens ordinaires* ». En 2008, le MJ transmet au Conseil d'Etat un avant-projet de loi. Celui-ci met l'accent sur les aménagements de peine plus que sur les conditions de détention elles-mêmes. Pour Sophie Salaün²⁶, politologue, « *les hommes politiques au pouvoir, en accord avec une politique sécuritaire et répressive, s'intéressent peu à l'organisation interne de la prison et à son lot de caractéristiques désocialisantes* ». Il est vrai que la politique en ce domaine est marquée « *d'à coups où l'accent est mis alternativement sur les mesures de sécurité et sur les mesures à prendre pour assurer « l'amendement et le reclassement social » du condamné* »²⁷. Alors que le taux de surpopulation pénitentiaire en 2008 atteint 126%, touchant 63% des établissements, 200% pour 25% des MA, la question de la réinsertion reste secondaire. Au 1^{er} janvier 2011, sur 66.975 écroués, 6431 (9,6 %) sont placés sous surveillance électronique.

Des rapports nombreux qui dénoncent

Comme l'écrit Jean-Luc Delarue dans son avant-propos : « *Il ne convient pas d'imaginer que le remplacement progressif des vieilles constructions de lieux privatifs de liberté où l'on doit déplorer l'humidité qui suinte, le froid la nuit, les nuisibles sur le sol, a mis fin à ce que les juristes appellent un « traitement inhumain ou dégradant », contraire à la dignité humaine. L'humiliation, le harcèlement, le mépris, la violence, l'attente vaine, l'atteinte à l'intimité, le repli sur soi, les représailles ne sont pas propres aux bâtiments anciens.* »²⁸

L'augmentation de la population carcérale conduit à des phénomènes de surpopulation dans les MA, non sans effet sur la vie en détention. Non seulement des « matelas par terre », mais une montée des tensions, des actes de violence entre personnes détenues ou envers le personnel de surveillance en sont les corollaires. Selon le rapport de l'Union Fédérale de l'Administration pénitentiaire (UFAP), 1700 détenus ne disposent pas de lits. Conséquence des choix politiques faits depuis 2001²⁹, ce sont 85.000 personnes qui entrent et sortent de prison chaque année.

²⁵ Cf. site loipénitentiaire.justice.gouv.fr.

²⁶ SALAUN, 2008, p.26.

²⁷ DELARUE, 2012, p.63.

²⁸ DELARUE, 2012, Avant-propos, p.1.

²⁹ « L'année 2000 avait vu la remise en cause d'une politique répressive centrée sur l'incarcération, avec les rapports des commissions de l'AN et du Sénat : *Prisons : une humiliation pour la République*, les rapports du Sénat n°449, 1999-2000, sous la présidence de Jean-Jacques Hyest, rapporteur : Guy Pierre Cabanel ; *La France face à ses prisons*, rapport de l'AN n°2521, 2000, sous la présidence de Louis Mermaz, rapporteur : Jacques Floch. » (SIGANOS, 2008, p.45) Ce constat avait été suivi de la

La dureté des conditions de vie ne sont pas seulement liées aux conditions matérielles, mais aussi à la philosophie qui préside à ces lieux : l'enfermement, la contrainte, la « *temporalité de la répétition* ».

Dans *Surveiller et punir* (1993), Foucault décrivait la « *disciplinarisation* » de la prison, mode de relation destiné à instituer la discipline comme fondement des échanges dans la société. L'administration pénitentiaire impose des règles : la surveillance des moindres faits et gestes des personnes détenues, de leurs déplacements (promenades, parloirs, douches)... Cela crée une sensation d'oppression que ressentent vivement les intervenants en prison (attentes, déambulation le long de couloirs, sensation d'enfermement). Ces parcours sont d'ailleurs prévus dans la convention du 25 janvier 1986. Si aujourd'hui les nouvelles constructions tendent à réduire cette sensation d'enchaînement de couloirs en privilégiant un couloir circulaire autour de la prison, il n'en reste pas moins que l'univers carcéral reste caractérisé par la rigidité de son organisation.

Et puis, il y a la violence latente, qui se traduit dans les faits, pour les personnes détenues, par une hostilité plus ou moins marquée envers les surveillants, et pour ces derniers par le mode coercitif inhérent à leur fonction. Le régime différencié, les fouilles systématiques, les punitions, marquent le quotidien de la prison. Les clefs en sont un des symboles : par l'ouverture et la fermeture des portes, les surveillants décident de l'emploi du temps des personnes détenues. Aucun espace privé ni intimité, mais des cellules de 9m² partagées par quatre ou cinq personnes. A lire les rapports de l'OIP, l'IFLA, Ban public, les critiques sont nombreuses, renforçant le constat que la peine carcérale est d'abord corporelle, mais aussi une atteinte à l'identité. Dans le documentaire de Cesarini et Glasberg, *9m² pour deux*, on voit un ancien détenu initier un nouveau aux règles de la cohabitation et à la « cantine » (la somme que le détenu possède en prison, rétribution d'un travail ou apport de sa famille).

Enfin, comment ne pas souligner le « vide » de leurs journées ? Sortir de la cellule, occuper son temps deviennent des finalités quotidiennes. Sans accompagnement, comment réintroduire des idées de construction de leur avenir ? Pour les personnes incarcérées, « *la journée carcérale est une journée entre parenthèses : elle n'appartient pas au temps social* ». ³⁰ Cette répétition sans fin de jours sans but définit le rythme carcéral. Les déplacements scandent les journées. Pour Nicolas Frize, « *le quotidien ramène sans cesse le détenu à la question du sens de sa présence en détention. [...] Les discours incantatoires et méprisants de la société sur leur « insertion », sur les « activités » nécessaires à leur socialisation, leur apprentissage, leur prise de conscience ou leur maturation, le disputent mal à l'immobilisme absolu et gratuit dans lequel ils sont violemment plongés.* »

Certes, il y a la possibilité de travailler³¹, de faire du sport, de se former, d'apprendre, d'aller à la bibliothèque, mais il est difficile de se projeter dans ce quotidien. Le constat est sévère :

publication du livre du Dr Vasseur sur la prison de la Santé, qui dénonçait les conditions de vie en prison. « Cette même année, la loi du 15 juin 2000 renforçait la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes ».

³⁰ LUCAS, 1995, p.455.

³¹ Deux sortes de détenus travaillent en prison : les détenus « classés », qui ont été engagés par l'AP (bibliothécaires, cuisiniers...) et les autres qui travaillent à bas coût pour les entreprises.

« La musculation à outrance, les jeux vidéos débilissants, le désœuvrement, les conversions religieuses, l'échappatoire des médicaments ou d'autres produits favorisant le voyage aboutissent à l'introversion, faisant du détenu le premier acteur de son enfermement. Dans ces conditions, l'ambition de la prison ne consiste plus comme par le passé à établir une maîtrise comportementale globalisante, aux velléités éducatives, mais se concentre sur le contrôle des mouvements afin de prévenir d'éventuels troubles, rassemblements, trafics, suicides et évasions ! »³²

Des dénonciations s'ensuivent dans les médias à l'occasion de faits-divers (prises d'otage, manifestations des personnes détenues...), ce qui crée, paradoxalement, un « contexte favorable à la culture comme moyen de montrer l'effort d'humanisation des prisons. »³³

I.3 BIBLIOTHEQUE DE PRISON OU BIBLIOTHEQUE EN PRISON ?

I.3.1 « Culture en prison » : deux termes antagonistes ?

Si la Constitution française déclare en 1946, que « la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, la formation professionnelle et à la culture », l'article 27 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme du 10 décembre 1948 reconnaît la culture comme un droit. Cependant ce n'est que récemment, au début des années 1980, que se manifeste la nécessité de l'appliquer. La loi de lutte contre les exclusions du 19 juillet 1998 rappelle que « le droit à la culture pour tous » touche aussi les personnes détenues, autre moyen de les reconnaître comme des citoyens à part entière en les désignant comme un « public » potentiel de la culture. Pour F. Siganos,

« Si la vie culturelle ne représente pas la première revendication des détenus, très légitimement préoccupés, au premier chef, par leur situation pénale, leur sortie, leurs relations familiales, leur vie quotidienne, c'est bien sur le plan culturel que se révèlent les carences les plus profondes de la vie en prison ; c'est bien sur ce terrain-là qu'il y a déshumanisation. »³⁴

Toujours selon son étude, la terminologie employée par les personnels de l'AP n'a pas la même signification que pour les acteurs culturels : en effet, pour eux, les « activités culturelles » sont de l'ordre de l'animation socio-culturelle, du loisir, plutôt que de l'action culturelle. C'est pourquoi l'intervention d'une structure extérieure prend tout son sens : une façon de montrer à la personne détenue qu'elle n'est pas exclue, au contraire, en leur proposant un véritable service culturel. Selon le directeur de Bois d'Arcy : « Il ne s'agit pas « d'occuper » les détenus ou de les former. Il s'agit de leur permettre d'accéder à la création culturelle et à l'expression artistique sous ses différentes formes. L'action culturelle n'a donc pas vocation à occuper des détenus mais

³² FRIZE, 2008, p.62.

³³ SIGANOS, 2008, p.46.

³⁴ *Ibid.*, pp.17-18.

il faut quand même reconnaître qu'elle scande le temps de détention, le rendant sans doute moins pénible. Par ailleurs, il existe parfois des actions culturelles en lien avec la formation ou vice versa. C'est ainsi par exemple que dans mon ancien poste dans le nord de la France, il existait une formation professionnelle de technicien du spectacle (régie lumière et son) pouvant permettre aux détenus de trouver un emploi dans le secteur culturel. »

La question de l'offre est prépondérante. Celle-ci diffère selon différents facteurs : le territoire géographique, le type d'établissement (les CD, sur un temps plus long, y étant davantage propices), l'importance de la population carcérale, les contingences propres à la sécurité, et les locaux disponibles, mais aussi et surtout l'importance accordée par la direction et le SPIP aux activités culturelles dans le projet d'établissement, les partenariats noués dans ce cadre, le professionnalisme des acteurs, leur formation... Les personnes marginalisées dans la société peuvent percevoir la culture comme un moyen de socialisation, d'insertion. Pour *Dedans/Dehors*³⁵, la culture pallie d'abord à l'enfermement, « occupation occasionnelle » qui rythme le temps carcéral. Mais par la médiation, un dépassement est possible pour aider à recouvrer son identité. Ainsi, l'atelier d'écriture est perçu comme un « outil thérapeutique », qui libère la parole. Dans les MA, la durée de détention – plus courte – ajoute à la difficulté : le travail de réinsertion est plus complexe car limité dans le temps, si bien que même si des activités peuvent être proposées, elles ne sont pas forcément choisies par les personnes détenues. Tout dépend du choix mais aussi des conditions d'accès. Selon Ban public, Observatoire des prisons, les horaires sont rarement aménagés pour que les personnes qui travaillent puissent y participer³⁶.

1.3.1.1 L'impact des Protocoles Culture / Justice

Circulaires interministérielles

Suite aux protocoles, une première circulaire, en date du 14 décembre 1992 (NOR : JUSE9240087C), régit le fonctionnement des bibliothèques (budget, surfaces, équipement) et le développement des pratiques de lecture dans les établissements pénitentiaires³⁷. Elle s'inscrit dans un contexte de prise de conscience nationale de la question de l'illettrisme : « *le désapprentissage de la lecture et la régression dans la capacité à écrire s'avèrent être, pour les publics en difficulté d'insertion, un problème majeur* »³⁸, avec la difficulté d'accéder au marché de l'emploi, d'occuper des postes qualifiés...

« Les dispositifs qui y sont développés : ateliers d'écriture, journaux édités en détention ou démarches d'écriture individuelle, cercles de lecture, ateliers de lectures à haute voix ou de contes, rencontres avec des auteurs, peuvent contribuer par leur diversité à

³⁵ Le rôle de la culture en milieu carcéral. *Dedans / Dehors*, Observatoire des droits fondamentaux. Prison.Eu.org, un site de Ban Public, 8 avril 2005.

³⁶ Articles D. 251-1 à D.251-3, D.440, D.443 et D.446 du Code de procédure pénale.

³⁷ Par une circulaire de 1990, la DLL a engagé un premier partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) où elle définit la place des bibliothèques publiques, renforcée par la circulaire de 1992.

³⁸ *Ibid.*

*provoquer un intérêt, un questionnement, ce premier pas sans lequel rien n'est possible. »*³⁹

La circulaire précise quels sont les principes de fonctionnement : l'extériorité des personnes intervenantes et l'inscription des actions entreprises dans leur environnement local (ville, département, région).

« L'intégration des bibliothèques d'établissements pénitentiaires au réseau de lecture publique répond à ces trois principes. [...] Les BCP, les BM assurent, sous l'autorité et l'impulsion respective des conseils généraux⁴⁰ et des municipalités, une mission étendue dans ce domaine. »

La politique du livre est conçue dans le cadre d'un projet général d'établissement en fonction de l'ensemble de ses dispositifs d'insertion, définie avec les différents services de l'établissement pénitentiaire et des professionnels extérieurs et validée par le chef d'établissement. Les surveillants doivent recevoir une formation spécifique. Quant au soutien des médiathèques publiques, il se traduit par la signature de conventions, dont les modalités sont les suivantes : le détachement de bibliothécaires territoriaux à temps partiel (ou complet pour certains établissements tels que Fleury-Mérogis, Fresnes, Lyon, Les Baumettes...), des vacations de bibliothécaires professionnels contractuels, ou encore la mise à disposition de documentalistes de l'Education nationale. Enfin, elle fournit des indications de normes de fonctionnement, par rapport au budget, à l'équipement des bibliothèques (surface, mobilier), ou leurs collections. Dans cette optique, la DRSP de Bordeaux et la DRAC d'Aquitaine créent, en 1993, un poste de chargé de mission régional de développement culturel en milieu pénitentiaire. Ce dispositif s'étend ensuite à d'autres régions.

Le 30 mars 1995 une nouvelle circulaire est signée, *« relative à la mise en œuvre de programmes culturels adressés aux personnes placées sous main de justice »*, avec le rappel de la réglementation sur le droit à l'image et le droit d'auteur. Enfin, la question de la sensibilisation des personnels pénitentiaires aux actions culturelles dans le cadre d'une formation continue est de nouveau posée. Mais cela se traduira par une convention pluriannuelle, établie cette fois entre le MC et l'ENA seulement en 2007-2009 : elle prévoit qu'au cours de leur cursus de formation initiale, les futurs surveillants doivent être sensibilisés au rôle de la culture en tant qu'objectif de réinsertion.

Protocole de 2009

Le 30 mars 2009, Rachida Dati, Garde des Sceaux, et Christine Albanel, ministre de la Culture, confirme les précédents textes en un nouveau protocole d'accord valable sur 3 ans et renouvelable tacitement (Cf. *Annexe 1*). Il établit un conventionnement entre les différents services et met en place un comité de pilotage à cette fin.

³⁹ Cf. note 30.

⁴⁰ Le Conseil Supérieur des Bibliothèques a adopté le 7 novembre 1991 une charte dont l'article 25 du titre III évoque le rôle des départements : *« Le service départemental doit, dans le cadre de ses missions de solidarité sociale, veiller à ce que soient assurés la desserte et le développement de la lecture des publics placés dans des conditions particulières dans les établissements situés sur son territoire. »*

« Toute action validée dans le cadre du comité de pilotage fait l'objet d'un co-financement de la part des services et collectivités concernés. »

Enfin, le projet culturel fait l'objet d'évaluations annuelles par le comité de pilotage, composé en partie de partenaires locaux, qui les adressent ensuite à l'administration centrale. Un comité de suivi se réunit au moins une fois par an et s'assure de l'élaboration d'indicateurs pour évaluer les partenariats, faire la synthèse des rapports locaux, et mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

1.3.1.2 Autres textes juridiques de référence : le Code de procédure pénale

Réglementation de la vie en détention

La circulaire du 14 décembre 1992 influence l'élaboration des articles du Code de procédure pénale qui régit la vie en détention et garantit la tenue d'activités culturelles en accord avec le respect des règles de sécurité⁴¹. Jusque là, ce sont surtout les principes de sécurité qui prévalent à la vie carcérale. L'introduction de la notion d'activités culturelles, bien que placée à la fin du Code de procédure pénale, participe de l'effort d'humanisation des prisons.

Le texte sur « l'action socioculturelle » en précise : les objectifs – *« développer les moyens d'expression, les connaissances et les aptitudes des détenus »*⁴² –, l'importance d'une programmation culturelle définie par le SPIP avec le chef d'établissement, le fonctionnement de l'association culturelle et sportive selon la loi de 1901⁴³, qui développe les actions en faveur des détenus, enfin *« l'accès des détenus aux activités culturelles et socioculturelles »*. Ce dernier point, *« supposé définir les conditions de participation des détenus aux activités culturelles »*⁴⁴, selon Salaün, délègue en fait l'organisation des activités au règlement intérieur de chaque prison. On peut, en effet, constater l'absence de texte officiel sur le déroulement réel des ateliers (sélection des participants, fréquence...), qui laisse au chef d'établissement toute latitude pour en déterminer le bien-fondé.

Dans le rapport rendu par Claudine Lieber (IGB) et Dominique Chauvigny (IGAAC), en 2004, à la demande du MC – sur lequel nous reviendrons plus loin –, il est précisé :

« Les textes réglementaires qui encadrent le développement de l'action culturelle en prison inscrivent clairement la bibliothèque dans l'espace carcéral et établissent les bases d'une programmation régulière des activités culturelles. [...] Les articles D 441, D 441-1, D 441-2 et D 443 du code de procédure pénale disposent que : « Chaque établissement possède une bibliothèque dont les ouvrages sont mis gratuitement à la

⁴¹ Code de procédure pénale, Livre V des « Procédures d'exécution » - Titre II « De la détention » - Chapitre X des « actions de préparation à la réinsertion des détenus » - section 2 « De l'action socioculturelle ».

⁴² Il est en outre précisé que l'emploi du temps du détenu doit lui permettre d'y assister, ce qui est rarement le cas dans les faits pour les personnes qui travaillent.

⁴³ Une circulaire datant de 1983 recommandait déjà leur création auprès des directeurs d'établissement pour permettre le versement des subventions de l'Etat.

⁴⁴ SALAUN, 2008, p.14.

disposition des détenus. Sa localisation doit permettre un accès direct et régulier des détenus à l'ensemble des documents. Un bibliothécaire, ou à défaut le SPIP assure les achats, organise la formation et encadre les détenus qui en assurent la gestion quotidienne. [...] Le règlement intérieur détermine les conditions d'accès des détenus aux activités culturelles et socio-culturelles. Il précise également les conditions dans lesquelles les détenus empruntent les ouvrages ou documents de la bibliothèque. Il doit notamment prévoir et favoriser les conditions d'accès direct des détenus à la bibliothèque. [...] Une programmation culturelle, résultant de la représentation la plus étendue des secteurs de la culture, est mise en œuvre, dans chaque établissement pénitentiaire. Ce programme a pour objectif de développer les moyens d'expression et les connaissances des détenus. »⁴⁵

La bibliothèque tient une part importante dans ce processus d'accès à la culture, espace sans lequel souvent il ne saurait y avoir de programmation culturelle réelle.

1.3.2 Bibliothèques de prison : état des lieux. Progrès et inquiétudes

Toujours dans ce rapport⁴⁶, les auteurs soulignent combien, pour les personnes interrogées, la bibliothèque est considérée comme une « base essentielle », non seulement pour les activités ayant un lien avec les médiathèques, tels les ateliers d'écriture, de théâtre, les diffusions de vidéos⁴⁷, la musique..., mais aussi pour toute autre animation. Car la bibliothèque s'inscrit comme le lieu de la culture au sein de la prison⁴⁸. C'est, en effet, le plus ancien lieu d'activités dans le milieu pénitentiaire⁴⁹. Et souvent les animateurs des bibliothèques ont initié une première offre culturelle (écriture, cinéma, musique), sinon une véritable politique, comme pour l'association « Lire c'est vivre », à la prison de Fleury-Mérogis. La bibliothèque est donc le socle de la vie culturelle, qui favorise la sérendipité, par les liens avec ses fonds, l'action de ses intervenants, le développement de diverses activités (expositions, représentations théâtrales, spectacles de contes, tenue d'un journal...). Comme c'est aussi le cas hors de la prison dans la plupart des communes.

⁴⁵ Rapport LIEBER et CHAUVIGNY, 2004, p.9.

⁴⁶ *Ibid.*, p.9.

⁴⁷ Le MC, en outre, a mis en place une charte des missions de services publics pour le spectacle, du 2 octobre 1998, qui s'étend aux publics hors les murs.

⁴⁸ Le directeur de Bois d'Arcy livre un avis davantage circonspect : « Les bibliothèques de l'établissement ne sont qu'un lieu parmi d'autres. Nous évitons d'ailleurs d'y organiser des activités qui ne seraient pas adaptées, a fortiori dans ces espaces qui ne sont pas bien grands (30 m² au maximum). Les autres activités culturelles ont lieu soit dans des salles type salles de classe, soit - et c'est une des chances de Bois d'Arcy -, dans la salle de spectacle que nous possédons et qui est positionnée entre nos deux bâtiments de détention principaux. » Mais cela est vrai également à Reims.

⁴⁹ En 1976, la DAP encourage le développement d'actions culturelles en milieu carcéral ainsi que la sensibilisation des personnels pénitentiaires sur ce thème. Puis, en 1982, la circulaire du MCC sur « Le développement des activités culturelles en milieu carcéral » invite la DAP à établir des contacts avec les DRAC. Les TV sont introduites en prison en 1985. La même année, les Rencontres internationales de Reims sur « La culture en prison » permettent de définir les orientations politiques du premier protocole d'accord du 25 janvier 1986, orientations reprises dans le deuxième protocole d'accord du 15 janvier 1990. [Extrait de SIGANOS, 2008, p.58].

Lieu de culture reconnu, mais des progrès encore à réaliser

Quels progrès depuis la mise en place des circulaires ? L'état des lieux dressé dans le rapport de Lieber et Chauvigny pointe plusieurs dysfonctionnements. Il déplore d'abord l'insuffisance de ces bibliothèques, dont la surface moyenne est environ estimée à 40m² – mais le plus souvent deux cellules de 9m² réunies –, et qui sont, pour des raisons de sécurité, « compartimentées entre quartiers » pénitentiaire (MAH, MAF) :

« Le désavantage des petits locaux est qu'ils n'ont pas vraiment la capacité d'intégrer un espace de consultation sur place pour les revues par exemple, ou pour les codes et les dictionnaires qui fréquemment ne sont pas prêtés. Simplement, ils ne permettent pas de disposer d'un coin accueillant, pour lire, échanger des propos, proposer une activité comme un jeu de société ou un club de lecture. Or, les salles polyvalentes servent prioritairement de salles de sport ; plutôt aménagées dans cette perspective, elles se prêtent généralement assez mal aux activités culturelles... »⁵⁰

En même temps, une bibliothèque conviviale suscite la suspicion des surveillants, pour qui elle s'apparente non pas à un lieu de dialogue et de lien social, mais à une « zone potentiellement dangereuse »⁵¹ (possibilité de contacts, d'échanges, propices à certains trafics). Ces mêmes conditions de sécurité déterminent le mode d'accès par roulement à la bibliothèque (et le choix du détenu-bibliothécaire qui ne doit pas avoir été condamné pour trafic, et a besoin de posséder une autorité reconnue par les autres détenus). Ces procédures s'expliquent notamment en MA, où les personnes détenues ont des régimes différenciés. Ainsi, on ne mêle pas les hommes aux femmes, ni les majeurs aux mineurs, contrairement à la médiathèque publique. D'ailleurs, c'est un tout autre public qui fréquente ici la bibliothèque : essentiellement des hommes, forts lecteurs ou non, dont la classe d'âge relève de la catégorie des actifs. Un tout autre travail, donc, pour les bibliothécaires qui interviennent en prison. L'accès se fait selon les heures d'ouverture de la bibliothèque, assurée par un détenu auxiliaire, en fonction de la disponibilité du personnel de surveillance. Par ailleurs, les dispositifs garantissant la sécurité des intervenants dans la bibliothèque varient d'un établissement à l'autre (alarme portative, bipper...). Ainsi, à la prison de la Santé, la disposition des locaux est contraire à une bonne prise en compte de cet aspect.

Quant aux fonds, une enquête récente⁵² indique que sur 141 bibliothèques, plus de la moitié (56%) ont un fonds de livres égal ou supérieur à 4000 ouvrages. Le stock varie selon la taille de l'établissement, insuffisant dans les plus importants, même s'il n'existe pas de corrélation entre le nombre de personnes détenues et le nombre de livres (en dépit de la recommandation de l'IFLA, rappelée dans la circulaire de 1992, qui porte à un minimum de vingt ouvrages par détenus). Ainsi, à Fleury-Mérogis, la plus grande prison d'Europe, qui abrite un ensemble de huit bibliothèques (correspondant aux différents quartiers), la totalité du fonds se porte à 30.500 documents, soit pas plus de 7 ouvrages par détenu en moyenne. Ces fonds sont régulièrement assortis par les BM ou les BDP

⁵⁰ LIEBER et CHAUVIGNY, *Op. cit.*, p.12.

⁵¹ Comme le montre le film « Le prophète » de Jacques Audiard (2009).

⁵² Enquête menée par la DAP en 2011.

sous forme de dépôts annuels⁵³. La BPI participe aussi de ce mouvement (en novembre 2012, des périodiques et des monographies ont été proposés aux bibliothèques de Fresnes et de Fleury). Cependant, une véritable politique documentaire fait encore défaut. Peu d'ouvrages techniques et documentaires, ou de livres en langue étrangère, pas assez de dictionnaires, de codes juridiques, très consultés, et, dans l'ensemble, un choix insuffisant d'ouvrages sur la religion, la philosophie, la psychologie, ou le domaine médical. La poésie, comme le fonds BD, est également très appréciée en détention. Rares sont les autres supports également proposés (musique, DVD). Si les BM peuvent assister les SPIP par leurs conseils en matière d'acquisition, les budgets dégagés par les SPIP, ou le soutien du CNL⁵⁴, longtemps atténué du fait de la complexité des dossiers, sont encore insuffisants.

Par ailleurs, l'impossibilité de fonctionner en réseau pénalise le bon fonctionnement des bibliothèques, limitant les fonds aux seuls volumes se trouvant dans la bibliothèque du quartier. Un essai va cependant être fait sur la prison de Fresnes, consenti par le DISP, qui y ajoute une ré-informatisation de l'ensemble des fonds⁵⁵. Cette tentative, soutenue par Robert Badinter, pourrait grandement améliorer le travail des bibliothèques, et permettre sans doute la conception de nouveaux ateliers culturels autour du multimédia. Le prêt informatisé, déjà présent pour 62%, selon les déclarations des bibliothèques en 2004, pourrait dès lors s'étendre à l'ensemble du centre. Les logiciels sont encore de qualité inégale (Orphée, Registar). Les rapporteurs de 2004 incitent ainsi à adopter le logiciel de la bibliothèque partenaire pour favoriser la formation des « auxis » par les bibliothécaires professionnels. Par ailleurs, « *une étude de ce marché au niveau national ou (inter)régional favoriserait une cohérence de gestion, actuellement inexistante, tout en autorisant peut-être la négociation de prix intéressants.*⁵⁶ [...] *Pour autant la mission estime que la bibliothèque de prison ne peut pas remplir le rôle d'insertion qui lui est assigné si elle ne se rapproche pas davantage du fonctionnement des bibliothèques publiques, sur lequel elle accuse plusieurs dizaines d'années de retard.* »⁵⁷

En effet, les bibliothèques sont encore en-deçà des normes définies par l'IFLA. Peu accueillantes, souvent dotées d'un éclairage insuffisant, d'un mobilier ancien, elles ne prédisposent pas à la fréquentation sur un temps long (absence de fauteuils confortables, manque d'espace...). Par ailleurs, aucune évaluation n'est réellement faite. Et la reconnaissance du travail des auxis ne débouche que rarement sur une formation complémentaire⁵⁸. Si des progrès certains ont été réalisés (désherbage, informatisation des fonds, etc.), ils sont encore insuffisants au regard des normes internationales et du développement actuel des médiathèques publiques. D'où l'interrogation du groupe de l'ABF, présidé par Philippe Pinault, lors de la journée d'étude le 25 octobre 2012 : « *Quelles bibliothèques pour des prisons de qualité ?* »

⁵³ La DSPIP de Seine-et-Marne évoque ainsi la collaboration double de la BDP et de la médiathèque de Combs-la-Ville en matière bibliothéconomique (dépôts, conseils, animation, formation).

⁵⁴ Lors de la journée d'étude de l'ABF, Nicolas Georges a présenté les prochaines résolutions du CNL pour la simplification des procédures et la meilleure adéquation à la question spécifique des bibliothèques.

⁵⁵ Entretien avec Jacques Dangleterre, président de l'association D'ici à là, Prison de Fresnes, 2 novembre 2012.

⁵⁶ LIEBER et CHAUVIGNY, *Op. cit.*, p.19.

⁵⁷ *Ibid.*, p.21.

⁵⁸ A la bibliothèque de Fleury, un partenariat avec le CNAM a permis à plusieurs « auxis » de bénéficier d'une formation en « médiation culturelle ». A Lyon, un diplôme délivré par la BML attestait des compétences développées (accueil du public, organisation, sérieux...). Il est également question de faire valoir par une VAE ces expériences, d'autant qu'il est possible pour un détenu de faire effacer son casier dans certains cas (Claire Bousquet).

I.3.3 Engagement ou désistement des bibliothèques publiques ? Retour sur un partenariat

« *Sans bibliothèque, pas d'action* », telle est, en substance la position d'Olwenn Lesourd, président de l'association « Lire c'est vivre » à Fleury-Mérogis, qui revendique la lecture comme un droit⁵⁹. Un premier engagement avant l'établissement des conventions a permis de constituer un fonds correct, de le classer et l'informatiser. Très tôt des partenariats ont été créés, parfois sur le mode du bénévolat pour les bibliothécaires, comme à Fleury. Quant au réseau de Reims, il travaille depuis plus de dix ans avec Interbibly pour desservir les prisons de son territoire. Si un lien existe avec les bibliothèques de lecture publique, cependant plusieurs questions se posent : qu'en est-il aujourd'hui au vu des moyens contraints de ces bibliothèques ? Quel partenariat et avec quel type de bibliothèque (BM, BDP) et dans quel cadre : celui du territoire urbain, de la communauté d'agglomération, de l'intercommunalité ? Avec la décentralisation des prisons en périphérie, quel est le meilleur interlocuteur ? Comment, enfin, maintenir ce lien au vu de la distance et du temps requis ?

La bibliothèque publique : un partenaire gratuit

En 2004, les rapporteurs préconisent le maintien de l'intervention des BM et BDP dans le fonctionnement des bibliothèques de prison, « *lien indissociable avec la cité et ses institutions locales* ». Car, non seulement il implique la reconnaissance de l'appartenance des personnes détenues à un territoire, mais il permet de créer une passerelle avec l'extérieur, qui ancre la bibliothèque de prison dans la bibliothèque publique (lien avec les animations culturelles locales, par exemple). Il est important de réaffirmer par ce biais qu'il s'agit avant tout d'un service public, ainsi que le souligne Eric Frigorio, directeur adjoint de la BDP de l'Essonne⁶⁰. La conclusion de 2005, suite au colloque de Valence, portait sur la nécessité de structurer les interventions des professionnels des bibliothèques par une réglementation plus précise et/ou un financement systématique dans le cadre « *d'une politique nationale encadrée et coordonnée* »⁶¹. En 2004, le calcul des moyens financiers et humains avait été fait :

« *Si l'on considère que pour 180 établissements pénitentiaires, ces interventions nécessitent la présence d'une ou d'un professionnel, une journée par semaine et par prison, le calcul théorique est simple : 4 jours x 12 mois = 48 jours / an x 180 établissements = 8640 jours / an x 7 heures = 60.480 heures, c'est-à-dire l'équivalent de 38 emplois à temps plein pour l'ensemble de la France.* »⁶²

Pour les rapporteurs, les décisions devaient être prises au niveau local. Le protocole de 2009 prend donc les mesures nécessaires par la création de comités de pilotage. Ceux-ci valident au niveau local toutes les propositions (mise à disposition de personnels, budget...). En facilitant ce dialogue, il est possible alors d'imaginer une synergie des

⁵⁹ Entretien avec Olwenn Lesourd, Fleury-Mérogis, 13 juillet 2012.

⁶⁰ Entretien avec Eric Frigorio, Paris, 25 octobre 2012.

⁶¹ LIEBER et CHAUVIGNY, *Op. cit.*, p.33.

⁶² *Ibid.*

moyens et une meilleure coordination des actions (entre BM et BMVR, ou BM et BDP par exemple).

*« L'établissement de règles générales organisant l'implication, selon les cas, des municipalités, des regroupements communaux ou des départements, devient nécessaire. La mission invite donc la DLL à relancer ou à conforter la politique partenariale avec les CP concernant les bibliothèques de prison en fonction des réalités du terrain. Concrètement, cette politique devrait conduire les DRAC à inscrire systématiquement dans tous les contrats ou les conventions conclus avec les CP les moyens pratiques et financiers de l'intervention des bibliothèques publiques en prison. »*⁶³

En 2012, celle-ci en est encore aux prémises, mais on note cependant un regain d'intérêt des médiathèques à s'investir dans cette mission. Ainsi, selon les chiffres du Ministère de la Justice, *« 78% des établissements pénitentiaires animent leur bibliothèque avec le concours des bibliothèques publiques territoriales ; elles sont ouvertes en moyenne 21 heures par semaine ; 78% sont en accès libre ; 36 % d'entre elles bénéficient d'interventions hebdomadaires de bibliothécaires professionnels »*.⁶⁴

Une disparité régionale avec de nouveaux enjeux

Lors du colloque de Valence, Benoît Lecoq, alors président du FFCB, concluait par ces termes son allocution :

*« Sans vouloir colorer d'un excès de pessimisme l'introduction de ces journées, il me paraîtrait malhonnête de ne pas me faire l'écho des inquiétudes qui se font jour ici et là : comment assurer en ce domaine une couverture équitable du territoire alors que nous assistons au désengagement de certaines collectivités locales ? Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour mieux concilier l'utilité de de l'initiative privée et la volonté de l'action publique ? Quels relais à l'intérieur même des établissements pénitentiaires à l'heure où les agents de justice sont amenés à disparaître ? Par ailleurs, les impératifs sécuritaires sont-ils susceptibles de remettre en cause des acquis fondamentaux tels que l'accès direct aux bibliothèques ? Ces interrogations récurrentes portent en elles une question : quels acteurs pour quelle culture, quels moyens pour quelle médiation ? »*⁶⁵

La desserte des prisons fait partie des missions des bibliothèques publiques au même titre que les hôpitaux, dans le cadre de leur politique « hors les murs » envers les publics empêchés. Si les BDP proposent des audits des bibliothèques de prison, et des conseils bibliothéconomiques, ils assurent également un dépôt régulier et la formation des agents. Les BM s'investissent davantage dans les animations. Mais ce découpage formel des fonctions varie selon les territoires. Ainsi, l'absence de BDP en Val-de-Marne incite davantage la BM à collaborer. Avec la décentralisation des nouveaux lieux de détention, la cartographie se complexifie. A quel territoire appartient désormais la prison ? Ainsi, la MA de Toulouse-Seysses est, certes, implantée sur le territoire de Seysses, mais s'agissant d'une petite commune, la charge est trop lourde pour la BM. Dans le même

⁶³ Ibid.

⁶⁴ « Chiffres clés 2012 ». Op. cit., p.10.

⁶⁵ Colloque de Valence, 2005.

temps, la BM de Toulouse souhaite se désengager, car la prison ne fait plus partie de son territoire.

D'après une enquête menée par la DAP en 2004, 67% de l'ensemble des établissements pénitentiaires ont déclaré avoir établi une collaboration avec la bibliothèque publique. Pour Lieber et Chauvigny, les collectivités territoriales jouent plus ou moins le jeu, mettant à disposition des professionnels sur des temps limités. Outre les bibliothèques, les musées, les conservatoires, les théâtres sont associés. Ces partenariats sont souvent liés à des personnes particulières, et tiennent par la force de leur engagement personnel⁶⁶. Ces actions hors les murs reposent sur un engagement volontaire des bibliothécaires.

Le recours aux associations : le cas de l'Ile-de-France

L'exemple francilien pose la question des limites de cet engagement. A Fleury-Mérogis, la médiathèque de Massy a d'abord mis son expertise bibliothéconomique à la disposition de la MA, mais les bibliothécaires ont opté pour la création d'une association, « Lire c'est vivre ». De même, après un temps de latence suite au départ de la bibliothécaire, et faute de BDP, Fresnes a ré-entamé un dialogue avec la médiathèque par le biais de l'association « D'ici à là ». La question posée était en effet de savoir si ces MA faisaient réellement partie du territoire à desservir, s'agissant souvent de populations étrangères à la région. Au vu des moyens à engager, de la faiblesse des effectifs en regard, quel était encore le rôle des bibliothèques publiques ? « *Assurer un service public* », selon Eric Frigorio de la BDP de l'Essonne, pour ne pas laisser ces espaces hors du champ public.

Ainsi Jacques Dangleterre, anciennement en charge de la Biennale des poètes en Val-de-Marne, travaille activement à la mise en place d'une programmation culturelle de qualité, conjointement avec les institutions locales (Maison des poètes, Théâtre, médiathèque) des trois secteurs : Fresnes, Villejuif et La Haye-les-Roses. Il s'agit non seulement de réinstaurer un lien entre des acteurs qui travaillent sur un même territoire, mais d'interagir entre intérieur et extérieur, pour permettre aux personnes détenues de mieux s'insérer par la suite.

Quel avenir pour ce type d'actions dans le cadre de l'intercommunalité ? Il faut en effet reconsidérer l'action envers les prisons en fonction du nouveau maillage du territoire. La mutualisation des moyens au sein des communautés d'agglomération amène à envisager différemment les missions exercées. C'est dans ce cadre, et avec la mise en place d'une synergie des moyens et des acteurs, qu'une véritable politique peut se dessiner.

⁶⁶ C'est le constat dressé par C. Péclard, directrice de la médiathèque Marguerite Duras, et anciennement chargée de développer le partenariat avec la prison de la Santé.

Quelles actions culturelles des bibliothèques publiques ?

C'est dans le cadre contraint que nous venons de redéfinir que se développe une action culturelle. Si la bibliothèque de prison joue un rôle indéniable dans cette programmation, elle ne prend véritablement tout son sens que par l'interaction avec la médiathèque partenaire, laquelle engage des moyens et surtout une réflexion professionnelle sur les actions à mener. Une évaluation de la politique de ces vingt dernières années, et surtout la typologie des actions culturelles offrent une première base d'analyse.

II.1 UNE ACTION REELLEMENT ENCOURAGEE ?

Dans leur rapport de 2005, Claudine Lieber et Dominique Chauvigny ont établi une typologie des activités réalisées dans le cadre de ce partenariat : d'abord des ateliers autour du livre (lecture, écriture), des rencontres avec des auteurs (voire des résidences d'écrivains), des ateliers « *d'expression poétique, de réflexion philosophique, de lecture ou d'écriture théâtrales* », « *des animations ponctuelles liées aux manifestations littéraires locales (salons et fêtes du livre)* », enfin celles liées aux opérations nationales, comme « Lire en Fête » ou « Le printemps des poètes ». Cette prégnance de l'action dans la vie culturelle locale permet de maintenir le lien entre la prison et le territoire. La bibliothèque pénitentiaire accueille également des expositions d'arts plastiques ou de photographies, réalisées en prison ou avec la prison, des spectacles (théâtre, conte...). Une grande variété, donc, qui s'accompagne aussi d'expériences nouvelles.

S'agit-il cependant d'une action réellement acceptée de l'administration carcérale, de l'opinion publique, ou des acteurs culturels ? En effet, depuis le colloque de Reims, il existe un débat critique sur la place de la culture en prison, comme nous l'avons vu précédemment. Quels changements peut-on observer depuis la mise en place des textes officiels ? Si cela a permis de créer un cadre juridique pour l'établissement des partenariats, néanmoins quelle place occupent finalement ces actions dans la politique des bibliothèques publiques ? Une simple action envers les publics empêchés ? Ainsi, dans son étude sur le sujet, réalisée en 2008, Sophie Salaün mentionne divers exemples (théâtre, concert, atelier cinéma...), mais aucune action émanant des bibliothèques publiques. Ce qui pose la question de leur valorisation : ces actions ne sont-elles pas insuffisamment médiatisées, à l'inverse d'autres secteurs culturels ? Intervenir en prison n'est pas anodin. L'image de la prison reste négative. Et puis se pose la question du budget alloué. Au travers d'exemples, nous observerons que, si les initiatives se multiplient, elles révèlent une réalité encore complexe.

II.1.1 Retour sur 20 ans d'actions culturelles

Avant d'évoquer la situation actuelle, il convient de revenir sur le bilan contrasté, assez pessimiste parfois, dressé en 2005. Les textes des protocoles sont encore mal connus, les espaces dédiés insuffisants ou inexistants, ou encore en lice avec d'autres types d'activités (l'enseignement, le prêche, le sport...). Parmi les propositions alors présentées, certains suggèrent de « *prévoir dans le parcours personnalisé, pour la réinsertion de la personne détenue, des activités culturelles, au même titre que les autres activités, comme le travail* »⁶⁷. Le juge d'application des peines est invité à prendre en considération dans le dispositif de réduction de peine le suivi de ces ateliers par les personnes détenues. Surtout, les bibliothécaires insistent sur une meilleure formation des surveillants pour améliorer la communication entre les différents acteurs. Si l'ENAP dispense une sensibilisation dans sa formation initiale, celle-ci est encore rudimentaire⁶⁸. Enfin, la DSPIP propose que ces actions soient clairement évoquées dans le règlement intérieur des établissements pour améliorer les conditions d'accès aux pratiques culturelles.

D'autre part, il n'existe pas encore de « *projet culturel global d'établissement* »⁶⁹ concerté avec le directeur du SPIP, le chef d'établissement, la DRAC, la médiathèque. Pour Claudine Lieber, le partenariat n'est guère satisfaisant, faute de cadre contraignant. L'Etat doit, selon elle, se réappropriier le champ culturel, afin que celui-ci ne soit pas seulement le fait des collectivités. Or comment contraindre celles-ci à mener des actions en milieu pénitentiaire ? Pourtant l'action publique permettrait de pérenniser cette politique. La DRSP de Marseille suggère même qu'elle prenne la forme « *de véritable annexe de la bibliothèque territoriale référente, gérée par un personnel indépendant de la direction de l'établissement.* »⁷⁰ Ce dernier point pose la question des personnes placées en milieu ouvert, peu concernées par les actions menées. Enfin, il manque des outils d'évaluation de ces actions pour mesurer l'impact sur les personnes détenues : le nombre de participants, des ateliers, à l'aune des moyens engagés.

II.1.2 Des enquêtes pour évaluer

En 1995, une première enquête menée, à l'instigation du MCC, par Jean-louis Fabiani, sociologue, chercheur à l'EHESS et au SHADYC (Marseille), et Fabienne Soldini, chargée de recherches au CNRS (LAMES, Aix-en-Provence), a pu mesurer, en dépit de l'absence de données statistiques, les résultats de cette politique culturelle. Depuis des évaluations régulières sont menées conjointement par le MCC et la DAP.

Financée par le GIP « Mission de recherche Droit et Justice » et par la DLL, cette première étude porte essentiellement sur les bibliothèques de prison et les activités afférentes : lectures, rencontres d'auteurs... La lecture est alors considérée en soi et au vu des autres activités proposées (sports, travail, enseignement) au regard des contraintes posées par un milieu

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Voir à ce sujet le programme de la formation des surveillants [en ligne] 2012 [page consultée le 20 novembre 2012] : http://www.enap.justice.fr/pdf/svt183_maquette_formation.pdf

⁶⁹ Colloque de Valence, 2005, p.181.

⁷⁰ *Op. cit.*, 2005, p.184.

fermé. Ainsi que l'ont démontré des chercheurs comme Philippe Combessie, la contradiction entre l'humanisation de la détention et la surpopulation a un impact sur les relations entre les détenus et les surveillants, et donc sur leur manière d'appréhender la place des activités culturelles. Pour le DSPIP du Val-de-Marne, « *les surveillants sont peu présents et vivent pour beaucoup la culture comme un loisir et une surcharge de travail sans voir le contenu du travail qui y est mené et l'impact qu'il peut avoir sur le comportement des personnes détenues* ». Fabiani insiste donc sur l'importance de la communication lors d'opérations d'envergure, telles la « Fureur de lire » ou le « Temps des livres ». L'enquête, menée sur sept établissements, s'intéresse à la réalité du terrain et aux difficultés présentes⁷¹. Les personnes interviewées sont donc choisies parmi les faibles, moyens et forts lecteurs. Si le rapport au livre est ici privilégié, c'est parce que « *l'offre de lecture est considérée comme un facteur important des dispositifs de réinsertion (sociale aussi bien que professionnelle) qui définissent aujourd'hui une des fonctions de l'institution.* »⁷² Ainsi la circulaire AP 92-08 assigne les objectifs suivants :

« 1. Inclure la population carcérale dans les systèmes ordinaires de formation ou d'assistance qui existent dans le monde extérieur. 2. Accroître significativement le nombre d'intervenants extérieurs en prison, et multiplier les regards sur cet univers particulier. 3. Modifier la perception que les citoyens ont du système carcéral. »

La lecture, en effet, apparaît comme le signe du changement de philosophie de la prison, de l'amélioration des conditions de vie, où le « temps libre » prend sa place, au même titre que la formation, soit « *une des manières les plus explicites de manifester la volonté « d'intégrer la prison dans la cité* »⁷³. Mais, de fait, ceux-ci sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement, comme nous l'avons vu précédemment (articles D. 440 et 445⁷⁴ du Code de procédure pénale). Fabiani démontre, dans son enquête, que les lecteurs en prison sont déjà des lecteurs avant leur incarcération, mais que parfois, du fait des actions menées, des personnes détenues découvrent cette activité. Qu'en est-il cependant après leur sortie ? Selon Philippe Deverchère, bibliothécaire à la BM de Chambéry, « *les personnes qui sortent de prison et [qu'il] rencontre [lui] disent qu'ils ne pratiquent plus la lecture. La question que l'on se pose est de savoir comment on peut les amener à continuer de pratiquer la lecture* »⁷⁵. Pour le sociologue, la lecture en prison est assimilée à un temps « non actif », d'où son abandon par la suite. Ainsi, cette première évaluation permet de s'interroger sur le sens et la pérennité des actions engagées. Dès lors, le MCC mais aussi la DAP sont amenés à évaluer l'application des protocoles. En 2009, le MCC met à disposition sur son site une fiche technique⁷⁶ destinée aux différents partenaires et présentant les principaux indicateurs à prendre en compte pour ce type d'actions : l'accès aux pratiques culturelles, l'investissement dans le projet (en euros), et la diversification de l'offre culturelle. Chaque année, les établissements sont invités à rendre un rapport annuel précisant leurs activités avec, entre

⁷¹ « Dans le cas de la lecture, ceci est d'autant plus vrai que l'activité est, par les déplacements de détenus qu'elle suscite (existence de rayonnages, d'espaces spécifiques de sociabilité), paradigmatique des tensions que fait naître le nouvel état du système disciplinaire. » (Fabiani, *Lire en prison*, 2005, p.10).

⁷² *Ibid.*, p.44.

⁷³ *Ibid.*, p.10.

⁷⁴ « Le règlement intérieur de chaque établissement détermine les conditions dans lesquelles les détenus empruntent ou consultent les ouvrages de la bibliothèque. Il doit notamment prévoir et favoriser, compte-tenu des possibilités locales, les conditions d'accès direct des détenus à la bibliothèque. »

⁷⁵ Fabiani, *Op. cit.*, p.26.

⁷⁶ MCC. Fiche 7. [en ligne] 2012 [[Page consultée le 21 novembre 2012] www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/48219/379743/file/Fiche_technique_7_evaluation.pdf

autres, un point sur le fonctionnement de la bibliothèque, la part des partenariats culturels développés. En 2010, une enquête a été conduite par la DISP auprès des 191 établissements (185 questionnaires recueillis, distincts pour les quartiers hommes ou femmes, soit un taux de réponses de 86,8%). On y apprend que 99,4% des établissements qui y ont répondu possèdent une bibliothèque, et que la plupart ont une programmation culturelle. Désormais la fourniture de données est indissociable de l'application de cette politique.

Il a sans doute manqué, selon Delphine Henry, de la FILL (Interbibly)⁷⁷, une campagne de communication lors de la mise en place des circulaires. Dès 2004, la FFCB, avec le soutien du MCC, propose un *Guide pratique des actions culturelles en milieu pénitentiaire*. Un rappel des chartes sur lesquelles les établissements peuvent s'appuyer (pour le spectacle, les pratiques amateurs, la culture et la ville, etc.), les missions des différents partenaires, le rôle des structures régionales, et surtout des conseils pratiques visent à fournir des réponses pour l'élaboration et le financement des projets, jusqu'à la signature de partenariats.

II.2 UNE ACTION OBLIGEE : AUTOUR DU LIVRE

Qu'en est-il sept ans après ? Les bibliothèques se sont améliorées, beaucoup sont aujourd'hui informatisées, le fonds enrichi, et les activités programmées autour du livre se sont développées. Un moyen de lutter contre l'illettrisme, dont le taux dans les prisons s'élève à 10% ? Ou bien est-ce parce qu'il représente un des moyens les plus aisés dans la sphère de la prison (du fait de l'obligation de proposer une bibliothèque⁷⁸) ? Quoi qu'il en soit, c'est le cadre légitime de l'intervention des bibliothécaires professionnels en matière culturelle (actions autour de la lecture, formation de l'auxiliaire, etc.). Ce qui n'est pas toujours sans poser de problème.



Fig. 1. Bibliothèque de prison (Ministère de la Justice).

En 2012, 562 conventions ont été établies. Mais d'après l'enquête 2010 réalisée par l'Observatoire de la lecture publique en 2008-2010⁷⁹ : sur un échantillon de 6479

⁷⁷ Entretien, Reims, le 18 juillet 2012.

⁷⁸ Ministère de la Justice : « Chaque établissement pénitentiaire dispose d'une bibliothèque accessible à toutes les personnes incarcérées. Au sein de chaque bibliothèque, l'animation mise en place doit inciter les lecteurs à la découverte d'auteurs et d'œuvres. Elle doit engager un travail sur la langue et l'imaginaire et créer un nouveau rapport à l'écrit. » [en ligne], 2012. [Page consultée le 21 octobre 2012] [<http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-en-detention-10039/la-culture-11999.html>].

⁷⁹ Enquête 2010. Site du MCC. [en ligne] 2012 [Page consultée le 21 novembre 2012] http://www.observatoirelecturepublique.fr/observatoire_de_la_lecture_publicque_web/docs/Biblioth%C3%A8ques%20municipales%20synth%C3%A8se_2010.pdf.

bibliothèques, 12% bibliothèques de niveau 1, 3% bibliothèques de niveau 2, 1% bibliothèque de niveau 3, et 4% de l'ensemble des bibliothèques ont noué des partenariats avec les prisons et les centres de semi-liberté [selon la typologie de l'ADBDP]. 58% des bibliothèques organisent ainsi des manifestations en-dehors de leur bibliothèque (sans que le détail en soit donné).

Et puis, il faut mentionner le rôle croissant de la FILL⁸⁰ ou des agences régionales du livre, telles l'Arald en Rhône-Alpes, C2RL en Limousin, Le Transfo en Auvergne, Résonances... De statut associatif, ces structures ont pour rôle la coordination des actions entre les différents partenaires, publics et privés, du secteur culturel ou social. Elles favorisent la coopération entre bibliothèques, acteurs de la vie littéraire, du patrimoine, de la formation, notamment en direction des publics éloignés. L'Arald a ainsi coordonné de 1998 à 2012 une mission de développement et de coordination des actions culturelles en milieu pénitentiaire, sous la conduite d'Odile Cramard⁸¹. Lors de réunions annuelles avec la DRAC, la Région Rhône-Alpes, la DISP de Lyon et l'ARALD, les SPIP présentent les divers projets conçus avec leurs partenaires culturels et pour lesquels des demandes de cofinancement ont été présentées à la DRAC et la Région Rhône-Alpes. Le budget s'élève à 100.000 euros pour 2011.

Quel rôle jouent alors les bibliothèques publiques ? Pour Martine Villeton-Pachot (médiathèque de Valence) :

« La médiathèque développe des missions de lecture publique pour tous. Ceci veut dire qu'elle s'attache à identifier les publics, les recenser et vérifier qu'elle se donne les moyens d'avoir une action auprès d'eux. Les détenus font partie de ce que l'on appelle les publics empêchés. [...] Quelles sont les attentes des publics en matière de lecture ? Il y a la lecture loisir, occupationnelle, la lecture savante qui va alimenter une réflexion, une culture, et la lecture utilitaire qui apporte l'information indispensable à l'acquisition de nos compétences. La MA est un microcosme, où le public potentiel est à la recherche, comme n'importe quel autre public, de ces différents types de lecture. Ces lecteurs ne peuvent venir à nous, nous irons donc à eux. C'est ainsi que doit être pensé le livre en prison, en véritable service culturel de qualité et non pas comme l'objet facile à transporter auquel on pense en premier pour « faire » de la culture à peu de frais. »

II.2.1 Détenus, lecteurs ? Approche sociologique

II.2.1.1 Identifier la typologie de ces lecteurs

Selon Chantraine, le processus de désaffiliation fait que la détention devient paradoxalement le lieu possible de « la (re)conquête d'un statut. »⁸² Aussi, sans en faire un public discriminé⁸³, convient-il d'identifier ce public « captif », dans la mesure où les détenus constituent « le lectorat potentiel des bibliothèques », susceptible de participer aux activités culturelles. Il est donc « primordial d'en connaître les caractéristiques »⁸⁴.

⁸⁰ www.fill.fr/images/documents/conventions_locales.pdf

⁸¹ Cf. note 13.

⁸² CHANTRAINE, *Op. cit.*, p.61

⁸³ BORDEAUX, Marie-Christine, PIGNOT, L., Dossier « Il n'y a pas de public spécifique », *L'Observatoire*, n°32, hiver 2007, pp. 19-65

⁸⁴ LIEBER et CHAUVIGNY, *Op. cit.*, p. ?

D'autant que l'enquête de l'INSEE le confirme, le profil socioculturel de ce public diffère sensiblement du public « traditionnel » des bibliothèques publiques, avec un public jeune, plus de 70% des détenus ont moins de 40 ans, dont la moitié a entre 21 et 30 ans, essentiellement masculin (96,3%). Quant à la proportion d'étrangers, elle demeure stable et assez forte (28,6%). Ces chiffres de l'administration pénitentiaire distinguent d'emblée ce public de celui des bibliothèques publiques, plutôt féminin et vieillissant. C'est donc une cible particulière qu'il convient de considérer dans les choix d'activités. La politique d'animation doit, en effet, inciter ces lecteurs, acquis ou potentiels, à découvrir des auteurs, des textes... Et ancrer la lecture dans leurs pratiques culturelles, afin que celle-ci perdure une fois la liberté recouvrée.

Dans un dossier intitulé « *La lecture en prison : s'envoler au fil des pages* »⁸⁵, une synthèse est faite sur le rôle des bibliothèques (publiques et en prison) et son importance pour les détenus. Rappelant que la lecture est un droit, depuis la circulaire de 1992, il interroge ce public sur la place qu'elle occupe en détention. Selon un détenu bibliothécaire : « *Ce qui est certain : la bibliothèque reste l'un des endroits les plus fréquentés en prison. Ici, à Poissy, la moyenne de fréquentation journalière oscille entre dix et quinze.* » Quant au choix de livres, il diffère selon les hommes et les femmes : BD et documentaires pour les premiers, témoignages et poésie pour les secondes. Et puis il y a l'organisation de la bibliothèque qui influe : les ouvrages placés sur les étagères en hauteur sont délaissées car peu visibles. Les conseils des bibliothécaires sont importants. La mise en avant d'auteurs, de thèmes, des nouveautés, au moyen d'une présentation particulière, comme dans toute médiathèque, est donc appréciée.

Christophe de La Condamine, lecteur assidu, ancien détenu devenu écrivain⁸⁶, et ancien auxiliaire de bibliothèque⁸⁷ revient sur le rôle de la lecture en prison. Saintes, où il est incarcéré, est une petite prison, dans laquelle 10% des détenus fréquentent la bibliothèque. Car en MA, ils sont trois à partager la cellule de 9m², 22h sur 24, en-dehors des promenades. « *Il n'y a pas de silence en prison. La solitude est toujours accompagnée, seuls les livres permettent d'oublier le bruit... J'ai éclusé toute la bibliothèque. En prison, je lisais un bouquin par jour... Quand on arrive en prison, ce dont on est le plus friand est tout ce qui touche à l'univers carcéral. Ce rayon-là est toujours bien garni. Au bout de quelque temps, on a envie de lire autre chose... J'ai beaucoup lu pour ne pas penser. Quand je rentrais dans la lecture, je n'existais plus, je n'entendais plus rien. L'écriture, c'est un peu l'inverse. On redevient soi.* »⁸⁸

II.2.1.2 Retour sur la question de l'illettrisme

A en croire les différentes études menées sur le milieu carcéral, il s'agit d'une population fortement touchée par l'illettrisme, et caractérisée par un niveau scolaire assez faible⁸⁹. Si la lutte contre l'illettrisme ne ressort pas du champ des bibliothécaires, mais des services de l'enseignement de l'Education nationale, en revanche

⁸⁵ Site associationlecourrierdebovet.perso.neuf.fr/pdf/Dossier_lecture_38.pdf

⁸⁶ Auteur du *Journal de taule*, Paris : L'Harmattan, 2011.

⁸⁷ L'auxiliaire est rémunéré et assuré d'une formation par les bibliothécaires professionnels. Pour certains, cela débouche sur un diplôme comme à Fleury, où un cursus avec le CNAM a été mis en place.

⁸⁸ En prison, des bibliothèques au rabais. [en ligne] 2012 [Page consultée le 21 novembre 2012] <http://forum-prison.forumactif.com/t12714-infos-septembre-2012-en-prison-des-bibliotheques-au-rabais#118375>

⁸⁹ Près de 60% de la population carcérale n'a pas dépassé le niveau du certificat d'études primaires, 30% sont en difficulté de lecture, et 20% sont illettrés. 65% d'ailleurs sont sans activité professionnelle (Rapport de 2005).

l’alphabétisation peut relever de leurs compétences. Depuis 1995, date de la mise en place de cette campagne, un repérage systématique est effectué sur les nouveaux arrivants : 60% des personnes rencontrées se situent à un niveau plancher. Ce facteur est pris en compte par les bibliothécaires dans leur choix de livres ou d’activités privilégiant l’oral par exemple. Un partenariat avec l’enseignant s’avère indispensable pour répondre au mieux aux besoins. De même, davantage de moyens sont nécessaires pour développer les fonds en langue étrangère. L’expertise des professionnels en la matière, lesquels ont la pratique de l’alphabétisation des migrants, l’accompagnement de personnes en difficulté est un atout pour développer une offre calibrée.

II.2.2 Quelques exemples d’action



Fig. 2. Visuel : Frédéric Schaffar – tous droits réservés

Nous avons répertorié certaines des actions valorisées via les sites internet ou la presse (Cf. *Annexe 2*), mais il est certain que ce type d’actions souffre encore d’un manque de légitimité auprès des élus et sont encore peu valorisées. Parmi les actions autour du livre menées en MA ces dernières années, on trouve des lectures, des contes, des ateliers de philosophie, de poésie. Elles sont de plusieurs types : des initiatives isolées, ou ancrées dans des festivals, des manifestations nationales ; ou encore des bibliothèques publiques qui exportent leurs projets en prison ; parfois l’exemple est inversé : la bibliothèque accueille dans ses murs une manifestation conçue pour la prison. Mais chaque fois il s’agit de ne pas discriminer un public. « *Il n’y a pas un public des prisons* », seulement un public à toucher pour Odile Cramard et la majorité des bibliothécaires.

II.2.2.1 Des initiatives locales...

« *Il n’y a pas à créer de choses spécifiques pour les prisons. C’est valable si les bibliothèques publiques le font* », selon elle. Elles peuvent se référer au dispositif mis en place par la DRAC et la DISP, qui font appel aux structures locales identifiées par la DRAC. Le SPIP coordonne ensuite les actions. « *Il y a un co-financement de la DRAC pour les actions menées en prison. La DRAC de Rhône-Alpes a toujours défendu l’idée qu’un établissement pénitentiaire est un public au même titre que les autres... Le rôle des bibliothèques, et ce qu’elles font, c’est d’apporter des bouquins sur une thématique particulière mise en avant, par exemple lors du mondial de Foot... Et puis il y a les animations basiques : un présentoir pour mettre en avant des acquisitions.* »⁹⁰ Ou la mise en place de clubs de lecture, comme la Bibliothèque J. Prévert à Cherbourg (MA de Cherbourg), d’ateliers de philosophie, proposés par le CRL du Limousin avec l’appui

⁹⁰ Ibid.

des bibliothèques de son territoire (MA de Guéret, Limoges), ou encore des spectacles de contes, ainsi de Marie-France Ehret, pour la Médiathèque de Chaumont (MA de Chaumont). Quand Philippe Claudel découvre l'univers carcéral en 1985, dans le cadre d'un stage de professorat à la MA de Nancy, c'est une révélation. Entre 1988 et 2000, il y donne des cours de français, de littérature, d'écriture et parfois même d'histoire de l'art. Pour lui *« la prison n'est pas différente de l'extérieur, les choses y sont simplement amplifiées. En conséquence, le livre a le même rôle en prison qu'ailleurs, mais en plus aigu... »*⁹¹

Nombre de ces actions trouvent cependant un ancrage local dans des festivals à plus forte résonnance, qu'il s'agisse des « Quais du Polar », monté par l'Arald en région Rhône-Alpes, de « Lire et rire en fête » à Melun, ou encore de « Coquelicotcontes » en Limousin.

Le premier se déroule ainsi dans neuf établissements pénitentiaires de la région. Le SPIP a préalablement acheté les livres des auteurs au programme, et conçu avec les bibliothèques partenaires des cercles de lecture pour faciliter l'échange avec les écrivains qui viennent à leur rencontre. Pour « Lire et rire en fête », la bibliothèque de Melun réserve deux séances aux établissements pénitentiaires : à la MA, « Lecture de nouvelles d'écrivains humoristiques, par les Livreurs (lecteurs publics) », et au CD « Lecture de nouvelles » d'Alphonse Allais (1855-1905) par le Théâtre de l'Orge. Une annonce est même insérée dans la *République de Seine-et-Marne*. Outre la lecture, sous la forme de clubs de lecture, lectures à voix haute, les contes sont également prisés des bibliothécaires comme des détenus. D'où l'action en Limousin en direction des MA de Guéret, Limoges, et Tulle, avec les conteurs Rogo Koffi Fiangor, Thomas Suel, Nadine Walsh, Victor Cova Correa, Monica Burg, etc.

*« Coquelicotcontes, festival itinérant du conte en Limousin, est né du désir de fédérer les initiatives, jusque-là isolées, de formation et de programmation de spectacles de contes portées par différentes structures et en particulier par les bibliothèques départementales de prêt (qui desservent les communes de moins de dix mille habitants). Mais c'est aussi le désir de promouvoir le conte dans l'ensemble du territoire limousin grâce à l'itinérance d'artistes à travers les trois départements. Le festival est organisé depuis son origine par le Centre régional du livre en Limousin-ALCOL, les trois bibliothèques départementales de la région et la Bibliothèque francophone multimédia (BFM) de Limoges. »*⁹²

Enfin, on ne saurait oublier la Poésie, genre très prisé des personnes détenues⁹³. Jacques Dangleterre, ancien acteur de la Biennale des Poètes des Yvelines, aujourd'hui président de l'association « D'un livre à l'autre », le sait, qui conçoit son programme d'action culturelle pour la MA de Fresnes autour de celle-ci. L'idée remonte à 2002 à la suite d'une rencontre avec le directeur de la MA de Fresnes : *« ...Très vite quelques principes et idées se dégagent : Choix délibéré et réaliste d'une poésie libre de toute contrainte... 80-90% de « poètes*

⁹¹[<http://forum-prison.forumactif.com/t12714-infos-septembre-2012-en-prison-des-bibliotheques-au-rabais#118375>].

⁹² Présentation du Festival Coquelicotcontes [en ligne] 2012. [Page consultée le 21 novembre 2012] http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_coquelicotcontes/presentation_coq.html

⁹³ En attestent le Groupement Poètes en prison, le Cercle des poètes détenus... Ou le site <http://amis-des-poetes.org/sample-page/le-poeme-cest-une-grenade-faut-savoir-comment-le-deguster-il-a-parfois-un-gout-amer/la-poesie-pas-pour-la-prison-du-quotidien/>

détenus » n'ont jamais écrit... Niveau d'instruction très faible pour la plupart. Et pourtant, l'écriture est une écriture d'instinct, de ressenti... écrit avec le cœur et les tripes »⁹⁴. Et il décrit le fonctionnement des rencontres de poésie : autour d'une table, parfois en cercle ; 6-8 / 10 maximum. « Bonjour... ; de suite, écoute d'un CD (5/6 titres max) de Mozart, Bach, Vivaldi... Concerto, symphonie ; mouvement allegro, andante... Silence total... « Où étiez-vous ? » Ailleurs... Un peu d'intendance : distribution de papiers, enveloppes, crayons... ; Bref commentaire de ma semaine. Débute le « tour de table » de l'écriture de la semaine. On n'écrit rarement pendant la « rencontre ». Durée : selon division, 1h30 à 2h30. Lecture ; voir relecture, re-re... textes écrits pendant la semaine ; élocution, discussion, avis, commentaires, relance, lecture+musique...et le cercle tourne... Pause : 5/10'. Majeur : respect ; solidarité, humanité, écoute, tout est apprécié, émotion... « Poésie – Pivot ». On se quitte... à mercredi... »⁹⁵ Les détenus sont ensuite invités à participer à des concours nationaux de poésie (tous publics), après agrément de l'administration pénitentiaire, tels le Grand prix de la ville de Vannes. En 2009, 10 prix ont été remis, des recueils édités (cf. *Bibliographie*). Un blog, www.lecercledesdetenus.org, validé par le secrétaire d'état à la justice, présente des poésies d'une quinzaine d'auteurs détenus ainsi que celles des poètes visiteurs et de parrains, tel que le dessinateur PIEM. Ce programme, J. Dangleterre ne le conçoit sans avoir auparavant consulté les bibliothèques publiques du territoire, celles de Fresnes, La Haye-les-Roses, Villejuif, afin de les associer au projet. S'il apporte des moyens, une coordination – en l'absence de BDP –, il connaît en revanche l'importance de la structure publique en tant que référent.

II.2.2.2 ...aux manifestations nationales

Outre les projets locaux, il y a les manifestations nationales, instituées par le MCC pour « être fédératrices et avoir un écho en prison », parmi lesquelles « À vous de lire ! » (26-29 mai). Le thème de cette deuxième édition était la correspondance. « Cette manifestation a pour vocation de valoriser le livre et la lecture auprès du grand public, en s'appuyant sur une diversité d'acteurs, notamment ceux de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, organisateurs de fêtes et salons du livre, etc.). De nombreuses animations ont lieu sur le territoire national et les établissements pénitentiaires sont encouragés à s'y associer. »⁹⁶

Enfin, la bibliothèque publique peut également proposer des projets innovants d'envergure nationale comme l'expérimentation de tablettes numériques⁹⁷. C'est l'expérience menée au Centre pour peines aménagées de la MA de Gradignan par Stéphanie Collignon, pour l'ECLA (Ecrit Cinéma Livre Audiovisuel) Aquitaine, et Marianne Terrusse pour la BDP de Gironde⁹⁸. Il s'agit non seulement de développer la lecture sur l'ensemble du territoire par la mutualisation des moyens, mais aussi de lutter contre la fracture numérique « et d'inciter à de

⁹⁴ Programme pour la MA de Fresnes, J. Dangleterre, 2012.

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Plaquette du MCC*, 2012.

⁹⁷ Prêt de livre numérique en milieu carcéral. [en ligne] 2012 [Page consultée le 22 novembre 2012] http://biblio.gironde.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=755:pret-de-livre-numerique-en-milieu-carceral&catid=14:actualites-bdp-reseau&Itemid=98

⁹⁸ Retour sur l'expérimentation de prêt de tablettes... [en ligne] 2012 [Page consultée le 21 novembre 2012] <http://lesjourneesllb.wordpress.com/toutes-les-journees/journee-lire-en-prison-le-15-novembre-a-rennes/>

nouveaux usages adaptés à l'air du temps, portant l'espoir d'une meilleure réinsertion... ». Or, « dans un contexte où l'espace est rare, la liseuse offre une réelle valeur ajoutée, permettant de contenir des centaines de livres, ainsi que du son, dans un objet de la taille d'un livre de poche, léger et facile à manipuler. Le support n'a pas été le seul enjeu de l'expérimentation, qui a aussi permis d'avoir une approche concrète des contenus numériques, livres et musique, qu'il s'agisse de l'offre, de l'accessibilité, des modes de téléchargement ou des systèmes de DRM. Sur le choix des contenus, la diversité a été privilégiée : fiches techniques, musique, documentaires, fictions, les œuvres de loisir côtoient des contenus pédagogiques ou informatifs, pensés en relation directe avec la situation des détenus (préparation à la sortie, informations sur le marché du travail, etc.) et élaborés avec les organismes ad hoc, à savoir la Maison de la promotion sociale et Aquitaine Cap Métiers. Au final, un bilan mitigé pour ce projet ambitieux qui a fait l'objet d'une convention spécifique avec le centre pénitentiaire. Les appareils, prêtés gracieusement par la société Bookeen, et datant de 2007, ont montré leurs limites : la navigation sur les liseuses est lente, les batteries se déchargent très rapidement, le noir et blanc reste trop peu attractif. De l'avis des détenus et de la BDP, une très belle idée, mais du matériel inadapté. De quoi relancer la réflexion sur la pérennité des supports numériques... »⁹⁹

II.2.3 Les ateliers d'écriture

Les ateliers d'écriture sont fréquents en prison. Selon l'étude de Sophie Salaün, les détenus sont nombreux à demander à y participer¹⁰⁰. D'autant que ce type d'activité permet le décroisement (théâtre, récit de groupe, lectures à voix haute...) et renforce le lien social entre les individus. Avec l'écrit, l'intervenant suscite aussi une activité collective, qui peut déboucher sur une restitution à voix haute comme sur une diffusion sous forme d'un journal dans l'enceinte de la prison ou d'un blog¹⁰¹, voire sur une vocation d'écrivain. Comme dans la bibliothèque publique, l'atelier est là pour susciter la création.

II.2.3.1 L'importance de l'écrit

En 2012, dans le cadre de la Semaine de la langue française, a eu lieu l'opération « *Dis-moi dix mots qui te racontent* ». Dix personnes détenues à la MA de Strasbourg ont reçu un prix littéraire pour leur affiche composée avec dix textes inspirés par dix mots de Jean-Jacques Rousseau.¹⁰²

Pascale Roze, écrivain, qui a animé un atelier en Limousin, à l'instigation du CRL et des bibliothèques partenaires, évoque son expérience :

« On ne peut pas dire à l'avance comment se passera un atelier d'écriture. Parce que c'est une expérience qui se fabrique à plusieurs. Autant de participants, autant de facteurs de réussite ou d'échec. Bien sûr celui qui en a pris l'initiative, qui réunit les autres autour de lui, a un rôle important. Mais à lui tout seul, il ne peut rien faire, parce

⁹⁹CR de cette expérimentation par Hélène Labussière, [en ligne] 16 avril 2012 [Page consultée le 21 novembre 2012] <http://ecla.aquitaine.fr/Ressources/Lettres-et-Images-d-Aquitaine/Articles/La-culture-en-milieu-penitentiaire-une-mission-regionale-confiee-a-Ecla>

¹⁰⁰SALAÜN, Op. cit., p.55.

¹⁰¹ « Il y a un projet d'atelier d'écriture avec la Médiathèque de Melun, mais la technicité du projet (publications sur un blog) retarde sa mise en place, et le choix de le faire porter sur le quartier femmes, qui vient seulement d'ouvrir n'a pas permis de le mettre en place en 2012. » (DSPIP de Seine-et-Marne).

¹⁰²Voir le site <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-en-detention-10039/la-culture-11999.html> [Page consultée le 21 octobre 2012]

qu'il ne peut pas décider à la place de quelqu'un de prendre le risque de raconter ce qu'il a dans sa tête. Il faut le courage, il faut la confiance en ceux qui écoutent mais aussi en soi. Il faut croire que les mots peuvent servir à se dire à soi-même et à dire aux autres ce qu'on a vécu, ce qu'on dit. Notre point de départ a été le repas d'enfance. Le groupe se composait de plusieurs nationalités. [...] La prison est par définition un endroit où violence est faite à la personne : privation de sa liberté de mouvement, de contacts, de choix dans ses activités. Mais je peux témoigner que pendant les quelques heures de notre atelier, il y a eu comme une sorte de douceur entre nous. De calme aussi, pas celui des médicaments, mais celui que nécessite ou que provoque la pensée. »¹⁰³

L'atelier est annoncé par affichette au réfectoire, ou par courrier directement auprès des détenus. Les personnes intéressées doivent alors s'inscrire auprès du SPIP, qui procède à une sélection des participants, pas forcément sur des prérequis, parfois simplement en raison de leur comportement. Certains types de détenus¹⁰⁴ n'ont ainsi jamais accès à ce type d'activités. La bibliothèque partenaire n'a aucun pouvoir sur l'organisation de l'atelier, qui dépend du chef d'établissement. De même, les surveillants peuvent décider de ne pas y amener un détenu pourtant inscrit. Ils ont lieu dans la bibliothèque ou dans la salle polyvalente, et durent 1h30. L'intervenant attend que l'ensemble des détenus soient rassemblés pour commencer la séance. Il est alors enfermé avec eux.

Marie-France Ehret, écrivain, dans son ouvrage *L'Envie des mots*, qui fait suite à ces ateliers, témoigne de son expérience :

« A Chaumont, la Maison d'arrêt compte environ 90 détenus. On l'appelle le Val Barizien, du nom du quartier où elle se tient. J'y suis entrée sans m'en apercevoir. Bien sûr j'avais demandé un permis de visite à la direction régionale de l'administration pénitentiaire, bien sûr j'avais laissé mon sac dans le petit bureau attendant à la prison, j'étais passée entre les portes magnétiques et j'avais enlevé mon bracelet qui les faisait sonner... J'avais serré la main des surveillants qui nous avaient ouvert les portes et les grilles, j'avais monté l'escalier qui mène aux galeries et j'avais remarqué le filet tendu de l'une à l'autre, comme au cinéma, je m'étais écartée pour que puisse s'ouvrir la porte de la cellule sur l'étroite galerie, j'étais entrée dans la cellule-école, deux cellules réunies par la destruction d'une cloison, 18m², 2 fois 9. Les hommes étaient arrivés les uns après les autres. Ils s'étaient assis un par un autour des tables de formica bleu. « Bonjour... Marie-Florence, Bernard, Florent, Mohamed, Guillaume, Gamal... » Personne ne m'avait demandé pourquoi j'étais là. L'enseignant, « Prof », comme beaucoup l'appelaient, avait assuré le recrutement des volontaires, il avait rencontré chacun personnellement pour lui proposer cette rencontre avec un écrivain. Ils avaient dit oui. Et maintenant ils attendaient, bavardaient entre eux, se lançaient des vanes. On était entré tout de suite dans le vif du sujet, dans le silence de l'écriture, dans l'écoute les uns des autres. Je leur avais demandé d'écrire sur cette fraction de seconde où, se réveillant, on ne sait plus dans quel lit on a dormi, quel âge on a, ni ce que l'on tient dans ses bras... » Nous on sait très bien où on est, m'ont-ils rétorqué, l'un parlant, les autres approuvant. C'est le bruit des clés du gardien contre les barreaux qui nous

¹⁰³ Du 15 au 18 avril 2008, Pascale Roze, écrivain, a animé un atelier, qui a ensuite été édité. [Page consultée le 21 novembre 2012] http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.html ou www.pascaleroze.fr

¹⁰⁴ Les délinquants sexuels, par exemple, ou ceux qui sont mis à l'écart des autres détenus pour leur sécurité.

réveille à 7h du matin ! » Voulaien-ils se faire plaindre ? Ils acceptèrent volontiers de ne pas l'être, et d'explorer, puisque j'insistais, ce quart de seconde où ils n'avaient pas encore identifié le bruit de la clé. Et où tous les rêves étaient encore permis. Puis chacun lut ce qu'il avait écrit. Le prof, eux, moi, une voix aussi, sur une cassette que j'avais apportée : « Longtemps je me suis couché de bonne heure... » On écouta. On commenta. « Madame, votre truc, là, on peut le réécouter ? » demanda Gamal... [A ces] six premiers ateliers que nous avons montés ensemble sur deux semaines, et qui s'étaient tout naturellement inscrits dans le programme « Lignes de partage » mis en place par la Maison des écrivains, ont succédé des ateliers mensuels inscrits dans le cadre d'une « résidence d'écrivain ». Cette résidence fait partie des actions du contrat Ville-Lecture passé entre le ministère de la Culture et la ville de Chaumont. Le journal « pas de quartier ! » a été lancé en même temps que la résidence d'écrivain. Il a pour but de favoriser les partenariats entre les associations de la ville travaillant sur le livre et la lecture. On y trouve, entre autres articles, des productions d'ateliers d'écriture. Celles de la maison d'Arrêt s'y mêlent aux autres. »

Le niveau est très disparate d'un atelier à l'autre. A Reims, il est arrivé que des participants sachent à peine écrire, voire ne parlent pas le français, les bibliothécaires intervenantes ont alors suscité la parole orale, pour la retranscrire ensuite. Dans d'autres cas, ces ateliers donnent lieu à des publications. Ce fut le cas pour *Fragments de vie*, né de l'atelier animé par l'écrivain Pascale Roze, ou pour Pierre Rosat¹⁰⁵, lui aussi sollicité par le CRL en Limousin pour réaliser des ateliers contes en MA, ou encore pour l'atelier d'écriture animé par Patrick Da Silva en octobre 2000 et juillet 2001 dans le quartier des femmes de la maison d'arrêt de Riom¹⁰⁶, avec le soutien de la BM de Riom, la Maison des écrivains, et Brut de Béton production.

Ce qui pose la question des droits des auteurs incarcérés. Le principe en est clair : une personne détenue conserve sa qualité d'auteur de ses créations, que celles-ci soient réalisées à l'intérieur de l'établissement pénitentiaire ou à l'extérieur. Ce qui inclut les ateliers culturels en milieu carcéral. Nul ne peut utiliser son œuvre ou la diffuser sans son autorisation. Pour les œuvres réalisées avec un intervenant, on considère qu'il s'agit d'œuvres collectives (art. L.113-2al.3 du Code de la Propriété Intellectuelle).

II.2.3.2 La création de journaux : *Liseron*, *Oxygène*...

Certaines prisons ont mis en place la diffusion d'un journal, produit par l'atelier d'écriture. Ainsi de Poitiers, Reims, Saintes, etc. Ils permettent de communiquer sur le quotidien de la prison, tout en réalisant un travail collectif d'écriture, sous la médiation de l'enseignant ou du bibliothécaire. A Nîmes, il donne lieu à une parution en-dehors des murs grâce à un système d'abonnement.

Celui de la MA de Reims, *Oxygène*, est réalisé avec l'aide des bibliothécaires professionnelles de la médiathèque. « *Les nouveaux détenus qui participent à une activité du journal s'engagent à écrire un article, faire un jeu, des poèmes. Il doit également faire preuve de respect et de régularité. Faire une activité régulière peut*

¹⁰⁵ Voir son site : www.suisserrant.com

¹⁰⁶ ...Au bois dormant. Atelier d'écriture au quartier des femmes de la maison d'arrêt de RIOM. Billom : Brut de Béton Production Ed., DL février 2002. 37 p. -ISBN 2-912895-06-5

donner lieu à une remise de peine (3 à 4 jours). L'atelier a lieu tous les jeudi après-midi. Le journal porte sur un thème, un dossier. Certains articles peuvent être écrits en cellule (rare) ou en groupe. Les textes sont ensuite saisis par le bibliothécaire professionnel, et sont relus par le directeur avant publication. Ils sont alors envoyés au service Reproduction de la ville et publiés à 230 exemplaires. On exclut tout article polémique (politique, religieux, ou sur la MA). Le Journal peut les aider durant leur peine, et peut aider à une réinsertion sociale, humaine, ou professionnelle. La rencontre avec l'extérieur est très importante pour eux. Beaucoup d'entre eux nous remercient d'ailleurs après l'activité. »¹⁰⁷

II.2.3.3 Les Prix littéraires

A l'instar de ce qui s'est fait avec Interbibly dans le cadre du festival de littérature africaine, Delphine Quéreux-Sbaï, directrice de la Médiathèque Falala à Reims, conçoit ainsi le montage d'un nouvel atelier : le « Prix du Polar ».

« L'idée est de proposer la lecture d'ouvrages pour élire un auteur policier. Il faut faire attention : il y a souvent une part de curiosité « Comment sont ces gens en prison »... La question du financement se pose : elle se fait normalement par le SPIP. On a la même position que pour le scolaire : pourquoi rémunérer un auteur pour un public particulier qui ne financera pas sa venue ? C'est la même chose pour les instituts de sourds et malentendants. On a un budget par public, dont les détenus, mais c'est une toute petite tranche du public. Mais l'idée du Prix du Polar est intéressante : si les détenus lisent les textes, cela peut ensuite être présenté à d'autres publics. Il y aurait un retour. Comme avec le public scolaire. Il y a une non-visibilité de l'action au niveau de la population et des médias. Pas d'attente des élus dans le domaine. Pour monter d'autres ateliers, cela dépend des compétences des bibliothécaires [ex. Aude spécialisée en cinéma], des fonds possibles [exemple des fonds anciens]... On leur propose une « occupation » plutôt que de la réinsertion, une « normalité avec l'extérieur », un lien avec l'extérieur. Une façon de leur dire « la vie continue », de « ne pas perdre le fil », « faire le lien ». Les ateliers d'écriture, comme pour tout ce qui est rédactionnel, leur permet d'évacuer ce qu'ils ont à l'intérieur. »¹⁰⁸

II.3 RENCONTRES D'ECRIVAINS

II.3.1 Des auteurs en prison

Intervenir en prison ou en bibliothèque n'est pas similaire. Car ce type d'intervention implique d'abord d'accepter les règles carcérales liées à l'enfermement. Des tensions peuvent en résulter. Pour Florine Siganos, cela amène les intervenants à se poser la question du sens de leur action¹⁰⁹, de la même façon qu'elle influe sur le fonctionnement de la prison pour la mise en place de l'activité. Deux logiques antagonistes s'affrontent

¹⁰⁷ Entretien avec Maryline Meunier, Médiathèque Laon-Zola, Reims, 17 juillet 2012

¹⁰⁸ Entretien avec Delphine Quéreux-Sbaï, Médiathèque Falala, Reims, 18 juillet 2012

¹⁰⁹ SIGANOS, *Op. cit.*, pp.21-22.

et coexistent entre les surveillants et les intervenants¹¹⁰. Entre l'enfermement et la circulation. Quelles relations ont-ils avec l'institution ? Comment valorise-t-on ensuite ce type d'action ? Telles sont certaines des questions qui se posent au préalable.

Intervenir en prison

Dans un texte sur « *Qui fait quoi et pourquoi* », présenté au Salon du livre de Bordeaux par la Coopération des bibliothèques en Aquitaine, Marie-France Ehret, écrivain, revient sur l'intervention des auteurs en prison¹¹¹ et leur importance. Christophe de La Condamine, lui, évoque son expérience de l'autre côté : « *en prison, on peut rencontrer des écrivains, mais trop brièvement. Ils sont sympas, il y en a un qui m'a même donné des conseils d'écriture. Je ne pourrais vous citer aucun nom. Ce sont des rencontres trop fugitives, ils vont, ils sortent, c'est bien normal. Pourtant à Saintes, ils nous visitent assez fréquemment grâce au Prix intra-muros de Cognac, noté par les maisons d'arrêt les plus proches de Cognac, où se tient le prix du roman policier.* »¹¹²

Les bibliothèques publiques, qui ont l'habitude d'accueillir des auteurs dans leurs espaces, n'hésitent pas à proposer ce type d'action en prison. Lors du colloque de 2005, Martine Villeton-Pachot, bibliothécaire à la médiathèque de Valence en témoigne :

« *En 2002, une animation dans laquelle nous nous sommes particulièrement investis et à laquelle nous avons pris un réel plaisir fut l'atelier d'écriture mené par François Joly auteur de polars, avec la participation de l'enseignant de la MA, Frédéric Darnaud, des bibliothécaires, Barbara Favel de la médiathèque, et Claudine Bastide, coordinatrice des bénévoles. Cet atelier a permis l'édition d'un titre du Poulpe aux Editions Baleine : Le Poulpe en prison. Une exposition, qui se tient actuellement à la médiathèque, vous explique le déroulement de cette action. Par ailleurs, nous participons depuis 2003 à l'action « Le polar derrière les murs »...* »¹¹³

C'est l'opinion également du responsable de la médiathèque de Queven, Alain Larrivé. Il estime ainsi important d'inscrire ces événements à la fois dans le monde carcéral et le monde extérieur : « *On essaie de lier les animations à la vie culturelle du pays de Lorient. Il ne faut jamais oublier que, quel que soit son statut ou ce que l'on a fait, on fait partie du même monde.* »¹¹⁴ Dans un article du *Télégramme*, la venue d'Hervé Le Corre, grand maître du polar, à la MA de Ploermeul est donc célébrée comme une manifestation ponctuelle de la médiathèque¹¹⁵.

Mais est-ce aussi évident pour les auteurs ? Lorsqu'il se rend à la MA d'Angers, en mars 2012, Christan Botti s'interroge :

¹¹⁰ « Ces nouveaux intervenants apportent-ils un changement de la prison ? Sans doute pas. Des changements dans la prison, oui, peut-être, mais changement de la prison, non. La prison ne devient pas – et ne deviendra jamais – une école, une maison des jeunes, une église, etc., et ce pour plusieurs raisons. La principale raison tient sans doute à la mission première de l'institution carcérale : tenir à l'écart de la société, pour un temps donné. » (VEIL et LHUILLIER, citant P. COMBESSIE, 2002, p.83)

¹¹¹ MF EHRET, *L'envie des mots*, Paris : CBA, 2001 : « Des écrivains vont rencontrer des détenus, les inviter à écrire. Ils ne viennent pas apprendre à écrire à ceux qui ne savent pas, ils ne viennent pas enseigner la littérature, pas même la littérature contemporaine dont ils seraient des « spécialistes », non, ils viennent proposer aux détenus de partager avec eux, écrivains, une expérience particulière qui est celle d'écrire... »

¹¹² C. CONDAMINE, *Op. cit.*

¹¹³ Colloque de Valence, p.148.

¹¹⁴ <http://www.letelegramme.com/local/morbihan/lorient/ville/prison-un-ecrivain-a-la-ren...>

¹¹⁵ *Ibid.*

« Soyons très honnête, je n'allais pas bon pied bon œil proposer un atelier d'écriture aux détenus de la Maison d'arrêt d'Angers... Cela faisait partie du programme d'interventions de la résidence au château de la Turmelière et il me fallait jouer le jeu... Néanmoins, il y avait une réelle curiosité de cet échange, de ces rencontres... Mais cette perspective ne parvenait pas à faire taire l'angoisse (nourrie de clichés) du milieu carcéral et de sa population effrayante... Passer le cap de la première fois... Moment impressionnant... Passer cette sensation d'enfermement qui grandit au son des serrures qui se referment derrière vous et la vive tension qui règne partout, ces ateliers furent de grands moments de plaisir. »

Une formation est, en effet, dispensée par le SPIP au préalable (ou les bibliothécaires) :

« Les intervenants sont systématiquement accompagnés dans la mise en place de leur activité par le coordonnateur culturel, au moins lors de leur première venue. Ils doivent être dotés à chaque visite d'une API (alarme portative individuelle). Ensuite, ils sont placés sous la protection du surveillant activité, qui gère cependant l'ensemble de la zone et n'est donc physiquement pas présent pendant tout le déroulement de l'activité. En réalité, les incidents pendant les activités sont extrêmement rares (aucun constaté à ce jour à Réau). Le plus difficile reste de gérer les entrées et sorties de la salle d'activité. Les intervenants sont habituellement sensibilisés aux caractéristiques de la population pénale et volontaires pour y intervenir, et ne manifestent donc pas de grande appréhension. Par ailleurs, ils se rendent très vite compte que l'activité est un lieu de convivialité, et qu'en cas de difficulté, ils peuvent s'appuyer sur les autres détenus participants pour rétablir le calme. »¹¹⁶

D'autres artistes sont ainsi amenés à rencontrer les détenus dans le cadre de leur résidence : Alexandra Badea (Saint-Ouen, Janvier–Octobre 2012), Laurent Colomb...¹¹⁷

Ou Jean-Yves Loude, ethnologue-écrivain, pendant et en-dehors de ses résidences : à St-Paul-St-Joseph à Lyon, à Fresnes ou encore à la Santé (pour répondre à une commande de Paris X-Nanterre, d'animation d'un atelier « Philosophie » en collaboration avec Albert Memmi). Souvent, cependant, le fait de rendre en prison leur est proposé parce qu'ils sont volontaires, ou qu'ils s'y sont déjà rendus. Si les bibliothécaires les informent des règles à suivre, ou les accompagnent, la formation proprement dite revient aux SPIP. Mais cela peut aussi poser problème. Ainsi, à Clairvaux, le Festival littéraire interrégional, qui a lieu tous les quatre ans, invite les auteurs à présenter leur œuvre aussi bien devant le public scolaire dans la bibliothèque que devant les détenus. C'est le cas de Wilfried N'Sondé, auteur du livre *Le Cœur des enfants léopard*. Lors de cette rencontre, un détenu intervient immédiatement à propos du début du livre qui raconte une garde à vue : « Tu es déjà allé en garde à vue ? C'est trop réaliste... » Etant également musicien, il accompagne la fin de sa lecture à la guitare. Sont présents un représentant d'Interbibly, des intervenants, un enseignant, mais seulement une dizaine de détenus (suite à un problème à la détention, certains sont punis). « L'auteur a passé un moment fort. Il était rémunéré par Interbibly. La bibliothèque de Bar-sur-Aube, ou l'école de la MA à Clairvaux ont pris en charge une partie des frais. L'auteur a été positif, mais deux jours après, il y a eu une prise d'otages, et il ne voulait plus y aller...

¹¹⁶ DSPIP de Seine-et-Marne.

¹¹⁷ Cf. Site <http://www.m-e-l.fr/fiche-residence.php?id=16>

*Il a été choisi car il était déjà intervenu à Fresnes ; on a beaucoup parlé avec lui. Il était inquiet de la sécurité néanmoins. Mais on a créé un climat de confiance... Interbibly a reçu des subventions de la DRAC et de la Région, plus une participation de la bibliothèque à hauteur de 250 euros. C'était un souhait de la DRAC de faire figurer les collectivités dans le financement de l'intervention. »*¹¹⁸

Mais c'est finalement assez rare qu'un écrivain doute au dernier moment. Interrogé par le journaliste à propos de sa rencontre avec une quinzaine de détenus de la MA de St-Brieuc, Arnaud Le Gouëfflec, auteur de romans policiers, répond :

*« J'accepte toujours d'aller à la rencontre du public, quel qu'il soit. J'ai déjà eu une expérience en début d'année à la prison de Brest, où j'ai animé un atelier d'écriture, en partenariat avec les bibliothèques de la ville. Cette fois-ci, je leur ai présenté mon dernier polar, Mon nom est person, ma dernière BD, Le chanteur sans nom, et mon CD qui va sortir, La boîte à Ooti. J'étais accompagné par Alain Flohic, président du festival Noir sur la ville. [...] Cela a été deux heures de discussion à bâtons rompus, entre « personnes de bonne compagnie ». Ce fut un moment de partage et j'ai vu des gens sympathiques et chaleureux, qui pourtant ont souvent l'impression de « ne plus être grand-chose ». C'est dans ce type d'endroit où les rencontres sont les plus fortes et « vraies ». J'ai été surpris par la vivacité des détenus qui posaient des questions subtiles et pointues. Il est évident que certains d'entre eux ont l'habitude des problématiques liées à l'écriture, et j'ai reçu des remarques positives de leur part. L'un d'entre eux m'a même dit qu'il était possible de réaliser une adaptation cinématographique pour l'un de mes polars, Les Discrets ! ... En prison, c'est plein d'histoires et d'émotions. Je vais effectivement publier une nouvelle, sur le thème de Robert est de retour, mémoire de poisson rouge, que j'ai écrite après mes visites à la maison d'arrêt de Brest. C'est l'histoire de quelqu'un qui revient chez lui après quinze ans de prison... »*¹¹⁹

II.3.2 Inscrire le projet dans un programme culturel d'ensemble

II.3.2.1 Du local au national

Pour les bibliothèques publiques, ce programme d'action s'inscrit avant tout dans leur politique envers les publics empêchés. Il ne s'agit que d'étendre leur champ hors les murs en le transportant en milieu pénitentiaire. Plusieurs exemples en attestent, tel le « Printemps du livre » de Grenoble, piloté par la BM au mois d'avril, durant lequel un ou deux auteurs se rendent en prison. Avec son lot d'imprévu : « *Lorsque Atiq Rahimi a reçu le prix Goncourt, il est venu en prison comme c'était prévu. Ils ont dû le faire dans le gymnase car la salle d'activités était trop petite.* »¹²⁰ Et puis, on trouve aussi

¹¹⁸ Entretien avec Delphine Henry, Interbibly, Reims, 17 juillet 2012

¹¹⁹ Un vent de polar souffle sur la prison, *Ouest-France*. [en ligne] 2012 [Page consultée le 17 octobre 2012] http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Un-vent-de-polar-souffle-sur-la-prison

¹²⁰ Entretien avec Odile Cramard, *op. cit.*

l'exemple inverse : où l'auteur est d'abord convié à la prison avant de venir à la bibliothèque¹²¹.

Les bibliothèques profitent également des manifestations nationales, comme « Lire en Fête », le « Printemps des poètes », les concerts lors de la « Fête de la musique », ou la Semaine de la langue française (avec la « Caravane des dix mots » dans la région Rhône-Alpes, qui couvre tous les domaines artistiques) pour inscrire la prison dans leur programme d'action culturelle. Cet ancrage peut être à l'origine d'activités variées : la rencontre d'auteurs (Quais du Polar, Festival Noir sur la ville), des détenus qui deviennent jurys (Prix Intramuros, Prix du Polar), ou écrivains (Prix Agostino de la meilleure nouvelle policière) ou encore de spectacles (en partenariat avec les théâtres). Dans le cadre de l'opération « le Polar derrière les murs », co-organisée par l'Arald, Biblio-Savoie, l'association Ocre Bleu, les Travailleurs du noir et la Librairie Urubu de Valence, il est proposé aux détenus de choisir leur « coup de cœur » parmi une sélection de huit titres, *« établie par un comité de bibliothécaires des bibliothèques municipales de Bourg-en-Bresse, Lyon, Valence, de Savoie-biblio, d'Ocre Bleu, de libraires d'Urubu, des Travailleurs du noir, d'après les critères de sélection suivants : romans noirs et policiers, sous forme de romans ou nouvelles, d'auteurs écrivant en langue française, publiés entre le 1er juillet n-2 et le 30 juin n-1 »*. Autour du festival, quelques-uns des auteurs de la liste sont conviés à participer à des rencontres dans les établissements pénitentiaires de la région.

Les exemples sont nombreux de ces festivals littéraires régionaux, auxquels les bibliothèques contribuent largement : le « Festival du Premier roman » à Chambéry, qui intervient au CP d'Aiton et à la MA de Chambéry ; la « Fête du livre jeunesse » de Villeurbanne avec la MLIS : à St-Quentin Fallavier, puis Villefranche, et Lyon (quartiers Hommes et mineurs) ; « Lire en prison » avec la BM de Grenoble¹²²... En région Rhône-Alpes, l'Arald coordonne le festival international « Quais du Polar », à Lyon, partenaire du Polar derrière les murs, auquel participent les détenus de huit établissements pénitentiaires de la région en lien avec les bibliothèques de Lyon, St-Priest... Ces rencontres sont valorisées par une pleine page dans le programme officiel :



Fig. 3 Quais du Polar. Programme 2012

« Les 24 et 25 mars, dix rencontres des détenus avec cinq des auteurs invités par Quais du polar se sont déroulées dans huit établissements : Sébastien Gendron est intervenu au Centre de détention de Roanne pour une rencontre réunissant des détenus hommes et

¹²¹ « Christian Roux a rencontré les détenus de la Maison d'arrêt de Bonneville le jeudi 1er mars 2007 dans l'après-midi ; cette rencontre a été suivie d'une autre, à la Bibliothèque intercommunale Faucigny-Glières à Bonneville à 18h30. » Voir le site : http://www.savoie-biblio.com/col_gauche/espace_pro/selections/polar/2006-2007.htm. Un autre exemple est cité par Odile Cramard : « A la bibliothèque de Roanne, il y a un double partenariat, municipal et départemental. Ils se sont associés à « Polar derrière les murs ». C'est là un exemple inversé : un auteur était prévu pour venir en prison, ils se sont débrouillés pour le faire venir à la bibliothèque le soir. C'est intéressant aussi. »

¹²² En 2005, une plaquette fut posée sur les banques de prêt, expliquant pourquoi les bibliothèques vont en prison et ce qu'elles y font.

femmes, ainsi qu'à la Maison d'arrêt de Lyon-Corbas pour deux rencontres, l'une avec les détenues femmes, l'autre avec les détenus hommes. Marin Ledun était au Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse pour deux rencontres, puis au Centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier. Serge Quadruppani, quant à lui, était à la Maison d'arrêt de Privas, puis au Centre pénitentiaire d'Aiton, alors que Dominique Manotti se rendait à la Maison d'arrêt de Bonneville, et que Marcus Malte était reçu par l'Établissement pénitentiaire pour mineurs de Meyzieu.

La plupart de ces rencontres ont été préparées par des cercles de lecture et animées par les professionnels des bibliothèques partenaires des établissements pénitentiaires. Les lecteurs des Centres pénitentiaires de Bourg-en-Bresse et d'Aiton ont par ailleurs participé au jury du Prix des lecteurs – Quais du Polar / 20 minutes. Leurs votes ont constitué la quatorzième voix du jury, qui s'est réuni le 5 mars, et a décerné son prix à Serge Quadruppani pour son roman *Saturne* (Éditions du Masque). Le film *Commis d'office*, adapté du roman de Hannelore Cayre, sera par ailleurs projeté à la Maison d'arrêt de Saint-Étienne le 19 avril. Autre séance le 20 avril à la Maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône, avec *Dans la brume électrique*, de Bertrand Tavernier, adapté du livre de James Lee Burke. Des cercles de lecture ont été mis en place au préalable avec les partenaires impliqués dans le fonctionnement des bibliothèques des établissements. Ces projections seront suivies d'un débat aminé par le programmeur cinéma de Quais du polar. L'association Quais du Polar a reçu le soutien de la Région Rhône-Alpes (FIACRE – volet médiation culturelle) pour l'opération « Polar derrière les murs ».

Ce type d'action entre dans le cœur de métier des bibliothèques. Par là elles valorisent leur mission envers leurs publics et leur territoire. Par ailleurs, elle bénéficie de subventions spécifiques pour monter ce type de projet d'envergure, dans lequel il leur est plus facile d'associer les prisons du fait des moyens dégagés, qu'ils soient financiers ou humains (partenariats).

II.3.2.2 L'exemple du « Prix du Polar » à Reims

La médiathèque Falala à Reims envisage ainsi de monter un projet similaire pour 2013 avec Interbibly (agence de coopération de la région Champagne-Ardenne). Delphine Quéreux-Sbaï, sa directrice, s'en explique :

« La venue d'écrivain s'est déjà faite avec Interbibly et le festival de littérature africaine. Cela ne s'est pas fait à Reims mais dans une autre MA. Cela suppose que l'écrivain soit d'accord. On l'a envisagé avec le Prix du Polar. L'idée est de proposer la lecture d'ouvrages pour élire un auteur policier... »

Par cette activité intitulée « Du polar historique au polar humoristique : une palette d'univers et d'auteurs à découvrir », « la bibliothèque municipale propose une rencontre pour échanger, partager autour de cette littérature... noire ». Delphine Henry, d'Interbibly, justifie ce projet, dans un réseau qui fonctionne bien, par la nécessité d'un projet structurant pour accompagner les bibliothécaires.

II.4 LES AUTRES FORMES D'ACTION DEVELOPPEES

D'autres formes d'action culturelle sont proposées plus ponctuellement par les bibliothèques, souvent en fonction des compétences des bibliothécaires. Depuis l'atelier BD, les projections de documentaires, aux conférences patrimoniales, ou musicales, voire des concerts ou des spectacles, autant de projets qui dévoilent la richesse de la programmation des bibliothèques et témoignent de leur volonté de toucher ce public comme n'importe quel autre public.

II.4.1 Les ateliers BD

Différents exemples : de l'intervention à l'artiste en résidence

Plusieurs exemples : Troyes, Fleury-Mérogis

Le genre est très prisé en prison, où les lecteurs de BD ou de mangas sont nombreux. Moment de détente, d'apprentissage aussi auprès d'un professionnel. Là encore cela ressort des compétences des bibliothécaires, qui, notamment au moment du festival d'Angoulême, proposent les albums présentés parmi leurs nouveautés, invitent un des auteurs lauréats dans leurs lieux pour une rencontre-dédicace avec leurs lecteurs. A Troyes, un atelier BD est animé par un agent qui est lui-même auteur de BD selon les techniques traditionnelles. Et puis, certains organisent des rencontres avec les auteurs. *BD Fleury* est l'occasion pour les détenus de Fleury-Mérogis de s'exprimer sur ce qui les touche. Une semaine avec un dessinateur, tel Farid Boudjellal, suivie d'une exposition dans la salle polyvalente, et la publication de leurs dessins : l'occasion pour les détenus du quartier de haute sécurité, de sortir de leurs cellules. Ils expriment volontiers leur besoin de ce souffle d'air dans leur quotidien¹²³. L'association « Lire c'est vivre », projet monté à l'origine par des bibliothécaires de la médiathèque de Massy, invite régulièrement des dessinateurs pour animer ces ateliers ou lors des vernissages : Claire Bouilhac, Dominique Bertail, Jake Raynal, Pixel Vengeur, pour le numéro réalisé par les femmes détenues.

Depuis 2009, un concours de bande dessinée, Transmuraillles, est proposé en détention. Les personnes détenues sont invitées à réaliser des planches de BD qui sont soumises à un jury ; le gagnant est exposé au festival international de la BD d'Angoulême. En 2009, One Berthet a remporté le 1^{er} prix. Dans son album, il témoigne de l'importance de ces ateliers : « *Pour moi, ce concours en prison, ça a été la cerise sur le gâteau. J'étais enfermé pour une période indéterminée à l'époque, alors j'ai repris mes études. J'avais l'habitude de dessiner des trucs dans le coin de mes cahiers et ça a attiré l'attention. [D'où sa participation aux ateliers.] On me disait « t'es un artiste ». Pour moi c'était une échappatoire.* »¹²⁴ Depuis sa libération, il a sorti une BD et réalisé l'affiche 2012 du concours, sur le thème « l'espace, rêvé ou réel ? »

¹²³ Entretien avec les détenus, Fleury-Mérogis, juillet 2012.

¹²⁴ BERTHET ONE. *L'Evasion. Journal d'un condamné*. Chilly-Mazarin : Indeez : Urban éditions, dl. 2011, p.57.

A une expérience originale : Fresnes



Fig. 4. Berthet One. Affiche pour le Prix Transmurailles

Des résidences sont également instaurées, comme avec Gilles Rochier en MA autour de la question de l'enfance, « De toute façon on est tous pareil » (Novembre 2011- Février 2012), ou dans le cadre de la Fête du livre jeunesse à Villeurbanne avec la MLIS, au cours de laquelle la MA de Villefranche-sur-Saône accueille, durant une semaine, un atelier de bande dessinée mené par Malik Deshors, auteur de *L'Été de Luca* (La Boîte à bulles). En Bretagne, un même projet régional, « Embarquement pour Quai des bulles »¹²⁵, est proposé par Marie-Joëlle Letourneur, Livre et lecture en Bretagne, Aurélie Lepaigneul, le Festival de BD Quai des Bulles et un des illustrateurs du projet.

A Fresnes, cette résidence a donné lieu à une publication. Gilles Rochier, prix « Révélation » du dernier festival d'Angoulême pour son album « Ta mère la pute », intervient depuis cinq ans en milieu carcéral. Soutenu par l'association Bulles Zik, le SPIP, et financé par la DRAC Ile-de-France et le Comité Livre du Conseil régional, son projet de résidence en MA (2011) s'est intitulé : « De toute façon on est tous pareil ». Il s'agira d'un atelier de bandes dessinées ayant pour thème l'enfance : « *Il va s'agir de se raconter, on va non seulement faire remonter des émotions compliquées et revenir sur des choses douloureuses mais on va découvrir et voyager dans des paysages magnifiques, que certains de nous ne connaissent pas.* »¹²⁶ Tous les mardis, pendant cinq mois, il anime à la prison de Fresnes un atelier avec une trentaine de détenus « pour parler de BD et en faire ». Il confie : « *Il n'y avait pas de nazes mais des gars qui me demandaient à chaque fois: 'tu amènes des livres?'* » Et lorsque la résidence s'achève : « *C'était un dimanche de février. Quand ils l'ont su, les gars, ici à Fresnes, ont tapé sur les portes des cellules. Et quand je suis revenu, ils m'ont fait une haie d'honneur* »¹²⁷. Quand on lui demande ses raisons, il répond : « *Je ne sais pas pourquoi je viens (en prison). Mais eux, je sais au moins qu'ils sortent de leurs 9 m² et de la télévision et que quand ils dessinent, leur tête part ailleurs* ». De ces rencontres, il projette de faire un album. Si la médiathèque n'a pas été l'organisatrice de cet atelier, elle peut néanmoins collaborer à l'entreprise par le prêt de livres, voire accueillir ensuite l'exposition dans ses murs, le dessinateur lui-même.

¹²⁵ « Embarquement pour Quai des bulles » [en ligne] 2012 [Page consultée le 21 novembre 2012] <http://lesjourneesllb.wordpress.com/toutes-les-journees/journee-lire-en-prison-le-15-novembre-a-rennes/>.

¹²⁶ Cf. site : <http://remue.net/spip.php?rubrique467>.

¹²⁷ Cf. site : <http://www.20minutes.fr/ledirect/920797/fresnes-dessinateurs-detenus-leur-tete-part-ailleurs>

11.4.2 La projection de films

En milieu pénitentiaire, la question des droits de diffusion se pose essentiellement pour ce qui touche à la diffusion des œuvres audiovisuelles (œuvres cinématographiques, vidéos, documentaires...). Avant « *toute reproduction, mise à la disposition du public par la vente, l'échange ou le louage ou communication au public de son vidéogramme* »¹²⁸, l'établissement doit s'assurer de recueillir l'autorisation du producteur du film. Car, par principe, les diffusions en prison, que ce soit dans la salle commune ou sur le canal interne, sont considérées comme des diffusions publiques. Il faut donc acquérir les droits correspondants auprès du producteur. C'est pourquoi une première convention a été signée en 2003 entre le CNC et la DAP afin de favoriser la diffusion en prison des films coproduits par le MCC, pour lesquels ce dernier a acquis « *les droits de représentation publique et de mise à disposition publique non commerciale pour des organismes culturels, sociaux ou éducatifs* »¹²⁹. Ceux-ci sont recensés dans le catalogue « Images de la culture », qui comprend 2500 œuvres documentaires.

Dans ce contexte, il peut être intéressant pour une bibliothèque de monter un partenariat avec une association qui s'acquitte des droits, dans un esprit de mutualisation des moyens. C'est le parti adopté par la BM de Reims¹³⁰ en 2007-2008 en s'associant à Cinéligue (association loi 1901 qui promeut l'art du cinéma). L'activité a été proposée sur 4 trimestres en 4 sessions de 3 séances de 2h chacune, sur 3 semaines consécutives : découverte du roman, de la BD ou de la nouvelle. Puis les personnes détenues donnent leur avis sur l'adaptation possible qu'elles envisagent suite à la lecture du texte, enfin projection du film assurée par Cinéligue. La bibliothèque fournit le personnel et le matériel (écran, projecteur), et Cinéligue s'occupe des droits de projection, payés par la MA à Cinéligue (environ 150 à 200 euros par film, soit les droits d'une salle). Trois projets ont été montés : *L'homme qui plantait des arbres* de Jean Giono ; *Le Gone du Chaâba* d'Azouz Begag ; *Intelligence artificielle* de Spielberg. En moyenne douze personnes étaient prévues par atelier, encadrés par trois collègues, dont l'une titulaire d'un diplôme en cinéma. Parmi les critères exigés pour cet atelier auprès de l'administration pénitentiaire : des personnes motivées, au minimum sachant lire, mais les textes choisis étaient peu complexes (deux nouvelles, le 3^e projet étant laissé libre). Les bibliothécaires travaillent sur le texte, son auteur, mais aussi sur l'aspect ludique et technique du film. La MA achète quelques exemplaires du livre étudié pour le donner à lire aux détenus. Mais la MA ayant décidé de consacrer son budget culture au Slam a cessé de financer ce projet. En 2012, la médiathèque décide cependant de remonter cette activité, en l'axant sur le Polar. 28 titres de films français, des livres simples à lire, une adaptation de qualité sont parmi les principaux critères. Les films doivent être assez simples car ils ne peuvent être visionnés qu'une seule fois des détenus. Mais le problème des droits de diffusion se pose. La bibliothèque demande d'abord l'autorisation auprès du fournisseur de la bibliothèque, l'ADAV, qui ne possède pas les droits. Puis elle démarche sur un an auprès d'une dizaine d'éditeurs. C'est un travail ardu pour retrouver le détenteur réel des droits (les catalogues des sociétés étant rachetés par d'autres sociétés). 80% refusent net et demandent à la bibliothèque de payer les

¹²⁸ Colloque de Valence, 2005, p.81.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ Entretien avec Aude Luchetti, Médiathèque Falala, Reims, 11 juillet 2012.

droits pour diffuser le film en MA. La bibliothèque oppose alors un argument légal : les droits sont acquis par la municipalité de Reims, et tout comme la bibliothèque, la MA en dépend. A moins d'entreprendre une action militante, non désirée par la direction de la bibliothèque, la solution se trouve donc du côté des éditeurs. Elle finit par obtenir l'autorisation de la société UGC, soit « *un accord exceptionnel d'utiliser les trois films sur deux ans [...] pour une diffusion en prison en 2012-2013 exceptionnellement à titre gratuit* ». A terme, la bibliothèque souhaite développer un budget pour se réserver les droits de production à la place de Cinéligue. Surtout, le principe de base qui est adopté : « *la MA doit financer ses activités, pour ne pas tomber dans une sorte d'assistanat. Sinon, pourquoi ne pas financer les Maisons de quartier ?* »¹³¹

En outre, depuis 1990, ont été créés les Centres de ressources audiovisuelles (CRAV) dans les établissements pénitentiaires. En 2005, quinze conventions ont été signées dans le champ « audiovisuel et cinéma ». A la MA des Baumettes à Marseille et la CRAV, l'atelier, animé par l'association *Lieux fictifs*, a abouti à des productions comme *9m²*, diffusé par la suite sur Arte. Les bibliothécaires s'associent à l'opération en fournissant les livres nécessaires. Un premier bilan de cette convention CNC/MCC/DAP a été effectué en 2007 : « *Un bilan plutôt positif ressort de ces résultats (diversité des actions, projets de qualité etc.) même si les actions mises en place restent limitées et rarement visibles. Un manque d'échange et de synergie entre les différents acteurs est également à regretter.* »¹³²

Certains établissements pénitentiaires sont également partenaires de festivals pour des projections de films. En 2012, dans le cadre de la 2^e édition de son festival « Fleury fait son cinéma », un jury mixte composé de surveillants, personnels des SPIP, personnes détenues a été organisé, et une cinquantaine de personnes détenues ont été associées aux débats sur les films présentés. Il y a aussi le festival du Mois documentaire, au cours duquel des actions sont proposées dans les prisons, à l'initiative des bibliothèques publiques. La BPI exporte ainsi volontiers des films diffusés lors de son festival, Cinéma du réel¹³³.

Une démarche en amont

Anne Pambrun, ancienne vidéothécaire à la BM de Melun, a beaucoup travaillé avec le centre de détention. Il s'agit toujours d'une démarche montée longtemps à l'avance. Après un an de négociation avec la conseillère de réinsertion, une visite est organisée un jeudi, jour de fermeture de la bibliothèque, pour y découvrir l'exposition des tableaux des détenus de la centrale de Melun, accompagnée de la diffusion d'un documentaire « Des vacances quand même », portant sur le retour de personnes en Algérie. « *Autre expérience, cette fois d'une visite en prison autour d'un documentaire sur le rire et la rencontre d'un auteur. C'est très difficile à mettre en place. Mais cela suscite beaucoup de plaisir pour les détenus. On n'avait pas d'info sur qui était qui (détenus ou surveillants) dans le groupe de dix personnes. Certains membres du personnel avaient refusé d'être présents par crainte.* »¹³⁴ Si cela est possible pour les

¹³¹ Entretien avec D. Quéreux-Sbaï (cf. note 107).

¹³² CNC, DAP, MCC. Résultats de l'enquête « Actions Cinéma / Audiovisuel en milieu pénitentiaire. Paris : CNC, 2007. 80 p. [en ligne] [Page consultée le 1 août 2012] www.cnc.fr/c/document_library/get_file?uuid=f9ff5c8b-f7ea-45ec-8334-e273faf26dc4&groupId=18

¹³³ Cf. <http://www.passeursdimages.fr/Permission-de-filmer> (2002)

¹³⁴ Entretien avec Anne Pambrun, Paris, mars 2012.

détenus libérables, en revanche cela nécessite d'autres moyens pour ceux qui se trouvent en MA. Néanmoins, ce type d'action offre un panel riche de propositions, d'autant qu'il peut aussi s'accompagner de formations spécifiques sur le son, la vidéo, comme le propose Nicolas Frize, qui forme les détenus à un métier. La BML, en association avec les Inattendus, et avec le soutien de la Ville de Lyon, la Région Rhône-Alpes et l'Etat (DRAC Rhône-Alpes/L'Acisé), propose, dans le cadre du volet culture du CUCS (contrat urbain de cohésion social) des résidences cinématographiques :

*« De 1999 à fin 2010, notre projet a visé à faire participer activement les détenus à la programmation du canal interne de télévision de la Maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône. En sélectionnant des films, documentaires ou fictions, dans des catalogues (CNC, Cinémathèque africaine, etc...). En accompagnant ces films de présentations, et de débats réalisés et filmés par les détenus, parfois en présence des réalisateurs des œuvres invités à une rencontre à la maison d'arrêt. Nous avons aussi proposé des stages de création audiovisuelle, qui permettaient la réalisation de films destinés à un public extérieur. Nous avons aussi invité des artistes ou des cinéastes à intervenir à la Maison d'Arrêt. L'atelier fut conduit en étroite collaboration avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Maison d'arrêt et du Rhône, et animé par Fabrice Cavaillé. »*¹³⁵

De nombreuses associations proposent en France des ateliers de création audiovisuelle dans les maisons d'arrêts : les Lieux Fictifs aux Baumettes, à Marseille, les Inattendus à Villefranche, les Yeux de l'Ouïe à la prison de la Santé Par des partenariats, les bibliothèques peuvent différemment s'associer à ce type d'activité. Tout dépend des moyens pour transformer une offre a minima en véritable proposition, touchant également à la formation et l'insertion.

II.4.3 Et autres projets

D'autres projets sont montés ponctuellement, là encore en fonction des compétences des bibliothécaires ou des moyens que la bibliothèque peut dégager. « A Chambéry, où il y a des intervenants régionaux à l'occasion d'événements ponctuels qui ont lieu dans les bibliothèques : par exemple, des interventions musicales par Philippe Deverchère, qui présente les genres musicaux ; ou bien des présentations patrimoniales : le Bréviaire de Marie de Savoie a été présenté. »¹³⁶ Des conférences sur le livre, des expositions de photographies, ou sur d'autres sujets, sont parmi les principaux projets proposés par les bibliothèques.

II.4.3.1 Des conférences sur le patrimoine

La BnF à la Santé¹³⁷, mais aussi certaines bibliothèques municipales comportant un fonds patrimonial, comme la BM d'Angers, suite à la convention de partenariat signée en 2007, celle de Reims, ou encore celle d'Oullins, qui possède un fonds de bibliophilie contemporaine, font ainsi des présentations en prison. Ce type d'intervention, contrairement à ce que l'on pourrait croire, intéresse les détenus.

¹³⁵ Ateliers cinéma à la Maison d'arrêt. Les Inattendus [en ligne], 2012 [Page consultée le 21 novembre 2012] <http://www.inattendus.com/catalogue/atelier-a-la-maison-darret/>.

¹³⁶ Entretien avec Odile Cramard, *Op. cit.*

¹³⁷ Voir le numéro consacré à la prison, suite à l'exposition éponyme, *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n°35, 2011.

II.4.3.2 Ecriture et photographie

D'autres media peuvent être associés, comme la photographie et l'écriture. En 2005, la bibliothèque de Valence projette d'associer la médiathèque départementale à la venue d'un photographe, Maurice Rebeix, auteur d'un travail sur les indiens (*Rêve de Tonnerre*, édité chez Albin Michel)¹³⁸. Ou à Reims, l'exposition d'une photographe contemporaine devient ainsi l'objet d'une rencontre à la MA. « Faites parler les murs ! » est le titre de l'atelier d'écriture monté en 2011 autour de la présentation à la médiathèque Falala des œuvres de la photographe Faustine Ferhmin¹³⁹. Ses clichés dévoilent des murs des villes d'Amérique latine. Les détenus sont associés à l'exposition, par les commentaires ou poésies que ces vues leur inspirent.



© Faustine Ferhmin

*« Ce mur me rappelle le mur que je vois tous les jours.
Ce mur, c'est celui de la prison où nous sommes enfermés.
J'aimerais pouvoir le franchir, l'escalader pour pouvoir simplement toucher les arbres,
car pour nous, il n'y a que béton et barreaux qui nous entourent. » - B.A. / S.N.*

II.4.3.3 Exposition

L'exposition importée dans l'enceinte de la bibliothèque permet souvent à la médiathèque de faire découvrir son action envers ce public. La BM d'Angers, en collaboration avec l'association culturelle de la MA, a donc présenté dans ses murs en décembre 2008 une exposition des ateliers artistiques de la MA (photographies, sculptures et textes). Cela permet aux citoyens d'un même territoire, ceux du dedans et ceux du dehors, de se rencontrer, même indirectement.

Pour conclure cet aperçu, il est important de souligner la place qu'occupe l'action culturelle pour les personnes placées sous main de justice. Si l'accès à la culture est d'abord un droit, c'est aussi un enjeu : de réinsertion pour l'administration pénitentiaire, de service public pour les bibliothèques.

¹³⁸ Colloque de Valence, p.148.

¹³⁹ « Faustine Ferhmin est née en 1980 à Paris. Après des études de lettres modernes et de philosophie à la Sorbonne, elle sort diplômée de l'École Nationale Supérieure de la Photographie d'Arles en 2008. Des origines argentines orientent ses voyages en même temps que sa pratique artistique vers l'Amérique Latine (Patagonie, Pérou), où elle photographie aussi bien les villes que l'immensité des espaces andins. Ses photographies ont été exposées en France et à l'étranger dans de nombreux festivals, parmi lesquels : "Jeune Création", "Photoquai" à Paris, "Voies Off" à Arles, "Mirafoto" à Lima au Pérou (2009), "Rencontres de la Jeune Photographie internationale" à Niort, "Emergent-Lleida" en Espagne, et la "Bourse du talent" à la BNF, Paris (2010). » (Texte de présentation de l'exposition, Reims, 2011)

Quelles perspectives dans le contexte actuel ?

Plusieurs questions se posent au regard des actions à mener ou déjà entreprises : notamment la confrontation de deux logiques différentes, perceptibles dans les travaux de sociologie réalisés ces dernières années, qui interroge sur le sens de celles-ci. Insertion ou réinsertion, pour la DAP, mission de service public envers les publics empêchés pour les bibliothèques. Mais ceci n'est pas sans poser problème. En effet, comment rénover l'image de la prison pour mieux valoriser ces actions auprès des tutelles ? Et mieux former – ou informer – pour que les professionnels soient réellement accompagnés dans cette mission : que ce soit au sein de la bibliothèque elle-même ou après du personnel pénitentiaire ? Evaluer, par exemple, l'impact des actions menées, au-delà des réductions de peine, en considérant par exemple l'évolution des personnes détenues dans leur façon d'appréhender le livre et la lecture ? La culture doit-elle être conçue pour elle-même ou s'intégrer à un programme plus vaste ? Et par quels moyens ? Quelles nouvelles perspectives donner dans le contexte actuel de crise, de manque de moyens, pour ne pas entrer dans une « régression » redoutée par les différents intervenants au Colloque de Valence ? A ces questions, nous tacherons de proposer des solutions – la professionnalisation, la mutualisation des moyens engagés à l'échelle des territoires –, telles que les professionnels au cœur de ces problématiques les conçoivent.

III.1 RETOUR D'EXPERIENCES : DES LIMITES REELLES

Un questionnaire (cf. *Annexe 3*) envoyé aux différentes bibliothèques situées dans le périmètre des MA, par les réponses apportées, nous permet de dresser un premier bilan. Des entretiens plus approfondis avec différents interlocuteurs, du directeur de prison aux bibliothécaires eux-mêmes, offrent d'autres éléments d'analyse. Dans un article provocateur, Gérard Brugière résumait l'action culturelle en prison par ce concept : « Du caritativisme au militantisme, du militantisme au service public »¹⁴⁰. L'instauration des conventions a modifié la forme des actions, davantage ancrées dans l'idée de service public. Cependant, dans beaucoup de cas, il s'agit encore de moyens limités à quelques personnes, voire à des relations interpersonnelles, lesquelles cessent dès le départ de l'une d'entre elles. Ce sont là les limites souvent évoquées par les intervenants professionnels. Il faut d'abord, selon eux, rénover l'image de la prison pour mieux faire accepter ces actions « hors les murs ».

III.1.1 Le « hors les murs » en prison

III.1.1.1 Affronter un milieu anxigène

Sinon un lieu dangereux, les bibliothécaires doivent affronter un lieu anxigène, dont ils ne maîtrisent pas toujours les codes. Pour le chef d'établissement, l'action culturelle en prison permet de faire diminuer les tensions en occupant les détenus : « *Les portes de la maison d'arrêt ne sont pas une entrave à la culture. ... C'est un « moyen d'évasion », et cela*

¹⁴⁰ BRUGIERE, Gérard. Du caritatif au militantisme, du militantisme au service public. Lire en prison, *Bulletin d'informations de l'ABF*, n°181, 1998, pp.28-31.

permet aussi de changer l'image de la prison, encore mal perçue. »¹⁴¹ Il attend en retour des intervenants toute information sur des manquements constatés (altercations, fumer dans la bibliothèque...) ou des signes de dépression individuelle. Pour les bibliothécaires, il s'agit surtout, tout en se conformant aux règles carcérales, de réaliser leur mission normalement, sans stigmatiser ce public. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait pas une appréhension, ou tout au moins un questionnement personnel au préalable. Ce n'est pas tant la relation au détenu qui peut poser problème que l'enfermement lui-même. Les portes successives à franchir, les grilles, les longs couloirs, la salle même dans laquelle se déroule l'activité et qui est fermée tout au long de la séance, sont autant de paramètres qui interviennent dans la réalisation de cette mission. Une bibliothécaire de Reims¹⁴² témoigne ainsi de son ressenti lors de sa première visite :

« On fait le bilan dès la première fois. Le milieu est anxiogène. Il y a plusieurs portes, réparties par étages, avec des surveillants qui ne possèdent pas toutes les clés. [...] La première fois, on sonne à l'entrée, on se présente, là on attend l'ouverture du sas, on se présente avec sa CNI, on dépose ses affaires dans un casier, puis on passe par le portique de détection, et on franchit plusieurs portes. La première fois que je suis intervenue dans la salle d'activités, j'ai trouvé la salle très grande, avec un côté vétuste (grille, peinture, saleté). Les détenus sont appelés après, étage par étage. Cela peut être assez long. On peut perdre 1/2h sur l'horaire de l'activité. C'est difficile à gérer car on doit accueillir au fur et à mesure et ne pas commencer l'activité. Les détenus serrent la main quand ils arrivent, signe de respect, de timidité parfois. »

La formation sur les règles à respecter se fait normalement auprès du SPIP, plus souvent auprès de ses collègues : maintenir une distance professionnelle éviter le tutoiement, la proximité, une tenue vestimentaire inappropriée, ne pas rendre de services, imposer le même règlement que dans la bibliothèque :

« Il est très difficile de trouver sa position car on noue forcément des liens. Mais c'est un lieu très particulier, avec des règles de sécurité très fortes. Si on a quelque chose à transmettre, on s'adresse au SPIP. On peut parler au surveillant en cas de problème, mais il y a toujours les détenus autour, donc c'est difficile si on ne veut pas perdre sa crédibilité. On ne peut pas être du côté de la direction. Et, en même temps, on ne peut pas cautionner les détenus : ils critiquent beaucoup la justice, la direction, la maison d'arrêt. On leur répond alors qu'on est fonctionnaire, et que nous avons un devoir de réserve, ou qu'on est là en tant que bibliothécaire. »

Les détenus sont choisis, sur lettre de motivation, par le SPIP, le directeur et la détention, sans concertation avec les intervenants :

« L'administration choisit en fonction du type de peine, des participants (s'il y a des tensions potentielles), de leur sociabilité. La bibliothèque demande à ce qu'ils sachent lire et écrire, mais il est arrivé qu'on ait des analphabètes, ou des personnes qui ne parlent pas français. »

Les bibliothécaires peuvent aussi être confrontés à des débordements :

¹⁴¹ Entretien avec M. Bigayon, directeur de la MA de Reims, 16 juillet 2012.

¹⁴² Entretien avec différentes bibliothécaires de Reims, 16-17 juillet 2012. Les citations qui suivent en sont extraites.

« ...Il est arrivé qu'un détenu qui avait menti sur sa peine (pour mœurs en réalité) ait été reconnu par les autres détenus. Il a alors été insulté par les autres. Cela a commencé dès le début de la séance : ils ont refusé de lui serrer la main. J'ai laissé parler pour que les choses soient dites. Il y a eu plusieurs insultes pendant l'intervention. J'ai dit qu'il ne fallait pas prendre parti, que la justice allait décider, que le respect était important. A la sortie, la situation était à la limite des coups. J'ai alerté le surveillant. Il n'est pas revenu à l'activité. »

Voire à des provocations :

« Pendant un temps, j'ai eu affaire à un meneur négatif, qui a créé des difficultés dans l'équipe du journal. Il venait alors qu'il n'était pas inscrit à l'activité. Il était lié à un surveillant qui l'a laissé entrer. Certains surveillants créent des liens avec les détenus, sont plus coulants ou plus stricts. Le surveillant nous remet une liste au début que l'on fait signer (en cas de 3 absences, la personne est exclue). Alors qu'il n'était pas inscrit, il a commencé à faire des provocations sur la religion. Etant musulman, il me demandait pourquoi je n'étais pas voilée ou bien par des questions détournées, il cherchait à me déstabiliser. Personne ne disait rien. Le problème est de bien réagir, sans s'énerver, quand on a une joute orale pendant une heure. Du genre « Est-ce que vous aimez bien le Commandant Cousteau ? Vous saviez qu'il s'était converti à l'Islam à la fin de sa vie ? » J'ai demandé son exclusion, mais le surveillant l'a de nouveau laissé entrer. Avant que je ne réagisse, il avait fermé la porte. J'étais enfermée pendant 1h30. J'ai donc commencé par repréciser les règles de l'activité. Il a demandé pourquoi j'avais demandé son exclusion. Je lui ai expliqué que son attitude n'était pas tolérable. J'en ai parlé à la SPIP ensuite, et le surveillant m'a reproché de lui avoir suscité des ennuis. Je l'ai ensuite revu lors de la fête de Noël, pendant laquelle on organise un atelier d'écriture. Il s'est excusé et a demandé à être réintégré. ...Quand une activité commence, on est enfermé avec les détenus dans la salle. En général, on est deux, mais on peut aussi être seule. On met un « drapeau » (feuille blanche) dans la porte pour indiquer que l'on souhaite sortir à la fin de la séance. Elle dure de 16h à 17h30. Il faut savoir qu'à partir de 17h30 les repas commencent à être distribués. Donc on ne doit pas tarder. Et cela pose des problèmes de circulation. Je ne travaille qu'avec des majeurs, car les mineurs ne doivent pas être mélangés aux majeurs. Chaque atelier peut donner lieu à un groupe différent. On peut recommencer à zéro car les personnes peuvent entre temps être libérées, transférées, condamnées, ou intégrées sur avis de la SPIP. »

III.1.1.2 « Un service, pas une personne »

Les bibliothécaires sont choisis le plus souvent sur la base du volontariat, même si leur fiche de poste peut mentionner ce type de service en direction des publics empêchés (hôpital, prison). Dans tous les cas, une formation s'impose. Mais le manque de temps pour les SPIP, l'absence de concertation avec les autres intervenants en prison constituent une faiblesse pour le bon fonctionnement du système. Cette mission doit s'inscrire dans la politique de l'établissement envers ses publics empêchés, afin d'éviter l'usure des équipes en charge, et de permettre le feedback indispensable à cette activité :

« Au bout de 7 ans, j'ai été découragée... Qu'est-ce que je pouvais apporter ? Une fois par semaine, on est seule... », « L'idéal serait d'être plusieurs, de pouvoir alterner »,

« Normalement, on doit y aller à deux. De toute façon, je ne peux pas y aller toute seule. J'ai été cambriolée deux fois, et mes cambrioleurs ont été placés à la MA. J'avais peur de les y retrouver. Et puis j'ai déjà été témoin d'une altercation entre détenus », « On n'a rien à craindre. Souvent les détenus nous aident à gérer le groupe. »

Pour pallier à ces aléas, Odile Cramard souligne l'importance de signer une convention entre les établissements, *« car cela implique un service et non une personne ! Car le risque c'est que l'on soit dans le militantisme et non plus dans le service public. Il vaut mieux y aller une fois tous les 15 jours à deux, qu'une fois par semaine. Car il faut la possibilité d'un feedback. Il faut, bien sûr, une information sur ce qu'on peut faire ou ne pas faire. Un intervenant doit passer par la case SPIP pour dire comment ça s'est passé, s'il y a eu un problème... Ce n'est pas le cas quand il y a une personne dédiée à la culture. On demande à ce qu'il y ait une personne identifiée pour les établissements. »*

III.1.1.3 Inscrire la mission dans le projet d'établissement

Lors du colloque de Valence, un participant se plaint d'un manque de compréhension de l'administration pénitentiaire :

« On attendait quinze détenus, cinq seront présents. Cinq sont des travailleurs et ne peuvent sortir de leur atelier, certains ne veulent pas se déplacer ce jour (déprime ou autre), un a été transféré (ce qui est impossible à savoir à l'avance) ; et les quatre autres ? Qu'est-ce qu'une présentation de livres en prison ou une petite exposition ? La bibliothèque est grande comme deux cellules de 15 m², à huit on ne bouge plus ; alors, quels titres on peut mettre en valeur ? Faire un club lecture, oui mais comment ? S'il se tient à la bibliothèque, on supprime l'accueil bibliothèque pour le prêt, il n'y a pas d'autre salle disponible. Pourtant on a parcouru de longs et larges couloirs pour parvenir jusqu'à la bibliothèque. Quelle est l'importance de venir chercher un livre que l'on avait demandé pour un détenu alors qu'il est en attente d'une remise de peine ou d'un parloir ? Que faire de son caddy de livres au quartier femmes alors que l'esthéticienne vient d'arriver de façon impromptue ? »

D'autres pensent que leur mission n'est pas toujours comprise de leurs collègues. Extraits d'entretiens : *« On me dit : « Tu es encore en balade ? » Or, toutes les personnes qui travaillent en prison sont multitâches ! », « Parfois c'est mal perçu par les collègues. Certains nous disent « faire de l'animation, OK, mais le service ? » C'est considéré comme du travail interne », « Car ce n'est pas du service public qui fait des stats ! C'est pareil pour le bus », « Il nous reste plus que 15h d'interne. 5h de prison et 10h de travail interne. Mon ancien chef voulait que je revienne, après la prison, pour faire du service public. On court beaucoup, on arrive en retard... », « La place de cette mission dépend de la direction. J'ai réussi à le faire considéré comme du SP [service public] », « Pour moi, c'est considéré comme de l'animation. Mon directeur a dit qu'il le considérerait comme du SP, et cela n'a pas plu aux collègues. Cela crée des tensions. On me dit souvent « on ne peut pas compter sur toi le jeudi », « On a eu une réunion dernièrement pour faire le point mais la direction ne peut pas trancher avec les collègues. Pour Oxygène, je tape souvent les textes chez moi... », « Quand j'y allais toute seule, ce n'était pas valorisé : on nous dit « on ne travaille pas », « on se promène ?... » C'est le problème du Hors les murs. Comme il n'y a pas de contrôle, ils*

ont l'impression qu'« on se balade ». Il y a eu des abus auparavant. Mais depuis dix ans, il y en a plus eu. Les bilans qualitatifs des animations hors les murs ne sont pas réellement valorisés comme les stats de prêt. On n'est pas là pour 150, mais seulement 12, alors ce n'est pas assez, même s'ils se battent pour venir ! », « Dans mon entretien annuel, ce n'est pas bonifié. », « Mais on doit le quantifier maintenant. Ça ne me décourage pas, mais ça m'énerve. », « ...ça m'énerve. « Tu vas te balader ? On va bientôt te libérer ? », « Ou « il faut tout le temps te remplacer... », « Mais c'est valorisé par l'extérieur, les lecteurs... », « Certains m'ont dit « c'est donner du lard aux cochons, pour l'hôpital, c'est normal... », « Quand on est fatiguée, c'est difficile, mais on en parle beaucoup... » Par des réunions internes d'information, on peut faire mieux connaître ce type d'activités spécifiques, même si cela ne pallie pas les manques d'effectifs, souvent à l'origine de cette « incompréhension ». Reconnaître, comme le service public en bibliothèque, cette mission permet de mieux le faire accepter des collègues.

III.1.2 Rénover l'image de la prison

Par ailleurs, l'image de la prison reste négative aux yeux de la société. D'après l'enquête réalisée par le GENEPI en 2000, que ce soient les médias, la littérature ou les reportages, souvent réalisés au moment d'une actualité forte (mutineries, grèves, évasions...), ou les fictions policières, l'image délivrée est une image erronée. Si la promiscuité et la surpopulation – 64% des Français attribuent une superficie par détenu en cellule comprise entre 0 et 3m² –, ou les conditions de détention¹⁴³ – 88,5% savent qu'on peut être incarcéré avant jugement –, sont bien connues, cette vision se trouve néanmoins « faussée » par les images véhiculées. La prison est perçue comme un lieu extrêmement violent, à l'instar des prisons américaines, où les surveillants sont armés (63,6%) et nombreux (« moins de 30% imaginent qu'un surveillant a plus de 30 détenus sous sa responsabilité »). Quant à la réinsertion, la resocialisation, elles ne sont pas mentionnées pour 41,4% des sondés. Cette perception influe sur les décisions des élus de favoriser ou non ce type d'action, ou de le valoriser. Selon Florine Siganos,

*« Même si les personnes qui interviennent en prison représentent la société civile, leur intervention ne manifeste pas un changement de l'attitude de la société par rapport à la prison Les acteurs politiques, comme les maires ou les conseils généraux, ne considèrent toujours pas que le public incarcéré fait partie de leur public, même si la prison se situe sur leur territoire. »*¹⁴⁴

La confrontation de ces deux logiques contradictoires influence les relations entre les personnels pénitentiaires et les intervenants extérieurs. L'action culturelle a un impact sur l'organisation du travail des surveillants (circulation des détenus, accompagnement des intervenants...). Mais un doute persiste parfois chez certains sur l'utilité de cette offre, ou sur leur perception de la bibliothèque, qu'ils conçoivent comme un lieu de trafic, où les délits sont possibles, et les livres souvent mutilés (réemploi à des fins hygiéniques, « signalé mais rare », découpage des illustrations, des poèmes pour décorer leur

¹⁴³ Toutefois, d'après les résultats de ce sondage, seuls 30,4% des enquêtés savent que 40% des détenus sont en attente de jugement et 17,6% seulement pensent que la durée d'une détention provisoire (en matière criminelle) peut être de 3 ans ou plus.

¹⁴⁴ SIGANOS, *Op. cit.*, 2008, p.51.

cellule, jusqu'aux feuilles de papier-bible arrachées « pour confectionner des « joints » ou le creusement de cavités à l'intérieur d'ouvrages d'un certain volume pour y dissimuler de la drogue », voire « l'utilisation de reliures pour introduire dans la détention des objets contondants »¹⁴⁵).

« Il n'est pas facile de déterminer avec précision l'importance de ces pratiques. Il est clair que les surveillants évoquent fréquemment des cas de ce type, en montrant volontiers des exemplaires saisis : c'est une excellente manière de faire comprendre au visiteur que le livre n'est pas seulement un objet culturel, mais aussi un support matériel de délinquance, et de justifier par avance toutes les restrictions qui pourraient être apportées à sa circulation. »¹⁴⁶

Sans compter les livres qui ne sont pas rendus lors des transferts des détenus... Les relations avec les surveillants sont complexes. Il faut créer un rapport de confiance, car, ils sont les premiers garants de l'action culturelle.

Associer pour mieux coopérer

« Dans plusieurs établissements, les surveillants disent « Et nous... ? »¹⁴⁷ Il s'agit d'associer les surveillants par une approche professionnelle, d'information afin de lutter contre les clichés possibles. Certaines bibliothèques proposent ainsi au personnel de l'administration pénitentiaire (les surveillants, les travailleurs sociaux) des visites de leur établissement, comme à Bourg-en-Bresse¹⁴⁸. « C'est une démarche plus intelligente », pour Odile Cramard, en même temps « une convention marche si chacun reste à sa place. On ne demande pas à la structure culturelle qui intervient de faire du travail social. C'est là la différence entre le public et le bénévolat. » Suite à la signature d'une convention avec la prison de Bois d'Arcy, la médiathèque St-Quentin-en-Yvelines a mis en place des « journées de sensibilisation à la lecture pour les enseignants, les surveillants, le personnel socio-éducatif. Quand il existe des liens entre les intervenants et le personnel des prisons, ça se passe bien. Il faut faire passer la culture dans la vie ordinaire, c'est un travail de longue haleine. L'approche culturelle en prison, autrefois, était caritative. Il existe aujourd'hui une prise en charge par l'administration pénitentiaire qui attribue un budget à chaque bibliothèque ou à d'autres initiatives culturelles. Le soutien du CNL et des DRAC est indispensable pour développer les actions qui doivent être soutenues par les institutions culturelles et les collectivités territoriales. Cela habitue le milieu pénitentiaire à travailler avec des gens compétents. »¹⁴⁹

III.2 LIEN SOCIAL OU MISSION DE SERVICE PUBLIC : LE VÉRITABLE ENJEU DE CE TYPE D'ACTIONS ?

L'action culturelle dans les prisons n'a pas la même légitimité ni la visibilité de l'action des institutions publiques de la culture. « Bref, il s'agit d'une activité professionnelle pratiquement inconnue du grand public, qui n'est par ailleurs pas familiarisé avec

¹⁴⁵ FABIANI, *Op. cit.*, 2008, pp.120-121.

¹⁴⁶ *Ibid*, pp.123-124.

¹⁴⁷ CRAMARD, *Op. cit.*.

¹⁴⁸ *Ibid* : « Le musée d'art contemporain de Lyon a cette politique : le musée intervient dans les prisons de Lyon (présentation d'histoire de l'art contemporain sur 2-3 séances). Ils ont aussi proposé une séance au personnel. C'était affiché au mess. Lorsqu'ils font une expo, ils proposent une visite au personnel. C'est le même exemple à Bourg-en-Bresse avec le musée de Brou. »

¹⁴⁹ Culture en prison, un partenariat indispensable. Entretien avec Gérard Brugière. *Cassandra* 19. [en ligne] 1997 [Page consultée le 27 mai 2012] <http://www.souverains.qc.ca/laprison/3.htm>

l'espace de la prison. »¹⁵⁰ Renforcer la valorisation de ce type d'action, mais aussi réaffirmer la mission de service public des bibliothèques envers ce public comptent parmi les pistes à développer. Un état des lieux de quelques actions menées permet de voir les progrès réalisés mais aussi les difficultés rencontrées et de reposer ainsi la question de leur enjeu.

III.2.1 Une valorisation en demi teinte

Il doit s'agir d'un lieu « parmi d'autres », pour Odile Cramard, « *car cela fait partie de nos missions envers les publics empêchés... C'est bien sûr une question d'image de la prison dans une ville. Est-ce que les maires les considèrent comme des citoyens, comme des personnes qui leur rapportent de l'argent, ou non... ? Quand les prisons de Lyon sont parties à Corbas, un groupe de bibliothèques existait déjà. On a fait une réunion avec l'adjoint au maire, le SPIP et le chef d'établissement, qui avait réuni les acteurs culturels, et l'adjoint à la culture de Corbas. L'adjoint au maire a alors demandé aux autres villes de se mobiliser aussi pour la prison. Il y a donc plusieurs cas de figure.* » Dans d'autres cas, « *il y a des élus qui ne souhaitent pas forcément que cela soit visible. C'est l'exemple de la SAN de St-Quentin Fallavier, ou de Valence, une des premières pourtant à être intervenue en prison...* » Le projet de convention passe en conseil municipal, ou en assemblée générale pour le conseil départemental. C'est une décision politique. Les sites internet sont en cela révélateurs de cette volonté ou non d'affichage : sur une soixantaine de sites consultés, seuls 10% mentionnent cette mission. Ainsi certains, la BM de Lyon, de Belfort, de Grenoble¹⁵¹, renvoient vers une page décrivant leurs actions. D'autres profitent de manifestations spécifiques – vues précédemment – pour faire valoir cette mission. Dans ses « Points d'actu », la BML revient sur ce point : « *Leur relais via la presse permet de sensibiliser également la population locale, comme à l'occasion du projet transversal Entremondes d'avril 2009 qui a mobilisé plusieurs institutions culturelles lyonnaises.* »¹⁵²

III.2.3 Réaffirmer la mission de service public

Plus qu'une fonction d'insertion ou de réinsertion – bien que perçue comme telle par les SPIP¹⁵³, mais pour laquelle il faudrait repenser la synergie entre les différents intervenants : l'enseignant, les formateurs... –, l'action culturelle relève avant tout d'une mission de service public. Toucher un public qui est éloigné de l'institution, proposer un service de qualité (livres, animations...), reste un des principaux objectifs. Nicolas Frize musicien et intervenant en prison, revient d'ailleurs sur cette question de l'enjeu social

¹⁵⁰ SIGANOS, 2008, p.18

¹⁵¹ « *Le travail hors les murs se conduit également ... derrière les murs de la prison : Depuis 1992 une convention réactualisée en 2010, lie l'administration pénitentiaire et la ville de Grenoble. Des bibliothécaires se rendent régulièrement à la maison d'arrêt pour gérer la bibliothèque, guider les détenus dans leurs choix de lecture, proposer des animations... Le quartier mineurs et le centre de semi-liberté sont également concernés. Il s'agit là de permettre aux détenus de retrouver le fonctionnement d'une bibliothèque classique avec horaires réguliers, collections, animations, avec une attention portée à chaque demande. Ce travail s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord entre les ministères de la Culture et de la Justice.* » (<http://www.bm-grenoble.fr/610-hors-les-murs.htm> Page consultée le 5 décembre 2012)

¹⁵² « *Entremondes, fruit de deux ans de réflexion de détenus de la MA St-Paul. Entre décembre 2006 et mai 2008, ces « derniers rédigent le scénario de l'énigme d'un jeu de piste », prétexte pour faire visiter les coulisses des principaux centres culturels (Opéra, Archives, Théâtre des Célestins, Bibliothèque)* ». Monté par l'association lyonnaise, créée par Eric Jayat, président et ancien détenu, vise à favoriser l'accès à la culture aux personnes en parcours d'insertion. Ibid.

¹⁵³ « *Au même titre que d'autres champs, l'action culturelle participe à l'évolution des personnes. A un moment ou à un autre, les personnes placées sous main de justice vont être libérées et les actions culturelles participent à leur future réinsertion.* » (Philippe Monsçavoir, SPIP en Lot-et-Garonne, Colloque de Valence, 2005, p.150).

des ateliers en prison : « Il s'agira, notamment, d'évoquer comment les actions culturelles peuvent se situer dans un parcours d'insertion. » J'avoue que cette formulation me pose vraiment problème ! Je n'ai jamais été voir un film, une exposition afin de me réinsérer. Je trouve cela incroyable de mettre en vis-à-vis l'art, les pratiques artistiques et la réinsertion. La réinsertion, c'est l'affaire de la personne... Nous sommes là pour offrir des structures dont les personnes peuvent s'emparer. »¹⁵⁴ C'est dans cette idée de « service public » que doit être conçu le rapport aux associations. Pour Odile Cramard, « dans les régions, on a des bénévoles, car les chefs d'établissement ont décidé que la bibliothèque ne pouvait ouvrir sans qu'il y ait une personne à plein temps. La coordination est faite par les BM. A St-Quentin Fallavier, qui est un SAN (syndicat d'agglomération nouvelle), on ne souhaitait pas que la bibliothèque intervienne en prison. On a donc travaillé avec la BDP qui a signé une convention de partenariat et demandé à des bénévoles de son réseau de participer. A Privat, il y a des bénévoles car la ville ne souhaitait pas d'intervention en arguant qu'ils étaient une ville de moins de 10.000 habitants, et c'était là le rôle de la BDP. Ce sont d'anciens instits, professeurs, issus du milieu caritatif, qui n'acceptent pas l'intervention de la BDP. » Les institutions publiques sont garantes de cette notion de service public. C'est ainsi que dans des secteurs où l'associatif a pallié à l'absence de convention avec les bibliothèques publiques, apparaît aujourd'hui une collaboration nouvelle. Lors de la Journée d'étude du 25 octobre 2012, organisée par l'ABF, Eric Frigorio, directeur adjoint de la BDP de l'Essonne réaffirme, dans son intervention, l'engagement des bibliothèques publiques. Le territoire francilien a cela de particulier que beaucoup d'associations, – souvent le fait au départ de bibliothécaires professionnels agissant sur leur temps libre –, créées au sein des grands établissements pénitentiaires (Fleury-Mérogis, Fresnes), perdurent aujourd'hui. La BDP a cependant été consultée dernièrement pour auditer les services et les actions menées à Fleury-Mérogis. La BDP réinvestit ce terrain par le dépôt renouvelé via le bibliobus et ces missions de conseil. Selon Eric Frigorio, cela ressort de leur mission de service public en direction des publics empêchés. Pour que la bibliothèque de prison soit une bibliothèque comme les autres, où des actions culturelles sont conçues dans le cadre d'une politique globale, il convient que ces acteurs partagent tous cette idée de service commun.

III.2.3 Un Etat des lieux contrasté : retour sur l'enquête

98 questionnaires (cf. Annexe 4) ont été envoyés aux BM et BDP se situant sur le territoire d'une MA, sur lesquels 38 ont répondu, dont 12 négativement (ne travaillant pas avec la MA) et 13 ont renvoyé le questionnaire rempli, auxquels on peut ajouter les réponses apportées par le personnel des médiathèques de Reims. Ce résultat assez faible traduit bien la nature délicate de ce sujet : soit les bibliothèques sont en cours de signature d'une convention (d'où une perte de résultats entre le nombre de réponses obtenues et celui des questionnaires remplis), soit elles ont choisi de travailler plus spécifiquement avec le centre de détention plutôt qu'avec la MA où le turn-over est jugé trop important pour fonder des actions sur la durée, ou encore, faute de moyens, ou pour des raisons politiques, ne travaillent pas avec la MA. Et puis il y a aussi la question du

¹⁵⁴ Op. cit, 2005, p.95.

rôle de chaque structure sur un territoire donné : plusieurs m'ont ainsi renvoyé à la BDP ou à une autre bibliothèque environnante. Enfin, certains m'ont répondu qu'ils limitaient pour le moment leur action au dépôt de livres ou à la formation du détenu auxiliaire. Dans un cas, c'est l'association socio-culturelle qui a rempli le questionnaire en lieu et place, et à la demande de la médiathèque signataire de la convention.

On peut néanmoins tirer un certain nombre d'éléments de ce retour : l'importance de la signature de conventions pour établir des partenariats avec différents interlocuteurs et fixer un cadre juridique à l'action, déterminant le rôle de chacun, la nécessité d'avoir une bibliothèque correcte pour permettre la mise en place d'activités, enfin la place encore réservée dévolue à l'action culturelle proprement dite, souvent faute de moyens.

III.3 PROPOSITIONS

D'après les réponses obtenues auprès des professionnels, comme des échanges de la Journée d'étude organisée par l'ABF, se dégage l'idée que les bibliothécaires sont là pour apporter la culture en prison, qu'ils jouent ou non un rôle dans la réinsertion des détenus. Certains ne souhaitent pas en jouer, – "chacun son rôle", pour Odile Cramard. Il semble donc qu'il y ait deux écoles parmi les professionnels... Il faudrait pour une véritable stratégie d'insertion que les moyens alloués permettent effectivement que celle-ci soit au cœur des préoccupations de l'administration pénitentiaire. Avons-nous un rôle à jouer et quel serait-il ? En établissant une continuité entre dedans/dehors, la bibliothèque publique joue son rôle en proposant des actions de formation (internet, bureautique, recherche d'emplois), qui font partie de ses missions. Plusieurs propositions se dégagent du dialogue avec les différents intervenants de ce secteur : une professionnalisation accrue, la mutualisation des moyens sur le territoire, la continuité entre actions menées à l'intérieur et à l'extérieur de la prison.

III.3.1 La professionnalisation au cœur des débats

Les acteurs interrogés soulignent la nécessité d'un renforcement de la professionnalisation : que ce soit par l'intervention de bibliothécaires professionnels, en lien avec les associations existantes quand celles-ci sont présentes, mais dans un rapport repensé ; et surtout par une formation renforcée des surveillants en matière d'activités culturelles afin qu'à leur mission première sécuritaire s'ajoute une sensibilisation à l'action d'insertion.

Dans la période « sécuritaire » de la fin des années 2000, il a été question d'« externaliser la culture »¹⁵⁵, mais l'arrivée des agents de justice, souvent diplômés, a fait prendre conscience de la spécificité de ce secteur. Dès lors le rôle des bibliothécaires professionnels s'en est trouvé renforcé. Il y a eu un repositionnement au niveau du métier à partir de 2008. Il faut en effet des personnes capables de penser la bibliothèque, de former les détenus auxiliaires, de monter des actions autour du livre et de la culture. Eviter la pratique amateur en proposant des actions de qualité.

¹⁵⁵ O. Cramard. Cf. note 13.

La question sur la formation des surveillants en matière culturelle reste également très présente dans les débats professionnels. Ainsi, lors de la journée d'étude du 25 octobre dernier, à la proposition d'un participant d'inscrire une formation des surveillants pénitentiaires aux activités menées en prison, le directeur de Bois-d'Arcy répond : « *s'ils souhaitent se former, je les encourage à s'inscrire à la bibliothèque ou aux activités de leur quartier* ». Si on peut comprendre que ce n'est pas là leur mission première une fois en poste, cela relance la question de la place de la culture dans leur formation initiale pour une meilleure sensibilisation. Comment favoriser la coopération entre le pénitencier et le culturel si les missions ne sont pas comprises ? L'intervention de bibliothécaires à l'ENAP permet d'initier un dialogue qui se poursuivra à l'intérieur de la prison.

De même, il faut sans doute renforcer la préparation des bibliothécaires en direction des publics empêchés dans leur formation initiale (IUT Métiers du livre, Médiat, Enssib), ou par des modules de formation continue (accueil des publics, montage d'actions culturelles, gestion des conflits). Si le sens relationnel est indispensable à l'accomplissement de ces missions, il ne s'agit pas seulement d'un savoir-être mais aussi d'un savoir-faire. Une formation accrue en la matière complèterait celle dispensée par les SPIP, et que les intervenants jugent parfois insuffisante, faute de temps. Ce professionnalisme est, en effet, ce qui leur permet de travailler avec ce public comme avec n'importe quel public, sans discrimination.

Par ailleurs, il convient de renforcer la préparation des intervenants (bibliothécaires, autres) : revoir les acquis régulièrement, assurer des réunions ponctuelles pour faire le point sur les activités en cours, renforcer les liens entre tous les interlocuteurs, et pourquoi pas associer à ces entretiens les surveillants chargés de l'accompagnement aux activités.

Enfin il est important d'évaluer l'impact des actions culturelles : non seulement en termes de statistiques mais aussi d'impact sur les personnes détenues. Certes, des rapports annuels, plus ou moins exhaustifs, sont réalisés, de façon à penser la programmation de l'année suivante, mais il convient que ces outils soient davantage utilisés pour valoriser ce domaine auprès des tutelles et de la société.

III.3.2 Mutualiser l'action culturelle

Le rôle accru des collectivités territoriales amène également à repenser les interactions entre les différentes bibliothèques d'un même territoire. Mutualiser les moyens entre BDP, BM, et l'intercommunalité, est nécessaire dans le contexte actuel contraint. Des partenariats transversaux sont parfois établis pour permettre une véritable coordination des actions avec le SPIP (bibliothèques, écoles, autres institutions culturelles et associations). De plus en plus de conventions sont signées, réunissant BM, BDP et Agence régionale du Livre (par exemple, la BDP Haute-Loire et la BM du Puy-en-Velay plus l'agence régionale du livre, ou bien la Communauté d'agglomération de Troyes et le Transfo...). Selon Odile Cramard :

« La notion de service public est importante. Qui peut la remplir, sinon les institutions publiques ? Point d'achoppement : l'Etat ne peut pas contraindre les villes à intervenir. On est coincé en matière de lecture publique. Mais si on veut qu'ensuite la lecture publique entre dans les prisons, on doit l'apporter par les services de lecture publique municipaux et départementaux. ... Une convention doit être tripartite : avec le directeur d'établissement, responsable des locaux et des déplacements, le SPIP, en charge de la politique culturelle, et l'établissement partenaire (pour les BM, le maire, pour la BDP, le conseil général). »

Les conventions permettent de préciser le cadre de ces interventions et le rôle dévolu à chacun. Prenons un exemple : la DRAC missionne d'abord Bernadette Lefèvre, chargée de mission pour les publics spécifiques à l'Association Comtoise de Coopération pour la Lecture, l'Audiovisuel et la Documentation (ACCOLAD) pour faire un état des lieux : *« Qui a besoin de quoi ? De quels lieux, de quel temps, de quelles personnes dispose-t-on pour répondre à ses besoins ? »* Puis, il s'agit de mettre en place une politique partenariale : faire signer des conventions entre les institutions, les structures culturelles et pénitenciaires. Enfin, *« mettre en œuvre des actions de formation et de sensibilisation des personnels de l'administration pénitentiaire, des secteurs culturels et des intervenants potentiels en lien avec la DRAC et la DRSP. »* Autrement dit, *« coordonner, dialoguer, proposer, aider, organiser... Assurer le lien, en amont et en aval ; entre le travail de terrain et, d'un côté la Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (DSPIP) et les CIP, et de l'autre les « acteurs locaux » : bibliothèque, théâtre, lieux d'expositions, presse... »*¹⁵⁶ Certes, pour Philippe Lablanche, *« il faudrait plus de temps, de moyens, d'énergie pour tout faire, mais pour moi, il s'agit avant tout d'amener le livre à ceux qui sont le plus en difficulté dans la société, donc aux détenus. Je crois très fort au livre comme outil de progrès individuel, comme moyen de développement, d'épanouissement de la personne. »*¹⁵⁷ Sans l'investissement des collectivités, le travail des professionnels est compromis. Comme nous l'avons vu précédemment, la décentralisation des MA pose la question de qui fait quoi. Les dépôts de livres, la formation des détenus peuvent être faits indifféremment par la BDP ou la BM, cependant les actions de formations professionnelles ressortent davantage des compétences de la première, tandis que les actions culturelles peuvent être l'apanage des BM dans une action concertée dedans-dehors. En coordonnant leurs actions, chacune peut intervenir suivant ses compétences. Par ailleurs, le budget étant souvent contraint les subventions allouées par les différents organismes pourraient ainsi être mieux utilisées.

Reste qu'il existe encore des obstacles du fait de la complexité des structures présentes :

« Dans le cadre de cette convention, la Ville, par l'intermédiaire du personnel de la médiathèque, s'engage à assurer un rôle de conseiller technique auprès de la Maison d'arrêt, tandis que la maison d'Arrêt elle s'engage à faciliter, aider et prendre en charge la mise en place d'actions culturelles. C'est Patricia Lambre, bibliothécaire, qui assure cette assistance technique avec l'aide de Céline Aubertin, emploi-jeune à la médiathèque, à raison d'une demi-journée par mois, tandis que l'enseignant forme le

¹⁵⁶MF EHRET. L'Envie des mots. Sd. [Page consultée le 22 octobre 2012] http://mf.ehret.free.fr/pages/textes/texte_envie_des_mots.htm

¹⁵⁷ Ibid.

détenu-bibliothécaire à l'utilisation du logiciel. Patricia Lambre a proposé une animation intitulée « L'heure du conte » afin d'offrir aux détenus qui le souhaiteraient une heure « de plaisir, de distraction de détente... » « Je suis bibliothécaire donc ambassadrice du livre ». Mais c'est compter sans le poids des institutions qui paralysent et usent les bonnes volontés. Depuis un an, cette « heure du conte » est restée unique. La mise en place d'un rendez-vous mensuel régulier durant lequel elle proposerait une heure de lecture, de présentation d'un roman, d'un genre romanesque, n'a toujours pas vu le jour. « Aujourd'hui, je bute contre ces murs que je n'avais pas vus en arrivant. Contre mon propre isolement. Il suffit que l'enseignant soit en stage pour que je ne puisse plus entrer, qu'une phrase soit susceptible de déplaire au Syndicat du personnel pour qu'elle ne puisse être publiée, qu'un gars soit transféré pour qu'on ne le revoie plus »¹⁵⁸

Le développement des partenariats doit se renforcer pour créer une véritable synergie entre les différents intervenants. En faisant connaître leurs actions, les bibliothèques publiques reprendront la place qu'elles doivent occuper : « Pour Pascal Grisoni, élu à la culture, il y a eu une « révolution culturelle » entre la bibliothèque et la médiathèque, une révolution dont l'ensemble du personnel n'a pas toujours pris la mesure. Les silos (médiathèque, maison du livre et de l'affiche, Chaumont) doivent être la tête d'un réseau de partenariats, dont la Maison d'Arrêt fait partie... Dans une région aussi étendue..., il est primordial que les collectivités territoriales s'engagent, qu'elles intègrent les prisons à leur programmation culturelle... »¹⁵⁹ Dès lors, les partenaires pourront coordonner leurs actions.

III.3.3 Repenser la continuité entre la bibliothèque en prison et la bibliothèque publique : le cas des personnes placées en milieu ouvert

La mission des bibliothèques publiques envers les publics empêchés consiste à apporter des livres et des animations de qualité auprès des personnes qui ne peuvent se déplacer. Il y a donc une continuité manifeste entre la bibliothèque et l'extérieur, dont les actions sont seulement « décentralisées ». C'est dans cet esprit que les bibliothèques travaillent pour les prisons. On pourrait ainsi établir une carte de bibliothèque pour les détenus en passe de sortir, comme une invite à poursuivre leur démarche à l'extérieur. Pour ces personnes souvent désocialisées ou en mal de reconnaissance, ce serait une manière de leur signifier qu'ils ont leur place dans les institutions culturelles. On peut aussi leur proposer un accompagnement spécifique, comme pour certains publics fragiles en leur offrant d'accéder aux services de la bibliothèque, comme la formation au numérique, la recherche d'emploi... Ils pourraient, par exemple, être informés des stages susceptibles de les intéresser à la bibliothèque via une réunion organisée à la MA pour les sortants.

D'autre part, la dernière déclaration de la Garde des Sceaux, Christiane Taubira, relance la question des personnes condamnées à de courtes peines, lesquelles peuvent être placées en milieu ouvert, munies d'un bracelet électronique. « A Bourg-en-Bresse, la prison se situant dans le même quartier que la bibliothèque annexe, ils ont eu l'idée de donner une carte de lecteurs pour les détenus qui sortaient, et qui était valable 3-4

¹⁵⁸ Ibid.

¹⁵⁹ Ibid.

mois. » Ou encore, « à Grenoble, dans le centre de semi-liberté, ils ont proposé des conférences le soir pour les détenus qui travaillaient dans la journée et les inciter à faire quelque chose le soir. Dans ce centre, ils essayent de faire un centre de documentation. C'est valable aussi dans le quartier « Préparation à la sortie » : ils peuvent rencontrer Pôle-Emploi, rédiger un CV. La bibliothèque publique aurait un rôle à y jouer. ... Je crois qu'on est en train de revenir au militantisme. J'espère qu'on ne reviendra pas au caritatif. A Privat, c'est du caritatif, à Lyon du service public. C'est compliqué. Cela montre bien qu'il faut des cadres qui seront reconnus pour ça. Ce sont les bibliothécaires qui ont mis en place cette notion de « public empêché », avec Isabelle Jean, je crois ; ça fait partie des missions.»¹⁶⁰

La BM de Lille a, elle, choisi de travailler sur l'image de la prison, en proposant, en lien avec ces interventions, une bibliographie « La prison : Repères bibliographiques », mettant en valeur une sélection d'ouvrages présents dans le réseau, se proposant d'être un outil de référence pour les familles ou les amis de détenus, et de sensibiliser à cette question ceux qui souhaitent découvrir une réalité qui leur est inconnue, et ainsi développer leur « réflexion de citoyen ».

¹⁶⁰ Entretien avec O. Cramard.

Conclusion

Il faut changer l'image de la prison dans notre société, et cela, les bibliothèques publiques peuvent y contribuer. Leur action envers ces publics, menée depuis moins de trente ans, a déjà considérablement aidé à l'humanisation des conditions de détention. Les bibliothèques, d'abord vétustes, empruntent à leurs modèles leur politique documentaire, une part de leur fonctionnement. Certes, il ne s'agit pas encore de bibliothèque « troisième lieu », placées sous le signe de la détente et du lien social, mais des voix s'élèvent parmi les professionnels pour réclamer leur normalisation. Si la place de l'informatique est encore quasi inexistante, des personnalités, Jean-Claude Delarue, Robert Badinter, agissent pour la revaloriser. Il s'agit, notamment pour les maisons d'arrêt, dans lesquelles les détenus ne séjournent que sur un temps bref, de favoriser les conditions d'une vie normale pour éviter la désaffiliation progressive. Par ailleurs, en inscrivant dans le projet d'établissement pénitentiaire une place réelle à l'action culturelle, en concertation avec les autres intervenants, il sera dès lors possible pour les bibliothécaires de s'inscrire davantage dans une démarche d'insertion de la personne. Proposer en amont des activités de qualité, similaires à celles que l'on trouve à l'extérieur, et en fin de parcours carcéral, dans une sorte de préparation à la sortie, des formations et une invite à s'inscrire aux stages proposés par la bibliothèque de proximité (informatique, rédaction des CV...). Collaborer formellement à la réinsertion des détenus n'est pas possible dans le contexte actuel car cela sous-entend une volonté politique et une réflexion d'ensemble des moyens publics alloués. Si le rôle des bibliothèques s'inscrit dans une ambition *a minima*, compte-tenu des caractéristiques de la population carcérale, il ne demande cependant qu'à se développer. Davantage de conventions sont signées chaque année entre différents partenaires.

Surtout il faut réinscrire la bibliothèque publique dans ce dispositif, parfois en collaboration avec les associations, et réaffirmer sa position de conseil, d'expert dans le domaine du livre. Les territoires ont un maillage suffisamment riche, entre BM et BDP, pour garantir une formation et des services de qualité. Non qu'il faille dénier aux associations leur rôle dans ce partenariat, mais l'idée du service public doit présider à ce type d'action. Eviter le militantisme comme le caritatif.

En dépit du manque de moyens dont souffrent parfois ces institutions, il faut maintenir les missions envers les publics empêchés, que ceux-ci soient bien (Hôpitaux) ou mal perçus de l'opinion publique. A l'image de ce qui se passe en Europe (« César doit mourir », des frères Taviani, sorti sur les écrans en 2012, et qui restitue un atelier théâtre en prison), les documentaires se multiplient qui laissent entrevoir la part de la culture dans la vie des personnes détenues. Le numéro spécial de *Lectures* (n°164, janvier-février 2010), consacré à la « bibliothèque hors les murs », revient ainsi sur les exemples belges et français. Une même volonté anime les professionnels aujourd'hui : offrir aux personnes qui en ont besoin leurs services. « Etre là », pour reprendre le titre du dernier film de Régis Sauder sur les Baumettes.

Bibliographie

Première partie : La bibliothèque en prison : un préalable à l'action publique

Administration pénitentiaire

- Action de modernisation des bibliothèques. Réorganisation des bibliothèques et leur adaptation aux moyens modernes d'information, *Bulletin Officiel*. [en ligne]. 13 mars 2007 [Page consultée le 15 avril 2012] <http://www.justice.gouv.fr/bulletin-officiel/dsj73c.htm>
- Administration pénitentiaire. [en ligne] <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/ladministration-penitentiaire-10037/>
- Circulaire d'orientation sur l'enseignement en milieu pénitentiaire du 29 mars 2002. [en ligne] <http://www.justice.gouv.fr/bulletin-officiel/dap86b.htm>
- France. MINISTERE DE LA JUSTICE. Fonctionnement des établissements pénitentiaires. Etat des lieux, 2004. [en ligne] <http://prison.eu.org/spip.php?article6856>

Le régime pénitentiaire

- ARTIERES, Philippe, LACOUSMES, Philippe (dir.). *Gouverner, enfermer : la prison, un modèle indépassable ?* Paris : Presses de Sciences politiques, 2004. 360 p. ISBN 2-7246-0927-1
- BADINTER, Robert. *La prison républicaine. 1871-1914*. Paris : Fayard, 1992. 424 p. ISBN 2-213-02283-6
- BENGUIGUI, Georges, GUILBAUD, Fabrice, MALOCHET, Guillaume. *La Socialisation professionnelle des surveillants de l'administration pénitentiaire. Une perspective longitudinale et quantitative. Recherche financée par la Mission de recherche Droit et Justice*. Université Paris X Nanterre – CNRS. [Paris] : [Mission de recherche Droit et justice], 2008. 87p.
- BESSIN, Marc, LECHIEN, Marie-Hélène. *Soignants et malades incarcérés : conditions, pratiques et usages des soins en prison*. [Paris] : Groupement d'intérêt public-Mission de recherche droit et justice, [ca 2000]. 413p.

- CERE, Jean-Pierre (dir.). *Panorama européen de la prison*. Paris ; Budapest ; Torino : Ed. L'Harmattan, 2000. 256 p. ISBN 2-7475-2520-1
- CHANTRAINE, Gilles. *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*. Paris : Presses Universitaires de France : « Le Monde », 2004. VIII-268 p. ; 24 cm. ISBN 2-13-053937-8
- COMBESSIE, Philippe. *Prisons des villes et des campagnes : étude d'écologie sociale*. Paris : les Ed. de l'Atelier, 1996. 238 p. ; 23 cm. ISBN 2-7082-3236-3
- COMBESSIE, Philippe. *Sociologie de la prison*. 3^e éd. Paris : La Découverte, impr.2009. 126 p. ; 18 cm. ISBN 978-2-7071-5799-7
- Comment vivent aujourd'hui les détenus dans les prisons françaises (TPE de Nathalie Jaroz), *Ban Public* [en ligne] 2004 [Page consultée le 22 juillet 2012] <http://prison.eu.org/spip.php?article4410>
- COUR DES COMPTES. *Gérer la vie pénitentiaire*. Rapport. Paris, 2010.
- DELARUE, Jean-Luc. *Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté. Rapport d'activités 2011*. Paris : Dalloz, 2012. ISBN 9782247115525
- Etienne Pinte, ancien député maire de Versailles, Président du Conseil national des Politiques de lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion sociale. Visite à la prison de Bois d'Arcy. *Etienne Pinte-Blogspirit* [en ligne] 2011 [Page consultée le 22 juillet 2012] <http://etiennepinte.blogspirit.com/archive/2011/05/11/>
- FAVARD, Jean. *Les prisons*. [Paris] : Flammarion, 1993. 126 p. ; 18 cm. ISBN 2-08-035215-6
- France. ASSEMBLEE NATIONALE. *Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur la situation dans les prisons françaises ; rapporteur, M. Jacques Floch...* 2 tomes. Paris : Assemblée Nationale, 2000. 2 vol. (328, 565 p.) ; 24 cm. Collection Les documents d'information de l'Assemblée nationale, ISSN 1240-831X ; 44-2000
- FOUCAULT, Michel. *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Paris : Gallimard, 1993. 360 p. (24 p. de pl.) ; 19 cm. Collection Tel 225. ISBN 2-07-072968-0
- FRIZE, Nicolas. *Le sens de la peine. Etat de l'idéologie carcérale*. [Paris] : Ed. Léo Scheer, 2004. 92 p. ; 19 cm. ISBN : 2-84938-001-6

- GROUPE NATIONAL DE CONCERTATION PRISON. *Prison : entreprises d'insertion ? Travail et activités en prison*. Dossier de presse. 18^e Journées Nationales Prison. St-Etienne, 21-27 novembre 2011.
- GROUPEMENT ETUDIANT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT AUX PERSONNES INCARCEREES (France). *A l'ombre du savoir. Connaissances et représentations des Français sur la prison*. Etude réalisée par le GENEPI, Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées ; en collaboration avec le Service de la communication, des études et des relations internationales de la Direction de l'administration pénitentiaire. Travaux et documents, n°52. [Paris] : Ministère de la Justice, Direction de l'Administration pénitentiaire, [2000].
- INSEE. *Histoire familiale des hommes détenus*. Paris : INSEE, 2002
- LAMEYRE, Xavier, SALAS, Denis. Prisons, permanence d'un débat. Dossier. *Problèmes politiques et sociaux*, N°902. Paris : La documentation française, juillet 2004 [en ligne] [Page consultée le 23 décembre 2012] <http://www.carceropolis.fr/Prisons-permanence-d-un-debat-dossier.html>
- LAVIELLE, Bruno, LAMEYRE, Xavier. *Le Guide des peines. Prononcé, application*. 2^e édition. Paris : Dalloz, 2003. XXX-450 p. ; 18 cm. ISBN 2-247-05243-6
- LECERF, Jean-René, BORVO COHEN-SEAT, Nicole. *Rapport d'information fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale et de la commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois sur l'application de la loi pénitentiaire n° 2009-1436 du 24 novembre 2009*. Sénat, N°629. Paris, 2009.
- LEROUGE, Jacques, SAINT-GUILAIN, Carol, ASSOCIATION POUR LES PERSONNES EN VOIE DE REINSERTION. *La Prison : Idées reçues*. Paris : Le Cavalier bleu éd., 2001. 127 p. ; 18 cm. ISBN 2-84670-020-6
- LHUILLIER, Dominique, AYMARD, Nadia. *L'Univers pénitentiaire. Du côté des surveillants de prison*. Paris : Desclée de Brouwer, 1997. 287 p. ; 23 cm. ISBN 2-220-04014-3
- LHUILLIER, Dominique, LEMISZEWSKA Aldona. *Le choc carcéral : survivre en prison*. Paris : Fayard, 2001. 309 p. ; 21 cm. ISBN 2-227-13931-5

- LHUILLIER, Dominique, VEIL, Claude. *La prison en changement*. Ramonville-Saint-Agne : Eres, 2000. 303 p. ; 24 cm. ISBN 2-86586-837-0
- Les prisons de Lyon se font la belle. *Points d'actu*. Bibliothèque municipale de Lyon. [en ligne] 2009 [Page consultée le 27 mai 2012] http://www.pointsdactu.org/article.php3?id_article=1362
- MARCHETTI, Anne-Marie. *Perpétuités : le temps infini des longues peines*. Paris : Plon, 2001. 525 p. ; 20 cm. ISBN 2-259-19339-0
- MBANZOULOU, Paul. *La réinsertion sociale des détenus. De l'apport des surveillants de prison et des autres professionnels pénitentiaires. Préface de Robert Cario*. [Paris] : Ed. L'Harmattan, 2000. 321 p. ISBN 2-7384-9306-8
- Observatoire international des prisons (OIP). *Rapport 2011. Les conditions de détention en France*. Paris : La Découverte, 2011.
- OIP. *Rapport 2005 sur les conditions de détention en France*. Paris : La Découverte. [En ligne] 2005. [Page consultée le 24 avril 2012] <http://www.oip.org/>
- OIP. *Le guide du prisonnier*. Paris : La Découverte, 2004. 567 p. ; 22 cm. ISBN 2-7071-4168-2
- Reportage à la Maison d'arrêt d'Osny-Pontoise, Le Courant, 25 novembre 2007. [en ligne] 2007 [Page consultée le 12 octobre 2012]. <http://www.lecourant.info/spip.php?article466>
- ROME, Isabelle. *Vous êtes naïve, Madame la juge. Prison, délinquants, récidives... ces mots qui font peur*. Préface de Boris Cyrulnik. Paris : Editions du Moment, 2012. 249 p. ; 21 cm. ISBN 978-2-35417-170-4
- SALAÜN, Sophie. *Culture en prison. Un vecteur d'unification sociale et de reconstruction de l'identité impulsé par une politique culturelle et des pratiques individuelles*. Mémoire d'IEP, sous la direction de M. Bernard Lamizet. Lyon, Université Lumière – Lyon 2, 2008
- SAUTIERE, Jane. *Fragmentation d'un lieu commun*. [Paris] : Verticales, 2003. 121 p. ; 17 cm. ISBN 2-84335-163-4
- STIEGLER, Bernard. *De la misère symbolique*. 2 volumes. Paris : Ed. Galilée, 2004. Collection Incises, ISSN 1242-8434

- TARTAKOWSKI, Pierre. *La prison : enquête sur l'Administration pénitentiaire*. Paris : Payot, 1995. 349 p. ; 24 cm. ISBN 2-228-88874-5
- VASSEUR, Dominique. *Médecin-chef à la prison de la Santé*. Paris : Librairie générale française, 2001. 215 p. ; 18 cm. ISBN 2-253-15173-4
- L'Univers pénitentiaire. *Regards sur l'actualité*, n°261, Paris : La documentation française, mai 2000. 80 p. ; 18 cm. ISBN 3-332-60261-6

Témoignages de détenus

- ASTIER, *Lettres de prison* [en ligne] 2012 [Page consultée le 15 avril 2012] <http://www.asile.org/errances/numero04/lettre-prison/courrier.htm>
- CARRE, Jean-Michel. *Femmes de Fleury* [Vidéo]. Grain de sable, 1991. 57mn
- CARRE, Jean-Michel. *Galères de femmes* [Vidéo], Grain de sable, 1993. 90 mn
- CARRE, Jean-Michel. *Les matonnes* [Vidéo], Grain de sable, 1993. 52 mn
- DAMPIERRE, Sylvaine. *Un enclos* [Vidéo] Play Film, Yumi Productions, TV Rennes, Cité Media, INA, American Dada, 1999. 75mn
- DENIS, Daniel. *Histoires en prison* [Vidéo]. Comme une image. 1984. 54 mn
- Espace réinsertion
<http://www.multimania.com/medpen/espdet/cult/autres.html>
- LA CONDAMINE, Christophe de, *Journal de taule*. Paris : L'Harmattan, DL 2011. 247 p. ; 24 cm. ISBN : 978-2-296-55789-5
- La prison de Strasbourg : <http://perso.wanadoo.fr/prison.strasbourg>
- LATOUR, Eliane de. *Si bleu, si calme : la prison intérieure*. [Vidéo] Canal+, Les films d'ici, CNRS Audiovisuel, Aaton, 1996. 73 mn
- VICTOR, Renaud. *De jour comme de nuit* [Vidéo] Vidéo Cinéma 13 production, B. Muel production, FR3, 1991. 111 mn

Bibliothèques de prison ou bibliothèques en prison

- Ban public. *Le portail d'information sur les prisons*. C11 La lecture. [en ligne]. [Page consultée le 15 mai 2012] : <http://prison.eu.org/spip.php?article364>
- BELET, Delphine, PUJOL, Monique. Les bibliothèques en prison. Dossier *D'autres bibliothèques*, *BBF*, t.53, n°5, 2008 [en ligne] 2008 [Page consultée le 20 septembre 2012] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0040-009>
- DE GROSSI, Fabio. Le Service « Bibliothèques en prison » dans le Système bibliothécaire de la Commune de Rome. Milan, WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 75TH IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL. 23-27 August 2009. [Page consultée le 26 juin 2012] <http://www.ifla.org/annual-conference/ifla75/index.htm>
- FAUCHER, Mélanie. *Les bibliothèques en prison : les réseaux de relations et leurs effets sur la population carcérale*. Mémoire D'IUT sous la direction de Mme Françoise Griboul, Paris 5-Université René Descartes. Paris, 2007. 49 p.
- FEDERATION FRANCAISE DE COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES. *Actes des rencontres nationales sur la lecture en prison*. Paris : 27-28 novembre 1995. FFCB, 1996
- FEDERATION FRANCAISE DE COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES. *Bibliothèque et lecture en prison : guide à l'usage du détenu auxiliaire de bibliothèque*. FFCB, 1997
- FLAGEAT, Marie-Claude. Un exemple d'intervention de bibliothécaires en prison : la maison d'arrêt des Yvelines. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n°181, 4^e trimestre, 1998, pp.36-39
- *Fonctionnement des bibliothèques des établissements pénitentiaires : état des lieux au 31 décembre 2006*. Paris : DAP, 2007. 16 p.
- France. MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. SECRETARIAT GENERAL. SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES CULTURELLES ET DE L'INNOVATION. DEPARTEMENT DES ETUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. *Bibliothèques. Statistiques de la Culture. Chiffres clés 2012*. Paris, La Documentation Française, 2012. 112 p. ISBN 978-2-11-008941-0
- France. MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. LIEBER, Claudine, CHAVIGNY, Dominique. *Les bibliothèques des établissements pénitentiaires*. Paris : Ministère de la Culture et de la

communication, 2005 ; 85p. [en ligne]. [Page consultée le 24 avril 2012]
http://www.livrelecturebretagne.fr/wp-content/plugins/livre-lecture-bretagne/llb-media-manager.php?do=getFile&doc_id=1050

- France. MINISTERE DE LA JUSTICE. Direction de l'administration pénitentiaire. BABINET, Colombe. *Fonctionnement des bibliothèques des établissements pénitentiaires, état des lieux*. Paris : Ministère de la Justice, 2004
- France. MINISTERE DE LA JUSTICE. Direction de l'administration pénitentiaire. Enquête réalisée par la Direction des Affaires pénitentiaires. 2007 [en ligne]. [Page consultée le 12 octobre 2012]
http://www.livrelecturebretagne.fr/wp-content/plugins/livre-lecture-bretagne/llb-media-manager.php?do=getFile&doc_id=1054
- France. MINISTERE DE LA JUSTICE. MINISTERE DE LA CULTURE. *Fonctionnement des bibliothèques et développement des pratiques de lecture dans les établissements pénitentiaires*, 1992
- GHERSETTI, Francesca. Les bibliothèques de prison en Italie. Dossier *D'autres bibliothèques*, *BBF*, t.53, n°5, 2008. [en ligne] 2008 [Page consultée le 22 décembre 2012] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0053-013>
- GRAVIER, Pierre. *Les bibliothèques en prison et le service public de la lecture*. Mémoire de Diplôme de Conservateur, sous la direction de Mme Odile Cramard. Villeurbanne : ENSSIB, 2009
- GUILHEM, Geneviève. Etre bibliothécaire en prison. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n°181, 4^e trimestre, 1998, pp.32-35
- HAON, Sandrine. *Lire en prison : réflexion sur le cas de la bibliothèque de la Santé*. Mémoire d'études du Diplôme de Conservateur de Bibliothèque, sous la direction de Jean-François Jacques. Villeurbanne : ENSSIB, 2008
- LEHMAN, Vibeke, LOCKE, Joanne. *Recommandations à l'usage des bibliothèques de prison*. La Haye (Pays-Bas) : IFLA, 2005. 26p.
- LIEBER, Claudine, CHAUVIGNY, Dominique. *Les bibliothèques des établissements pénitentiaires*. Paris : MCC, 2005
- PEREZ-PULIDO, Margarita. Modèles et normes pour les bibliothèques de prison. Dossier *D'autres bibliothèques*, *BBF*, t.53, n°5, 2008 [en ligne] 2008 [Page

consultée le 22 décembre 2012] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0053-013>

- SHIRLEY, Glennor. Les bibliothèques de prison du Comté de Maryland (Etats-Unis). Dossier *D'autres bibliothèques*, *BBF*, t.53, n°5, 2008 [en ligne] 2008 [Page consultée le 22 décembre 2012] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0053-013>
- TABET, Claudie. *La bibliothèque hors les murs*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2004. 317 p. ; 24 cm. Bibliothèques, ISSN 0184-0886

Deuxième partie : Les actions culturelles menées par les bibliothèques publiques

Textes et rapports officiels :

Trois protocoles signés entre le Ministère de la Justice et le Ministère de la Culture :

- 2009 : <http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/justice/pdf/protocole2009.pdf>
- 1990 / <http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/justice/pdf/protocole-justice1990.pdf>
- 1986 / http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Protocole1986.pdf
- Page du MCC détaillant les conventions signées avec le Ministère de la Justice : <http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/justice/index.htm>

Autres références juridiques :

- Note DAP du 25 novembre 2009 relative à l'application de la loi pénitentiaire
- Loi pénitentiaire n°2009-1436 du 24 novembre 2009 : Article 27 relatif à l'obligation d'activités des détenus, article 28 relatif à la mixité des activités des détenus, et l'article 41 relatif au droit à l'image des détenus
- Circulaire de la DAP en date du 13 octobre 2009 relative à l'accès à l'informatique pour les personnes placées sous main de justice. NOR : JUSK0940021C
- Note DAP du 24 février 2009 relative à la réforme du Centre national du Livre (CNL) et modification du dispositif d'aide financière aux bibliothèques des établissements pénitentiaires
- Note DAP du 29 janvier 2008 relative à la conservation des réalisations dans le cadre des activités culturelles en partenariat avec l'ENAP

- Arrêté du 5 mai 2008 portant modification de l'arrêté du 30 juin 2004 relatif à l'agrément des organismes assurant une formation spécifique à la sécurité des spectacles adaptée à la nature du lieu de spectacle
- Loi du 9 mars 2004 sur les conditions de détention
- Circulaire JUSE9640025C du 2 avril 1996
- Circulaire JUSE9540110C du 30 mars 1995 relative à la mise en œuvre des spectacles culturels adressés aux personnes placées sous main de justice
- Circulaire JUSE9240087C du 14 décembre 1992 relative au fonctionnement et au développement des pratiques de lecture dans les établissements pénitentiaires
- Article D.441-2 du Code de procédure pénale, note n°531 du 23 avril 1991 portant convention entre la Direction du livre et de la lecture et l'administration pénitentiaire, circulaire JUSE9240087C du 14 décembre 1992 relative au fonctionnement des bibliothèques : précise que le lieu réservé à l'emplacement d'une bibliothèque doit être suffisamment spacieux, et considère qu'« au-dessous de 80 à 100m², l'agencement rationnel de l'espace devient difficile et ne permet plus l'intégration d'un nombre de documents permettant le choix dans un fond pluraliste. »
- Règlements intérieurs des établissements pénitentiaires : (cf. *Ban public*).
- Code de procédure pénale. Articles D 440 à 449.1

Règles pénitentiaires européennes

- RPE 25.1 : Le régime prévu pour tous les détenus doit offrir un programme d'activités équilibré.
- RPE 27.3 à 27.7 : Exercice physique et activités récréatives
- RPE 28.5 : Chaque établissement doit disposer d'une bibliothèque accessible à tous les détenus, disposant d'un fonds satisfaisant de ressources à la fois récréatives et éducatives, de livres et d'autres supports.
- RPE 103.4 : Le projet d'exécution de peine doit prévoir, dans la mesure du possible : un travail, un enseignement, d'autres activités et une préparation à la libération.

Enquêtes sur l'action culturelle en milieu pénitentiaire : son rôle, ses enjeux ?

- BRUGIERE, Gérard. *Indicateurs de l'action culturelle classés par établissements, résultats constitués à partir de l'enquête renseignée par les établissements au premier trimestre 1998 et portant sur les éléments de 1997*. Paris, 1998. [en ligne] 2005 [Page consultée le 24 novembre 2012] <http://prison.eu.org/spip.php?article6799>
- L'évaluation des bibliothèques et de l'action culturelle en prison relève d'une conception particulière. *Dedans Dehors*. Revue de Ban Public, Association pour la communication sur les prisons et l'incarcération en Europe [en ligne] 2005. [Page consultée le 12 octobre 2012] <http://prison.eu.org/spip.php?article6799>
- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Culture en prison, où en est-on ? *La Lettre d'information* du Ministère de la Culture et de la communication, n°125, avril 2005, p.7-14 : Revient sur quelques repères juridiques et recense les initiatives d'animation culturelle en milieu carcéral de différentes DRAC. <http://culture.gouv.fr/culture/actualites/lettre/125.pdf>
- MINISTERE DE LA CULTURE. MINISTERE DE LA JUSTICE. *La Culture en prison, quel enjeu ?* Actes du Colloque de Reims 1985. Ministère de la Culture ; Ministère de la Justice. Paris : La Documentation française, 1986. 198 p. ; 24 cm. ISBN 2-11-001557-8
- « Quel rôle peut jouer la culture dans les peines alternatives à l'incarcération et les mesures d'aménagement de peine ? » Actes du Séminaire sur l'action culturelle en direction des personnes placées sous main de justice coordonnés par la Fédération Interrégionale du Livre & Lecture (9 février 2007 : <http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/seminairedu090207.pdf>
- Rapport réalisé par la Direction de l'Administration pénitentiaire (février 1997). Analyse des structures et des activités proposées aux détenus ainsi que des dysfonctionnements : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074071751/0000.pdf>

Des actions culturelles

- ACITORES, Chloé. *L'accès à la culture et les actions culturelles en maison d'arrêt*. Mémoire : Master 2 Droits de l'Exécution des peines et Droits de

l'Homme. ENAP : Université de Pau et des Pays de l'Adour : Université Montesquieu-Bordeaux IV. 2006. 60p.

- *Actions culturelles en prison*. [en ligne] 2012 [Page consultée le 21 novembre 2012] <http://archives.arte.tv/thema/prisonart/ftext/associations.htm>
- ANSELME, Léo. *Action culturelle en milieu pénitentiaire*. Lyon : ARSEC (Agence Rhône-Alpes de service aux Actions culturelles), 1997. 51p.
- ANSELME, Léo, GERVASONI, Jean-Luc, ROSTAING, Corinne. *Les actions audiovisuelles en milieu pénitentiaire*. Rapport final / Synthèse. Paris : ARSEC, 2001
- ARTE. En prison, tu crées ou tu crèves. Actions culturelles en prison. ARTE [en ligne] 2001 [Page consultée le 27 mai 2012] <http://archives.arte.tv/thema/prisonart/ftext/associations.htm>
- L'Association Prélude, pôle de coordination d'actions culturelles en prison. *Nulle part ailleurs mais surtout hors du monde*. Adaptation de Delphine Horst. *Théâtre contemporain*. [en ligne] 2012 [Page consultée le 27 mai 2012] <http://www.theatre-contemporain.net/spectacles/Nulle-part-mais-surtout-hors-du-monde/>
- BARTHELEMY, Philippe. *Financer son projet culturel : méthode de recherche de financements*. Voiron : Territorial éd., 2012. 134 p. ; 30 cm. ISBN 978-2-8186-0334-5
- BILGER, Stéphanie. *L'expression écrite et les détenus. Regards d'un personnel de direction*. Mémoire d'étude de l'ENAP. ENAP, 1999
- BRUGIERE, Gérard. *Culture en prison, un partenariat indispensable*. [en ligne] 1997 [Page consultée le 21 novembre 2012] <http://www.souverains.qc.ca/laprisson/3.htm>
- BRUGIERE, Gérard. Lire en prison. Du caritatif au militantisme, du militantisme au service public. *Bulletin d'informations de l'ABF*, n°181, 1998, p.28-42
- CACQUERAY, Tugdual de. *Comment animer un atelier d'écriture ?* Paris : L'Harmattan, 2007. 115 p. ; 22 cm. ISBN 978-2-296-04353-4
- CAILLET, Elisabeth, COPPEY, Odile. *Stratégies pour l'action culturelle*. Paris : Budapest : Torino : L'Harmattan, 2004. 126 p. ; 22 cm. ISBN 2-7475-5629-8

- CALLET, Sylvie. *Les mots derrière les murs : de la lecture, des mineurs et de la prison : témoignage*. Toulon : Les Presses du Midi, 2008. 51 p. ; 21 cm. ISBN 978-2-87867-985-4
- CARLIER, Christian, LEGENDRE, Caroline, MAIRE, Olivia, et al. *Création et prison*. Actes du colloque, Créteil, 1983. Paris : Atelier : Editions ouvrières (Coll. Champ pénitenciaire), 1994. 201 p. ; 23 cm. ISSN 1248-5802
- CASTERA, Florence. L'Evaluation des projets culturels. *Cultures publics et territoires*. Pour une culture solidaire, séminaire national, 11 et 12 mai 2009. Paris : Ministère de la Santé et des Sports, 2009.
- CHAPOUTOT, Anne-Marie (dir.). *L'air du dehors, pratiques artistiques et culturelles en milieu pénitenciaire*. Paris : Du May, 1993. 125 p. ; 23 cm. ISBN 2-906450-92-8
- CORNETTE, Gwenaëlle. *L'impact de la culture sur le processus de réinsertion : l'exemple de la lecture et de l'atelier philo*. Mémoire de recherche et d'application professionnelle : 11e promotion de CIP. ENAP, 2007. 166p.
- *Culture en prison. Où en est-on ?* Actes des rencontres nationales. Valence, 25-26 avril 2005. Paris : FILL, 2006. 223 p. ; 25 cm. ISBN 2-915327-21-1
- *Culture en prison, où en est-on ? Fédération interrégionale du livre et de la lecture*, « Culture en prison : où en est-on ? », *BBF*, 2007, T.52, n° 3, p. 131-132 [en ligne] 2007 [Page consultée le 26 avril 2012] <<http://bbf.enssib.fr/>>
- Culture en prison, un partenariat indispensable. Entretien avec Gérard Brugière. *Cassandra* 19. [en ligne] 1997 [Page consultée le 27 mai 2012] <http://www.souverains.qc.ca/laprison/3.htm>
- *Culture et prison : quels projets pour l'espace pénitenciaire dans la cité ?* Lyon, DRAC Rhône-Alpes, 2009. 51 p. [Page consultée le 26 avril 2012] www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/34762/283841/file/synthes_e-culture-prison-20...
- *Cultures publics et territoires*. Pour une culture solidaire. Séminaire national, 11 et 12 mai 2009. Paris : Ministère de la Santé et des Sports, 2009. 82p. [en ligne] <http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/solidarite/pdf/actes-seminaire-mai2009.pdf>
- De la résidence à la permanence. Propos de Nicolas Frize. *L'Observatoire – la revue des politiques culturelles*, n°32, septembre 2007, pp.51-52. ISSN 1165-2675

- DUMANOIR, Thierry. *De leur cellule, le bleu du ciel. Le développement culturel en milieu carcéral*. Paris : Ed. de l'Atelier : Editions ouvrières, 1994. 106p. ; 23 cm. ISBN 2-7082-3092-1
- ENAP. *Les actions culturelles en milieu carcéral : bibliographie sélective*. [en ligne] ENAP, janvier 2005. [Page consultée le 26 avril 2012] http://www.enap.justice.fr/pdf/1121843557Bib_actions_culturelles_en_milieu_carceral.pdf
- FABIANI, Jean-Louis. *Lire en prison*. Enquête commandée par le Ministère de la Culture et de la communication et le Ministère de la Justice. Paris : Ed. du Centre Pompidou, 1995. 289 p. ; 21 cm. ISBN 2-902706-94-4
- FFCB. *Les actions culturelles et artistiques en milieu pénitentiaire : guide pratique*. Paris : FFCB : MCC, 2004. 79 p. ; 24 cm. ISBN 2-907420-98-4
- FFCB. *Actes de l'atelier sur l'audiovisuel en milieu pénitentiaire. 21-22 octobre 2002*. Paris : FFCB. 36p.
- FFCB, ARPEL. *Guide du détenu bibliothécaire*. 2^e éd. Paris : FFCBmld, 2006. 41p. ISBN 2-915327-20-3
- FILL. *Actes du séminaire sur l'action culturelle en direction des personnes placées sous main de justice : quel rôle peut jouer la culture dans les peines alternatives à l'incarcération et les mesures d'aménagement de peine ?* FILL, 2007. 37p.
- *Financement des projets culturels pour les acteurs du champ social : guide pratique 2009*. Paris : Parc de la Villette, 2009. 203p.
- FLAGEAT, Marie-Claude. Lire en prison. Un exemple d'intervention de bibliothécaires en prison. La Maison d'arrêt des Yvelines. *Bulletin d'informations de l'ABF*, n°181, 1998, p.28-42. [en ligne] www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-45714
- Former pour inscrire l'action culturelle en milieu pénitentiaire : propos de François Courtine et Nathalie Noël. *L'Observatoire – la revue des politiques culturelles*, n°32, septembre 2007, pp.44-47. [en ligne] www.observatoire-culture.net/rep-revue/rub-article/ido-199/l_art_comme_passe_muraille.html

- France. MINISTERE DE LA JUSTICE. L'action culturelle, un pas vers la réinsertion. Revue *Etapes*, N° 104, 2003 [en ligne] www.vie-publique.fr/documents-vp/prison-culture.pdf

- France. MINISTERE DE LA JUSTICE. Direction de l'administration pénitentiaire. Sous-direction de la réinsertion. *L'action culturelle en milieu pénitentiaire*. Paris : Ministère de la Justice, 1996 [en ligne] www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/974071751/0000.pdf

- France. MINISTERE DE LA JUSTICE. Direction de l'administration pénitentiaire, Direction du livre et de la lecture. *Le temps des livres. Lire et écrire en prison*. Paris : Ministère de la Justice, 1999

- FRAPPIER, Désirée. Derrière les barreaux. *Livres Hebdo*, n°757, 5 décembre 2008, pp.70-773. [en ligne] www.bibliotheques.be/fileadmin/sites/bibli/upload/bibli_super_editor/bibli_editor/documents/PDF

- GUIDEZ, Joëlle. *Derrière les murs, les mots : le développement de la lecture en milieu pénitentiaire en France*. Mémoire du Diplôme de Conservateur, sous la direction de Mme Odile Nublat. Villeurbanne : ENSSIB, 2002

- GOSSE, Olivier. Lire en prison. Extraits de *Lignes de fuite... Bulletin d'informations de l'ABF*, n°181, 1998, p.28-42.

- GRASSIN, Sophie. La Culture adoucit les peines. *L'Express*. [en ligne] 2001 [Page consultée le 27 mai 2012] <http://www.lexpress.fr/>

- GUILHEM, Geneviève. *Dans ma cellule, j'ai fait le tour du soleil : la littérature en terre in-humaine à trois voix*. Paris : Lire c'est vivre : Toulouse : Association pour l'Art et l'expression libres (AAEL), 2008. 239 p. ; 23 cm. ISBN 978-2-9125-8024-5

- GUILHEM, Geneviève. *Lire en prison. Etre bibliothécaire en prison*. *Bulletin d'informations de l'ABF*, n°181, 1998, p.28-42.

- HADERBACHE, Sarah. Le Genepi Sciences Po sort de l'ombre ! *La Péniche, le journal des étudiants de Sciences Po* [en ligne] 2011 [Page consultée le 27 mai 2012] <http://www.lapeniche.net/actualite/index.php/post/2011/04/04/Le-Genepi-Sciences-Po/>

- LECLERC, Annie. A propos d'un atelier d'écriture en milieu carcéral. *Horizons philosophiques*, vol. 10, n°2, 2000, pp.117-132. [en ligne] www.erudit.org/revue/hphi/2000/v10/n2/802938ar.pdf
- LEGENDRE, Caroline, CARLIER, Christian. *Création et prison*. [Actes du colloque, avril 1993, Créteil] Paris : L'Atelier, 1994. 201 p. ; 23 cm. ISBN 2-7082-3118-9
- LEPETIT, Sylvain. La culture en milieu carcéral. *Lettres du Génépi*, n°52, 1996 [en ligne] www.genepi.fr/association/notre_revue.html
- La Ligue de l'enseignement et l'action culturelle en milieu pénitentiaire. La Ligue [en ligne] 2008 [Page consultée le 27 mai 2012] <http://www.laligue35.org/>
- MARTHOURET, Jérôme. *L'intervention culturelle... à l'épreuve de la culture carcérale*. Mémoire : Licence professionnelle : « Métiers de l'exécution des peines et de l'insertion sociale ». Université Bordeaux IV : ENAP, 2006. 60p.
- Médiation culturelle en prison. Une brève histoire du temps. *Action culturelle* [en ligne] 2009 [Page consultée le 27 mai 2012] <http://actionculturelle.over-blog.fr/>
- Menaces sur les actions culturelles dans les prisons. *Sud-Ouest* [en ligne] 2011 [Page consultée le 27 mai 2012] <http://www.surdouest.fr/2011/06/18/menaces-sur-les-actions-culturelles-dans-les-prisons/>
- Les musées de Rouen et la maison d'arrêt. Entretien avec Sophie Rousselet, responsable du service des publics des musées de Rouen. *Résonance*. [en ligne] 2010 [Page consultée le 27 mai 2012] <http://www.resonance-culture.fr>
- Musique en prison 2008. Bilans et perspectives des actions en milieu carcéral par des lieux adhérents à la Fédurok. Bilan des actions 2008 et perspectives pour 2009. *La Fédurok* - Ministère de la Justice. [en ligne] 2009 [Page consultée le 27 mai 2012] <http://www.la-fedurok.org/>
- NAGRIGNAT, Axelle. Des personnes placées sous main de justice un public en peine(s) de culture. In *Quand la Culture passe les murs de la prison, Dedans, dehors*, 2004. [en ligne] <http://prison.eu.org/IMG/pdf/Memoire.pdf>
- NEUMAYER, Michel, NEUMAYER, Odette. *Animer un atelier d'écriture : faire de l'écriture un bien partagé*. Issy-les-Moulineaux : ESF, 2008. 222 p. ; 24 cm. ISBN 2-7101-1593-X

- PIMET, Odile, BONIFACE, Claire. *Ateliers d'écriture, mode d'emploi : guide pratique de l'animateur*. Issy-les-Moulineaux : ESF éd., 2010. 233 p. ; 24 cm. ISBN 978-2-7101-2149-7
- PINOIT, Lise. *Discours et représentations sur l'action culturelle en milieu pénitentiaire. Etude pour une meilleure médiation*. 9^e promotion de conseiller d'insertion et de probation : ENAP, 2005. 90p.
- Pôle Culture/Justice. Développer la culture en prison. *Hors cadre*. [en ligne] 2012 [Page consultée le 27 mai 2012] <http://horscadre.eu/pole-culture-justice/developper-la-culture-en-prison>
- Projets artistiques et culturels dans les prisons caennaises en 2009. *La ligue*. [en ligne] 2009 [Page consultée le 27 mai 2012] <http://www.laligue14.org/spip/Les-projets-artistiques-et.html>
- Quel accès à la culture pour les personnes incarcérées ? *Passe-Murailles*. n°11, février 2008, 64p.
- Réflexions d'un détenu bibliothécaire sur son fonctionnement dans une bibliothèque en milieu carcéral. *Bibliothèque(s)*, n°40, octobre 2008, pp.74-75.
- RIERA, Nathalie. *La parole derrière les verrous : essai sur le théâtre et la poésie dans l'espace carcéral*. Paris : Ed. de l'Amandier, DL 2007. 71p ; 22 cm. ISBN 978-2-35516-023-3
- ROSTAING, Corinne, TOURAUT, Caroline. Processus de création culturelle en prison : une innovation ordinaire ? *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, n°7, 14 p. [en ligne] 2012 [Page consultée le 27 mai 2012] <http://socio-logos.revues.org/2658>
- SALAÛN, Sophie. *Culture en prison. Un vecteur d'unification sociale et de reconstruction de l'identité par une politique culturelle et des pratiques individuelles*. Mémoire d'IEP, sous la direction de M. Bernard Lamizet. Lyon, Université Lumière – Lyon 2, 2008
- SIGANOS, Florine, TOURNIER, Pierre-Victor (Préface). *L'action culturelle en prison : pour une redéfinition du sens de la peine*. [Paris] : Ed. L'Harmattan, 2008. 267 p. ; 24 cm. ISBN 978-2-296-07023-3
- Travail, éducation, culture. Comment appliquer partout les enjeux théoriques du temps de détention ? Actes du groupe de travail des 30 et 31 octobre 2002 aux

rencontres de la Villette. *Ban Public* [en ligne] 2002 [Page consultée le 22 juillet 2012] <http://prison.eu.org/spip.php?article3047>

- TREMINTIN, Jacques. Entretien avec Olivier Galan, Directeur de la salle File7 située à Magny-le-Hongre, Président de la Fédurok. *Lien social*, n°967 [en ligne] 2010 [Page consultée le 27 mai 2012] <http://tremintin.com/>

Sociologie de la lecture en prison :

- BAHLOUL, Joëlle. *Lectures précaires : études sociologiques sur les faibles lecteurs*. Paris : BPI – Centre Pompidou, 1988. 127 p. ; 24 cm. ISBN 2-902706-16-2
- BOURDIEU, Pierre. La Lecture : une pratique culturelle, discussion avec Roger Chartier. *Pratiques de la lecture*, [Colloque tenu au couvent de Saint-Maximim] Paris : Rivages, 1985. 241 p. ; 21 cm. ISBN 2-903059-52-7
- LAHIRE, Bernard. *La Raison des plus faibles. Rapport au travail, écriture domestique et lectures en milieu populaire*. Lille : Presses universitaires de Lille, 1993. 188 p. ; 24 cm. ISBN 2-85939-435-4
- LE GOAZIOU, Véronique. *Lecteurs précaires, des jeunes exclus de la lecture ?* Paris, L'Harmattan-INJEP, Collection Débats Jeunesses, 2006. 198 p. [en ligne] <http://www.passeursdeculture.fr/Lecteurs-precaires-Des-jeunes.html>
- LE GOAZIOU, Véronique, *Pratiques lectorales et rapport à la lecture. Des jeunes en voie de marginalisation. Rapport de recherche*, Février 2005 [en ligne] <http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/RapportleGoaziou.pdf>
- PERONI, Michel. *Histoires de lire : lecture et parcours biographique*. 2^e édition augmentée d'une préface de Martine Poulain [Paris] : BPI. Centre Georges Pompidou, 1995. 177 p. ; 21 cm. ISBN 2-902706-88-X
- POULAIN, Martine, BAHLOUL, Joëlle. *Pour une sociologie de la lecture : lectures et lecteurs de la France contemporaine*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1988. 241 p. ; 24 cm. ISBN 2-7654-0403-8
- GUINOCHE, Fanny. *La lecture des femmes en prison*. Mémoire de DEA. Villeurbanne : ENSSIB, 1996

- HAON, Sandrine. *Lire en prison : réflexion sur le cas de la Bibliothèque de la Santé*. Mémoire du Diplôme de Conservateur de Bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 2008

Etudes sur l'illettrisme

- AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME (ANLCI). *Accès à la culture et aux savoirs de base des détenus*. Paris : ANLCI, 2010. 44p.
- BELLET Alain, BENCHETRIT André, EHRET Marie Florence, et al. *L'Envie des mots : octobre 1999-juin 2001*. [Bordeaux] : Coopération des Bibliothèques en Aquitaine, 2001. 126 p. ; 23 cm. ISBN 2-9509413-6-2
- BESSE, Jean-Marie, PETIOT-POIRSON Karen, PETIT-CHARLES, Emmanuel. *Qui est illettré : décrire et évaluer les difficultés à se servir de l'écrit*. Paris : Retz, 2003. 223 p. ; 22 cm. ISBN 2-7256-2311-1
- BLANC-MONTMAYEUR, Martine. Illettrisme et publics empêchés. *L'Observatoire : Il n'y a pas de public spécifique*, septembre 2007, n°32. ISSN 1165-2675
- CARLIER, Christian. *La lutte contre l'illettrisme en prison : enquête exploratoire conduite dans cinq établissements, mai 1988*. Paris : Service des études et de l'organisation, [1989] 91 p. ; 30 cm.
- CRIL : Centre de ressources contre l'illettrisme
- Dossier d'information : Enseignement et lutte contre l'illettrisme des personnes détenues. Maison d'arrêt de Villepinte, 9 novembre 2004. Slnd, 2004
- *L'enseignement en milieu pénitentiaire : le Recteur à la Maison d'arrêt pour hommes de Nantes*. [en ligne] 2012 [Page consultée le 13 octobre 2012] www.ac-nantes.fr/1354893060676/0/fiche___actualite/&RH=ACTUALITE
- Filmer en prison. *Images documentaires*, N° 52-53, 1er trimestre 2005. [en ligne] 2005 [Page consultée le 12 novembre 2012] www.imagesdocumentaires.fr/Filmer-en-prison.html
- France. MINISTERE DE LA JUSTICE. *Enseignement et lutte contre l'illettrisme des personnes détenues*. 2004 : <http://www.presse.justice.gouv.fr/dossiers-de-presse-10097/2004-10233/enseignement-et-lutte-contre-lillettrisme-des-personnes-detenu-es-11765.html>

- France. MINISTERE DE LA JUSTICE. Direction de l'administration pénitentiaire. Service des études et de l'organisation de l'administration pénitentiaire. Former des illettrés en prison, témoignages de formateurs. [en ligne] [Page consultée le 11 mai 2012]. <http://www2.cndp.fr/revueVEI/79/MigFo79-13.htm>
- France. MINISTERE DE LA JUSTICE. Direction de l'administration pénitentiaire. *La lutte contre l'illettrisme*. Travaux et documents, 2004. [en ligne] <http://www.presse.justice.gouv.fr/dossiers-de-presse-10097/archives-des-dossiers-de-presse-de-2004-10233/enseignement-et-lutte-contre-lillettrisme-des-personnes-detenu-es-11765.html>
- Former des illettrés en prison : témoignage des formateurs. *Revue du CNDP*, 2003 : <http://www2.cndp.fr/revueVEI/79/MigFo79-13.htm>
- Images de la culture (des images en prison). *Images de la culture*, N°17, novembre 2003.
- MARSHAL, Philippe. Illettrisme, mise au point. *Le Monde Idées*, octobre 2010 : http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/10/19/illettrisme-mise-au-point_1426925_3232.html
- *Projections*. Revue sur l'éducation à l'image et l'action culturelle cinématographique. Dossier images & justice, N°15, mars-avril 2005
- VOINOT, Etienne. Arts plastiques et remédiation. *Bulletin de l'enseignement en milieu pénitentiaire*, N° 1, 1998, p. 14. ISSN 1286-0646

Etat des lieux régionaux :

- Les ambassadeurs, création et pensée en prison. *Lignes*, n° 27. Paris : Ed. Hazan, 1996
- ARNAUT, Sylvie. *Etat des lieux des bibliothèques en milieu carcéral : région Limousin*. ALCOL, 1996
- ARSEC. *Les actions culturelles en milieu pénitentiaire*. Rapport de l'ARSEC. Lyon, ARSEC, 1997
- ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE DES DETENUS DU CENTRE PENITENTIAIRE DE CHATEAU-THIERRY, SPIP de l' AISNE, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT. *Les actions culturelles en milieu pénitentiaire – année*

2007. *Aisne*. Laon : SPIP de l'Aisne, Ligue de l'Enseignement, Fédération de l'Aisne, 2008. 64p.
- Ateliers d'écriture en prison, « un espace d'expression pour les détenus ». Le Languedoc-Roussillon investi depuis quatre ans maintenant ». [en ligne] 2012 [Page consultée le 1er août 2012] <http://www.actualitte.com/societe/ateliers-d-ecriture-en-prison-un-espace-d-expression-pour-les-detenus-34955.htm>
 - ... *Au bois dormant*. Atelier d'écriture mené par Patrick Da Silva au Quartier des femmes de la Maison d'arrêt de Riom. Billom : Ed. Brut de béton Production, DL février 2002. 37 p. – ISBN 2-912895-06-5
 - *Au-delà des grilles. Récits collectifs*. Atelier mené par Thierry Grifo à la Maison d'arrêt de Besançon. Disponible à la Bibliothèque municipale de Besançon. Slnd
 - *Au-delà des murs*. Maison d'arrêt d'Albi. N°28, décembre 2011. 150 ex. – 35 p. - ISSN 2116-1248
 - BABINET, Colombe. *Etat des lieux des bibliothèques de prison de la région Centre*. AGIR, 1995
 - BABINET, Colombe. *Les bibliothèques des établissements pénitentiaires*. [en ligne] 2004 [Page consultée le 15 avril 2012] www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/30660/251315/file/Bibliothèques-etablissem..
 - BON, François. *Prison*. Lagrasse : Ed. Verdier, 1997. 122 p. ; 22 cm. ISBN 2-86432-282-X
 - BOTTI, Christophe. *Christophe Botti en résidence à la Turmelière. Atelier d'écriture à la Maison d'arrêt d'Angers*. » [En ligne] 2012 [Page consultée le 1er août 2012] <http://turmelièreresidencechristophebotti.hautetfort.com/archive/2012/04/10/atelier-d-ecriture-a-la-maison-d-arret-d-angers-par-christop.html>
 - CALLET, Sylvie. Ateliers d'écriture en maison d'arrêt. Questions, réponses. [en ligne] 25 juin 2006 [Page consultée le 1^{er} août 2012] <http://vivrelivres.blog.kazeo.com/index/p/2006/06/91256>
 - CASTAN, Claire. *Etat des lieux des bibliothèques en milieu carcéral Provence Alpes Côte d'Azur et Corse*. Liber, 1996
 - CATTIER, Yvonne. *Dans le miroir des ombres : chronique d'un atelier créatif dans une prison de femmes*. [sl] : Les Eperonniers, 1994. ISBN 2 87132 250 3

- CAUDRON, Olivier, DUBOIS-PAUILLAUTE, Laurence. Une bibliothèque universitaire en maison centrale : l'expérience rochelaise. Dossier *D'autres bibliothèques*, *BBF*, t.53, n°5, 2008. [en ligne] [Page consultée le 1^{er} août 2012] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0040-009>

- CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LE DROIT A LA CULTURE EN AQUITAINE. *Bilan et perspectives des actions culturelles en milieu carcéral en Aquitaine (1982-1985)*. Dossiers du CIDDCA. Bordeaux : CIDDCA, 1985. 55p.

- CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE, DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Résultats de l'enquête « Actions Cinéma / Audiovisuel en milieu pénitentiaire*. Paris : CNC, 2007. 80 p. [en ligne] [Page consultée le 1 août 2012] www.cnc.fr/c/document_library/get_file?uuid=f9ff5c8b-f7ea-45ec-8334-e273faf26dc4&groupId=18

- CHARPENTIER, Olivier. *Poètes en prison et poèmes de prisonniers : petite anthologie*. 2 volumes (39, 39 p.). Paris : Mango, Dada, 2003. ISBN 2-7404-1699-7

- *Cherbourg : une bibliothèque pour les détenus de la maison d'arrêt*. [en ligne] 3 juillet 2012. [Page consultée le 12 octobre 2012] <http://www.tendanceouest.com/actualite-33496-cherbourg-une-bibliotheque-pour-les-detenus-de-la-maison-arret.html>

- Collectif. *L'envie des mots*. Bordeaux : Ed. CBA, 2001 [Gratuit, Ed. CBA 15 rue Maubec 33037 Bordeaux]

- CORBEL, Brigitte, SUCHEL-MERCIER, Isabelle. Les enjeux d'un double partenariat bibliothèque municipale et départementale avec le futur centre de détention Roanne. Dossier *D'autres bibliothèques*, *BBF*, t.53, n°5, 2008 [en ligne] 2008 [Page consultée le 30 septembre 2012] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0048-011>

- CRAMARD, Odile. *Le développement culturel en milieu pénitentiaire, région Rhône-Alpes – Rapport d'activités, année 2006*, ARALD, Odile Cramard. Réalisé avec le soutien de la DRAC et de la DISP de Lyon. Coordination, FILL. Lyon : ARALD, 2006. 44 p.

- CRAMARD, Odile. Les bibliothèques des établissements pénitentiaires de la région Rhône-Alpes. Dossier *D'autres bibliothèques*, *BBF*, t.53, n°5, 2008 [en ligne] 2008 [Page consultée le 30 septembre 2012] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0045-010>

- DA SILVA, Patrick. *Comme l'air*. Publication d'après des ateliers photo et des ateliers d'écriture dans trois centres pénitentiaires d'Auvergne. Textes : Patrick Da Silva - Photographies : CAMUS, Christophe, MONDIERE, Jérôme, OLLIVIER, Luc, SOISSONS, Pierre. Montsalvy : Quelque part sur terre éditions, 2002 [22 euros]. 128 p. ; 23 cm. ISBN 2-9510647-7-2
- DEPUSSÉ, Marie. *Là où le soleil se tait*. Paris : Ed. POL, 1998. 187 p. ; 19 cm. ISBN 2-86744-618-X
- *Echo de Saint-Roch (L)*. Journal réalisé par les détenus pour les détenus de la MA de Saint-Roch de Toulon. Parution trimestrielle. Sl, 2002-2004.
- EHRET, Marie-France. *L'Envie des mots*. [en ligne] (sd). [Page consultée le 22 octobre 2012] http://mf.ehret.free.fr/pages/textes/texte_envie_des_mots.htm
- *L'Encre libre*. Maison d'Arrêt de Montbéliard. Sl, 2011. ISSN 1298-7816
- ETIEVENT, Michel. *La prison vue d'un atelier d'écriture, L'Humanité*, 24 mai 2011 [en ligne] [Page consultée le 1^{er} août 2012] http://www.humanite.fr/23_05_2011-la-prison-vue-d%E2%80%99un-atelier-d%E2%80%99%C3%A9criture-472759
- FFCB. *Actes des rencontres nationales sur la lecture en prison, 27-28 novembre 1995*. Paris : Ed. Fédération Française de Coopération entre Bibliothèques, 1997.
- FFCB. *Développement de la Lecture et des bibliothèques dans les établissements pénitentiaires d'Ile-de-France. Evolution des partenariats*. Novembre 2000. Bilan rédigé par Christine DESPLEBAINS. Paris : FFCB, 2000. 37 p., annexes.
- FREGNI, René. *Par-dessus le toit*. Ateliers poésie menés par René Fregni dans plusieurs établissements de la région PACA. Disponible au CRI Paca. Slnd
- *Fleurs de rocaille. Prisons d'artistes, artistes en prison*. Lettre du Génépi, N° spécial 66, juin 2004
- FONTAINES, Chantal. *La lecture en milieu carcéral en Franche-Comté*. ACCOLAD, 1997
- FREGNI, René, GOUVERNET, Charles, JEANMOUGIN, Yves. *Carcérales, pages et images de prisons*. Marseille : Ed. Parenthèses, Métamorphoses, 2001. 169 p. ; 28 cm. ISBN 2-86364-101-8
- GARY, Nicolas. *Ateliers d'écriture en prison, 'un espace d'expression pour les détenus. Le Languedoc-Roussillon investi depuis quatre ans maintenant*. [En ligne] 25 juin 2012 [Page consultée le 1^{er} août 2012] <http://www.actualitte.com/societe/ateliers-d-ecriture-en-prison-un-espace-d-expression-pour-les-detenus-34955.htm>
- GRAMMONT, Françoise. *Développement de la lecture en milieu carcéral : région Bourgogne*. ABIDOC, 1995

- GUENO, Jean-Pierre (dir.). *Paroles de détenus. Recueil*. Paris : E.J.L, 2000. 188 p. ; 21 cm. ISBN 2-290-30746-7
- *Ici et maintenant. Textes écrits et lus par des détenus du Centre de détention de Muret dans le cadre du Marathon des mots*, avec la participation de Kaf Malère (metteur en scène) et Emmanuel Favre (écrivain). Université de Toulouse Le Mirail. [en ligne] 2011 [Page consultée le 27 mai 2012] <http://dam.univ-tlse2.fr/accueil-dam/complements/mission-pour-le-developpement-culturel-en-milieu-penitentiaire/>
- *Il ne s'agit pas de soigner, mais faire de ces ateliers des petites bouffées d'air*. [En ligne] Vendredi 27 mars 2009. [Page consultée le 12/10/2012]. <http://www.hautcourant.com/Il-ne-s-agit-pas-de-soigner-mais,715>
- *Je voyagerai à fond d'univers*. Atelier d'écriture de la maison d'arrêt de Béthune. Bethune : Hauts de France, 1991
- *La mission « Lecture en milieu carcéral en Poitou-Charentes » : bilan 1996-1999*. [en ligne] 1999 [Page consultée le 13 octobre 2012] http://www.culture.gouv.fr/poitou-charentes/pages/section1/chapitre_4/conv_prison/mission_bilan.htm
- Lecture et action culturelle. *Bulletin de la coopération des bibliothèques en Aquitaine*, n°16, CBA, 1998
- LUCAS, Claude. *Suerte : l'exclusion volontaire*. Paris : Ed. Plon, Terre Humaine, 1996. XIII-488 p. ; 21 cm. ISBN 2-259-18216-X
- MARCHETTI, Anne-Marie. *Perpétuités : le temps infini des longues peines*. Paris : Ed. Plon Terre Humaine, 2001. 525 p. ; 20 cm. ISBN 2-259-19339-0
- Médiathèque GABRIEL TARDE. *Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire*. Agen : ENAP, 2010. 152p.
- NAGRIGNAT, Axelle. MAYOL, Pierre (dir.). *Les personnes placées sous main de justice : un public en peine(s) de culture. L'exemple de la Direction régionale des Services pénitentiaires de Dijon*. Dijon : Université de Bourgogne, 2005. 94p.
- *Nés de l'autre côté du mur. Poèmes carcéraux. Ecrits par les détenus de la Maison d'arrêt de Chartres*. Préface par Hubert Hadad. Sl : Ed. Caedere, DL 2004. 31 p. ISBN : 2-914192-02-9
- PANCHEVRE, Dominique. *Le Développement culturel en milieu pénitentiaire : région Auvergne*. Agence régionale pour le livre en Auvergne, 1999
- *Parloir écriture*. Ouvrage réalisé par un groupe de détenus du centre pénitentiaire de Varennes le Grand en compagnie de l'écrivain Marie Motay. Gratuit. CAL Bourgogne 29 rue Buffon 21000 Dijon

- Prison, un écrivain à la rencontre des détenus, *Le Télégramme*. [en ligne] 2012
[Page consultée le 17 octobre 2012]
<http://www.letelegramme.com/local/morbihan/lorient/ville/prison-un-ecrivain-a-la-ren...>
- RIPOLL, Philippe (dir). *Un abri livres : expériences en prison. : expérience en prison / avec Abdel Ennoury, Erick Jaune, Maurice Passavin... [et al.]*. Paris : Budapest : Torino : L'Harmattan, DL 2005. 617 p. ; 24 cm. ISBN 2-7475-8156-X
- SALES, Michèle. *La grande maison*. Rodez : Ed. du Rouergue, 2001. 156 p. ; 17 cm. ISBN 2-84156-339-1
- SCHEPENS-MALTHET, Sabine. *Développement de la lecture en milieu carcéral : état des lieux des bibliothèques région Champagne-Ardenne*. Interbibly, 1996
- SERRANO, Catherine. *Etat des lieux des bibliothèques en milieu carcéral : région Languedoc-Roussillon*. CLLR, 1995
- SIGURET, Julie. *Atelier « Carnet de voyages »*. Maison d'arrêt de Rennes, 2003
- SPIP de la Dordogne. *Bilan des activités culturelles 2007 des établissements pénitentiaires de la Dordogne*. Périgueux : SPIP de la Dordogne, 2008
- SPIP de la Gironde. *Activités socio-culturelles du SPIP de la Gironde : bilan 2007*. Bordeaux : SPIP de la Gironde, 2008. 38p.
- SPIP du Val de Marne. *Parcours culturel d'insertion du SPIP 94. Actions 2007 : bilan descriptif et évaluatif*. Créteil : SPIP du Val de Marne, 2008
- *Une prison dans sa cité*. Ouvrage réalisé par un groupe de détenus de la maison d'arrêt d'Evreux en compagnie de leur instituteur et de l'écrivain Annie Leclerc. Gratuit. ASDACS Maison d'arrêt d'Evreux - 92 rue Pierre Sémart 27031 Evreux.
- Vidéos sur la culture en prison : <http://www.ina.fr>
- *Les voix intérieures. Le Journal de la Maison d'arrêt de Bonneville*. N°4-5, 2 fascicules, 31 p. Sl, 2008-2009
- ZOMBEAUX, Edouard. *En prison avec des ados*. Paris : Ed. Denoël, 2001

Troisième partie : Limites et perspectives

- Groupe de travail de l'ABF sur les prisons. *Quelles bibliothèques pour des prisons de qualité ?* ABF, Journée d'étude. Paris, Bibliothèque Marguerite Duras, 25 octobre 2012.

Table des annexes

ANNEXE 1 : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION ET LE MINISTERE DE LA JUSTICE (30 MARS 2009).....	102
ANNEXE 2 : ETAT DES LIEUX DES ACTIONS CULTURELLES.....	108
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX MEDIATHEQUES.....	134
ANNEXE 4 : ANALYSE DES QUESTIONNAIRES	140

ANNEXE 1 : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE MINISTERE DE LA CULTURE ET LE MINISTERE DE LA JUSTICE (30 MARS 2009)

I- LES CHAMPS D'APPLICATION

1. Les secteurs artistiques et culturels

Favoriser l'accès du plus grand nombre aux œuvres d'art et de l'esprit est la mission fondatrice du ministère de la Culture et de la Communication, qui l'a traditionnellement déclinée en champs culturels : le livre et la lecture, les archives, le spectacle vivant (théâtre, musique, danse, cirque et arts de la rue), les cultures urbaines, le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia, les arts plastiques, le patrimoine (musées, architecture et monuments).

2. Les modes d'expression de ces secteurs

Ces différentes disciplines peuvent être abordées pour l'ensemble de ces publics sous l'angle :

- de la diffusion : bibliothèques/médiathèques, spectacles, expositions, projections...
- de la création : ateliers de pratiques artistiques et culturelles donnant lieu à des productions ;
- de l'éducation artistique et culturelle ;
- de la formation professionnelle.

L'apprentissage et la maîtrise de la langue française sont parties prenantes de l'ensemble des actions développées.

II/ LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

1. L'excellence artistique et culturelle au service des publics

Les personnes placées sous main de justice doivent pouvoir accéder à une offre culturelle de qualité au même titre que les autres publics en ayant recours à tous types de supports, des plus traditionnels aux plus innovants.

Les personnes suivies en milieu ouvert, a priori susceptibles d'accéder librement à l'offre culturelle, doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique adapté à leurs difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

L'action culturelle peut s'élargir au cercle familial de la personne placée sous main de justice.

Au niveau local, des formations spécifiques seront organisées et soutenues par les services déconcentrés des deux ministères, en partenariat avec les collectivités territoriales.

2.2. Les intervenants

Les intervenants culturels doivent posséder un niveau de compétences et de professionnalisme équivalent à celui exigé pour tout public.

Tout bénévole doit présenter le même niveau de compétences et de professionnalisme que les intervenants rémunérés.

Tous doivent être sensibilisés à la spécificité des publics et à celle de leurs conditions de prise en charge. Leurs interventions doivent s'inscrire dans le respect des objectifs, et en tenant compte des règles et des contraintes induites.

3. Les espaces d'intervention

Toute action culturelle nécessite des espaces adaptés, voire spécifiques et dédiés aux pratiques culturelles.

Les projets immobiliers de construction ou de rénovation des bâtiments destinés à l'accueil et à l'hébergement des personnes détenues doivent prévoir :

- l'aménagement d'une bibliothèque/médiathèque accessible à toutes les personnes placées sous main de justice ;
- des lieux adaptés et équipés pour la projection de films et la présentation de spectacles ;
- des lieux adaptés et équipés pour les ateliers d'activités artistiques et culturelles.

Le ministère de la Justice associe le ministère de la Culture et de la Communication aux études et programmes concernant la réalisation et l'aménagement de ces équipements.

Les services de la Protection judiciaire de la jeunesse veillent à aménager un lieu bibliothèque avec un fonds de livres suffisant, un lieu et du matériel audio-vidéo pour la projection de films, et un lieu adapté aux activités artistiques et culturelles.

Concernant l'ensemble des publics placés sous main de justice, il convient de faciliter leur accès à l'ensemble des lieux et équipements culturels du territoire.

III- LES MODES D'INTERVENTIONS

1. Le conventionnement

Le partenariat national défini entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication se décline au niveau territorial sous la forme de conventions conclues entre les services déconcentrés des deux ministères.

2. Le projet culturel

L'offre artistique et culturelle proposée aux personnes placées sous main de justice doit s'inscrire dans un projet culturel annuel concerté.

Ce dernier est construit par les services déconcentrés concernés du ministère de la Justice, en concertation avec ceux du ministère de la Culture et de la Communication, les autres services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les institutions culturelles et les réseaux artistiques locaux.

Un comité de pilotage, réunissant les différents partenaires est constitué pour suivre régulièrement et évaluer le projet chaque année. Les différents niveaux, local, départemental et régional y sont représentés.

Le projet culturel doit s'inscrire dans le projet d'établissement ou de service.

Les services du ministère de la Justice organisent la concertation entre les différents professionnels afin que le projet culturel s'articule avec l'ensemble des dispositifs de prise en charge destinés à l'insertion et à la réinsertion.

3. Les actions artistiques et culturelles

Ce projet culturel est constitué d'actions artistiques et culturelles.

Toute action validée dans le cadre du comité de pilotage fait l'objet d'un cofinancement de la part des services et collectivités concernés.

Toute action en direction des personnes placées sous main de justice doit faire, au niveau local, l'objet d'une convention entre les services déconcentrés du ministère de la Justice et le porteur du projet.

Quel que soit son mode de financement, elle doit répondre aux critères de professionnalisme définis par le ministère de la Culture et de la Communication.

A ce titre, elle peut faire l'objet d'une expertise par les services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication quant à son contenu et à la qualité des intervenants culturels.

IV- L'EVALUATION

1. L'évaluation territoriale

Le projet constitué d'actions menées localement fait l'objet d'une évaluation annuelle assurée par le comité de pilotage composé des partenaires locaux (cf. infra III.2). Cette évaluation se fonde sur des

Il a en charge :

- l'élaboration d'indicateurs nationaux pour évaluer le partenariat ;
- la synthèse des évaluations territoriales ;
- la mesure de l'adéquation entre les résultats effectifs et les objectifs initiaux tels que définis dans le préambule.

V- DUREE DU PROTOCOLE

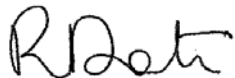
Ce protocole d'accord est valable à partir de la date de signature pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Paris, le **30 MARS 2009**

En trois exemplaires originaux

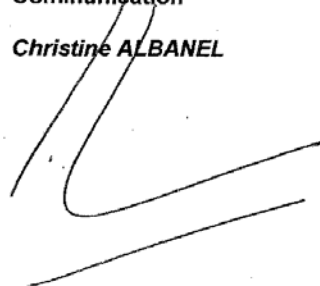
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Rachida DATI



**Le Ministre de la Culture et de la
Communication**

Christine ALBANEL



ANNEXE 2 – ETAT DES LIEUX SUR LE WEB
VALORISATION DES ACTIONS CULTURELLES
EN PRISON
(AU 26 / 12 / 2012)

Ateliers d'écriture

Bibliothèque ou institution du livre	Lieu	Auteurs ou Artistes	Type d'intervention	Contexte	Partenariat	Année	Site
Bibliothèque d'Angers	MA d'Angers	Evelyne Roger	Atelier d'écriture sur le thème du Héros et du anti-héros		Association culturelle de la MA d'Angers	2009	http://www.hautcourant.com/Il-ne-s-agit-pas-de-soigner-mais,715
Bibliothèque d'Angers	MA d'Angers	Christophe Botti	Atelier d'écriture		Artiste en résidence à la Turmelière	mars-12	http://turmeliereresidencechristophebotti.hautetfort.com/archive/2012/04/10/atelier-d-ecriture-a-la-maison-d-arret-d-angers-par-christop.html
Bibliothèque de Riom	MA des Femmes de Riom	Patrick da Silva	Atelier d'écriture "...Au bois dormant"			2000-2001	Livre publié
Bibliothèques de Blois	MA de Blois		Atelier d'écriture	Participation au		1996-2006	http://biblio.ville-blois.fr/article.php3?id_article=190

Blois			e	Roblès			
Bibliothèques en Aquitaine	MA d'Aquitaine	Michèle Sales, Jean-Michel Maulpoix, Mohamed Rouabi, Philippe Claudel, et François Bon	Atelier d'écriture, à l'origine de l'ouvrage <i>L'Envie des mots</i>			2012	http://remue.net/atel/MAT01CBA1.html
Bibliothèques en Aquitaine	MA Mont de Marsan	Jacques Laurans	Atelier d'écriture, à l'origine de l'ouvrage <i>L'Envie des mots</i>				http://remue.net/atel/MAT01CBA1.html

Bibliothèques en Aquitaine	MA de Bayonne	Dominique Sigaud	Atelier d'écriture, à l'origine de l'ouvrage L'Envie des mots				http://remue.net/atel/MAT01CBA1.html
Bibliothèques en Aquitaine	MA d'Agen	Martine Laffon	Atelier d'écriture, à l'origine de l'ouvrage L'Envie des mots				http://remue.net/atel/MAT01CBA1.html
Bibliothèques en Aquitaine	MA d'Agen	André Benchetrit	Atelier d'écriture, à l'origine de l'ouvrage L'Envie des mots				http://remue.net/atel/MAT01CBA1.html

Bibliothèque municipale de Bonneville	MA de Bonneville	Jean-Pierre Spilmon	Atelier d'écriture		Partenariat avec la région	1997-	http://www.savoie-biblio.com/col_droite/ouvertures/ouverture-1/exp5.htm
Bibliothèque municipale de Riom	MA de Riom (quartier des femmes)	Patrick Da Silva	Atelier d'écriture		Partenariat avec la Maison des écrivains	2000-2001	<i>Au bois dormant. Atelier d'écriture au quartier des femmes de la maison d'arrêt de RIOM. Billom : Brut de Béton Production Ed., DL février 2002. 37 p. -ISBN 2-912895-06-5</i>
BMVR de Troyes	MA de Troyes		Atelier d'écriture		Interbibly	2000'	Entretien avec Delphine Henry, d'Interbibly
Bibliothèques de Brest	MA de Brest	Arnaud Le Gouëfflec	Atelier d'écriture			2011	http://www.ouest-France.fr/actu/actuLocale_-Un-vent-de-polar-souffle-sur-la-prison
Bibliothèques du Beauvaisis	MA de Beauvais	Antonia Neyrins	Atelier d'écriture sur le thème des voyages			2012	http://forum-prison.forumactif.com/t11459-beauvais-carnets-de-prison-loin-des-murs ; http://www.courrier-picard.fr/courrier/Actualites/Info-locale/Beauvais-Clermont/Carnets-de-prison-loin-des-murs

CRL Chartres	MA de Chartres	Hubert Hadad ?	Atelier d'écriture à l'origine de <i>Nés de l'autre côté du mur</i>			2004	Ouvrage publié en 2004
CRL Limousin	MA de Guéret	Bernadette Limousin	Atelier Jeux d'écriture		Prisme-Limousin	Les 6, 7 et 9/03/2012	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.html
CRL Limousin	MA de Limoges (QH)	Bernadette Lopez	Atelier Jeux d'écriture		Prisme-Limousin	Du 29/02 au 2/03/2012	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.html
CRL Limousin	MA de Limoges (QF)	Monique Hervy	Atelier Jeux d'écriture		Prisme-Limousin	Du 5 au 7/05/2012	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.html
CRL Limousin	MA de Tulle	Monique Hervy	Atelier Jeux d'écriture		Prisme-Limousin	Du 19 au 21/03/2012	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.html

CRL Limousin	MA de Guéret	Josiane Gamote I	Club Polar			Du 21 au 25/02/2011	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.html
CRL Limousin	MA de Limoges (QH)	Julien Bernard (Groupe 7 weeks)	Atelier d'écriture de textes de chansons			Du 18 au 22/04/2011	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.html
CRL Limousin	MA de Limoges	Groupe 7 weeks	Concerts			16/06/2011	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.html
CRL Limousin	MA de Limoges (QH)	Alexandre Gouzou	Atelier d'écriture e "A vos idoles"		BFM de Limoges	Du 29/11 au 02/12/2012	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.html
CRL Limousin	MA de Guéret	Catherine Bariat	Atelier d'écriture de contes			Du 12 au 16/04/2010	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.html
CRL Limousin	MA de Limoges (QH)	Catherine Bariat, auteur, et Xavier	Atelier d'écriture e "Carnet de voyages"			Du 8 au 12/02/2010	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.html

		Jallais, artiste					
CRL Limousin	MA de Guéret	Sandro Pécourt, auteur, et Delphin e Bedel, potière	Atelier d'écritur e sur les Fables de la Fontaine			juil-09	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.html
CRL Limousin	MA de Guéret	Claire Sénama ud	Atelier d'écritur e sur le thème de la maison			juil-08	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.html
CRL Limousin	MA de Limoge s (QH)	Pascale Roze	Atelier d'écritur e			Du 15 au 18/04/2008	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.html
CRL Limousin	MA de Guéret	Sandro Pécourt	Atelier d'écritur e			mars-07	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.html
CRL Limousin	MA de Limoge s	Sandro Pécourt, auteur, et	Atelier d'écritur e			Du 19/02 au 02/03/2007	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.html

		Guillaume Lafon, photographe					
CRL Limousin	MA de Guéret	Pascale Roze	Atelier d'écriture sur le thème des récits de vie			Du 21 au 27/04/2006	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.html
LR2L	MA des Femmes de Villeneuve-lès-Avignon	Joëlle Wintrebert	Atelier d'écriture, qui a abouti à la publication de <i>Partir en 2009</i>	Festival international du Roman Noir (FIRN) de Frontignan, Prix Polar Derrière les murs	Centre scolaire de la MA, pour les détenus préparant le DAEU	2009	http://www.lr2l.fr/mediation-en-milieu-penitentiaire.html OU http://www.wintrebert.info

LR2L	MA des Femmes de Villeneuve-Avignon	Joëlle Wintrebert	Atelier d'écriture, qui a abouti à la publication du recueil <i>Evasion noire</i> (2010)			2010	http://www.lr2l.fr/mediation-en-milieu-penitentiaire.html
LR2L	MA des Femmes de Villeneuve-Avignon	Joëlle Wintrebert	Atelier d'écriture qui a abouti à la publication du recueil <i>Hot-Mescal</i> (2011)			2011	http://www.lr2l.fr/mediation-en-milieu-penitentiaire.html
LR2L	MA des Hommes de Villeneuve	Joëlle Wintrebert et Gil Graf	Atelier d'écriture			2012	http://www.actualitte.com/societe/ateliers-d-ecriture-en-prison-un-espace-d-expression-pour-les-detenus-34955.htm

	uve- lès- Avigno n						
Médiathèque de Chaumont	MA de Chaumont, "le Val Barizien"	Marie-Florence Ehret	Atelier d'écriture sur "L'Envie des mots"	Résidence d'écrivain	Enseignant de la MA, Maison des écrivains		http://mf.ehret.free.fr

Spectacles de contes

Bibliothèque ou institution du livre	Lieu	Auteurs ou Artistes	Type d'intervention	Contexte	Partenariat	Dates	Site
CRL Limousin	MA de Guéret	Rogo Koffi Fiangor	Spectacle de contes	Festival Coquelicot		29/05/2012	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Limoges (QH)	Thomas Suel	Spectacle de contes	Festival Coquelicot		24/05/2012	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Limoges (QF)	Rogo Koffi Fiangor	Spectacle de contes	Festival Coquelicot		25/05/2012	http://www.crl-limousin.org/si

CRL Limousin	MA de Guéret	Monsieur Mouch	Spectacle de contes	Festival Coquelicontes		27/05/2011	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Limoges (QH)	Nadine Walsh	Spectacle de contes	Festival Coquelicontes		20/05/2011	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Limoges (QF)	Victor Cova Correa	Spectacle de contes	Festival Coquelicontes		23/05/2011	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Tulle	Julien Tauber	Spectacle de contes	Festival Coquelicontes		19/05/2011	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Guéret	Gilles Bizoueme	Spectacle de contes	Festival Coquelicontes		25/05/2010	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Limoges (QH)	Luigi Rignanese	Spectacle de contes	Festival Coquelicontes		25/05/2010	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Limoges (QF)	Taxi-Conteur	Spectacle de contes	Festival Coquelicontes		27/05/2010	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Tulle	Layla Darwiche	Spectacle de contes	Festival Coquelicontes		26/05/2010	http://www.crl-limousin.org/si

CRL Limousin	MA de Guéret		Spectacle de contes		«Assoc iation Conte en Creuse »	avr-09	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Limoges		Spectacle de contes	Festival Coquelicot		mai-09	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Limoges (QH)	Nicolas Bonneau	Spectacle de contes	Festival Coquelicot		mai-08	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Limoges (QF)	Jihad Darwiche	Spectacle de contes	Festival Coquelicot		mai-08	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Limoges (QF)	Pierre Rosat	Atelier conte			Du 27 au 31/10/2008	http://www.crl-limousin.org/si de Pierre Rosat : www.suisserran.org
CRL Limousin	MA de Guéret	Jean-Jacques Fdida	Spectacle de contes	Festival Coquelicot		24/05/2007	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Limoges	Pascal "Mitsuru" Guéran	Spectacle de contes	Festival Coquelicot		31/05 et 01/06/2007	http://www.crl-limousin.org/si

CRL Limousin	MA de Tulle	Taxi-Conteur	Spectacle de contes	Festival Coquelicontes		24/05/2007	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Guéret	Daniel L'Homond	Spectacle de contes	Festival Coquelicontes		11/05/2006	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Limoges	Jean-Claude Botton	Atelier conte			avr-06	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Limoges	Jean-Claude Botton et Aïnteni Iften	Spectacle de contes	Festival Coquelicontes		mai-06	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Tulle	Monica Burg	Spectacle de contes	Festival Coquelicontes		mai-06	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Limoges	Monica Burg	Atelier conte	Festival Coquelicontes		Du 17 au 19/05/2005	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Limoges (QH)	Colette Migné	Spectacle de contes	Festival Coquelicontes		26/05/2005	http://www.crl-limousin.org/si
CRL Limousin	MA de Limoges (QF)	Monica Burg	Spectacle de contes	Festival Coquelicontes		mai-05	http://www.crl-limousin.org/si

Médiathèque de Chaumont	MA de Chaumont	Marie-France Ehret	Spectacle de contes			2012?	http://mf.ehret.free.fr/pages/t
-------------------------	----------------	--------------------	---------------------	--	--	-------	---

Ateliers divers

Bibliothèque ou institution du livre	Lieu	Auteurs ou Artistes	Type d'intervention	Contexte	Partenariat	Dates	Site
							http://www.ladepeche.fr/article/2003/0/arret.html
Bibliothèque d'Angers	MA d'Angers		Présentation d'ouvrages patrimoniaux			2007-2010	http://bm.angers.fr/nos-services/partena
Bibliothèque de Chambéry	MA de Chambéry	Thierry Leuzy	Club lecture	Festival du premier roman	Arald	1987-2012	http://www.festivalpremierroman.com/E
Bibliothèque départementale de la Gironde et BM de Bordeaux-Gradignan	Centre pénitentiaire		Présentation d'ouvrages patrimoniaux		ECLA	2012	http://biblio.gironde.fr/index.php?option=numerique-en-milieu-carceral&catid=14

Bibliothèque Jacques Prévert à Cherbourg	MA de Cherbourg		Lecture			juil-12	http://www.tendanceouest.com/actualite/detenus-de-la-maison-arret.html : intérêt
Bibliothèques municipales de Lille et Tourcoing	MA de Loos		Divers		Association "Hors Cadre"	2011-2012	http://www.bm-lille.fr/index.php?id=145
Bibliothèques municipales de Grenoble	MA de Grenoble		Club lecture	Lire en prison	Arald	2002-2012	http://www.arald.org/newsletters/culture
Bibliothèques municipales de Grenoble	MA de Grenoble		Divers			2011-2012	http://www.bm-grenoble.fr/610-hors-les-murs
CRL Limousin	MA de Guéret	Gaëlle Kowalski	Ateliers d'expression théâtrale			Du 7/06 au 12/07/2012	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossiers
CRL Limousin	MA de Limoges (QF)	Nicolas Bordas	Atelier de Hip- hop		MultiFa-7	Du 2 au 6/07/2012	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossiers
CRL Limousin	MA de Guéret	Joanne Théate	Atelier philosophie			Du 24 au 28/10/2011	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossiers

CRL Limousin	MA de Limoges (QH)	Joanne Théate	Atelier philosophie			Du 21 au 25/02/2011	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dos
CRL Limousin	MA de Guéret	Joanne Théate	Atelier philosophie			Du 25 au 29/10/2010	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dos
CRL Limousin	MA de Limoges (QH)	Fabien Reix	Atelier de sociologie de l'image			Du 12 au 16/07/2010	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dos
CRL Limousin	MA de Guéret	Joanne Théate	Atelier philosophie			Du 26 au 30/10/2009	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dos
CRL Limousin	MA de Limoges (QH)	Joanne Théate	Atelier philosophie			févr-09	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dos
CRL Limousin	MA de Limoges (QF)	Michel Salamon	Atelier philosophie	Projet "Je danse donc je suis"		mai - juin 2009	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dos
CRL Limousin	MA de Limoges (QF)	Claire Durand-Drouhin	Atelier Danse	Projet "Je danse donc je suis"		juil-09	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dos
CRL Limousin	MA de Limoges (QH)	Maïa Ricaud	Atelier Lecture à voix haute			juil-09	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dos

CRL Limousin	MA de Guéret	Joanne Théate	Atelier philosophie			Du 27 au 31/10/2010	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dos
CRL Limousin	MA de Limoges (QH)	Joanne Théate	Atelier philosophie			vacances février 2008	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dos
CRL Limousin	MA de Limoges (QF)	Michel Salamon	Atelier philosophie			vacances février 2008	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dos
MLIS	MA de Villefranche, Lyon		Club lecture	Festival du livre jeunesse à Villeurbanne	Arald	2011	http://www.arald.org/newsletters/cultur

Ateliers BD

Bibliothèque ou institution du livre	Lieu	Auteurs ou Artistes	Contexte	Partenariat	Dates	Site
CRL Limousin	MA de Guéret	Gautier Ducatez	Résidence d'auteur	Association Emile a une vache	Du 23 au 30/03/2010	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.h
CRL Limousin	MA de Tulle	Stéphane Bein			Du 25 au 29/10/2010	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.h
CRL Limousin	MA de Guéret	Stéphane Bein			févr-09	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.h
CRL Limousin	MA de Limoges	Stéphane Bein	Concours interpénitentiaire Transmurailles		août-09	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.h
CRL Limousin	MA de Limoges (QH)	Stéphane Bein			Du 27 au 31/10/2008	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.h
CRL Limousin	MA de Guéret	Stéphane Bein			nov-06	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_prisons/actions_prisons.h

MLIS	MA de Villefranche	Malik Deshors	Festival du livre jeunesse à Villeurbanne	Arald	2011	http://www.arald.org/newsletters/culture_prison/news
Médiathèque de Troyes	MA de Troyes			Interbibly	2000'	Entretien avec Delphine Henry, Interbibly

Projections

Bibliothèque ou institution du livre	Lieu	Auteurs ou Artistes	Type d'intervention	Contexte	Partenariat	Dates	Site
Bibliothèques de Blois	MA de Blois		Projections			1996-2006	http://biblio.ville-blois.fr/a
CRL Limousin	MA de Limoges	Sunjata	Projection-Lecture-rencontre : "La Dérision comme acte de résistance"	Nouvelles Zébrures	Francophonies en Limousin	22/03/2012	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossi
CRL Limousin	MA de Limoges	Sunjata	Projection du documentaire "Edouard Glissant : la Créolisation du monde", et lecture et slam issus de son œuvre	Festival des Francophonies en Limousin		05/10/2011	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossi

Rencontres d'écrivains

Bibliothèque ou institution du livre	Lieu	Auteurs ou Artistes	Type d'intervention	Contexte	Partenariat	Dates	Site
	MA d'Angoulême, de Bédénac, de Rochefort, de Saintes et de St-Martin-de-Ré	Philippe Bouin, Olivier Maulin, Nadine Monfils, Patrice Pelissier, Pascal Vatinel, Marc Wilhem, auteurs de polars, et Max Cabanes, dessinateur de l'affiche 2012	Rencontre avec les six auteurs sélectionnés pour le Prix Intramuros 2012	8e Prix Intramuros	Cercle noir	15 et 16/06/2012	http://www.cerclenoir.com/fran
	MA de Besançon	Trois auteurs américains	Rencontre avec des détenus	Semaine américaine de la littérature		13/05/2011	http://franche-comte.france3.fr/en-prison--68769...
	MA de St-Brieuc	Gildas Chasseboeuf	Rencontre du dessinateur avec les détenus	Festival de Polar Noir	Noir sur la Ville	10/11/2009	http://www.ouest-France.fr/ofd/la-ville-demarre...
	MA de St-Brieuc	Arnaud Le Gouëfflec	Rencontre de l'auteur de polars avec les détenus	Festival de Polar Noir	Noir sur la Ville	10/11/2011	http://www.ouest-France.fr/act/souffle-sur-la-prison

	MA de St-Brieuc	Jean-Hugues Oppel	Rencontre de l'auteur de polars avec les détenus	Festival de Polar Noir	Noir sur la Ville	17/11/2006	http://armortv.fr/emission/actu
ARALD	MA de la région Rhône-Alpes : MA de Bonneville	Sébastien Gendron	Rencontre de l'auteur de polars avec les détenus	Festival Quais du Polar	Savoie-Biblio, Association Ocre-Bleu et soutien de la région Rhône-Alpes	29-30/03/2012	http://www.quaisdupolar.com/a
ARALD	MA de la région Rhône-Alpes : MA de Privas	Jérôme Leroy	Rencontre de l'auteur de polars avec les détenus	Festival Quais du Polar	Savoie-Biblio, Association Ocre-Bleu et soutien de la région Rhône-Alpes	29-30/03/2012	http://www.quaisdupolar.com/a

ARALD	MA de la région Rhône-Alpes : MA de St-Etienne	Mickaël Ollivier	Rencontre de l'auteur de polars avec les détenus	Festival Quais du Polar	Savoie-Biblio, Association Ocre-Bleu et soutien de la région Rhône-Alpes	29-30/03/2012	http://www.qualsdupolar.com/
ARALD	MA de la région Rhône-Alpes : MA de Villefranche	Olivier Bordaçarre	Rencontre de l'auteur de polars avec les détenus	Festival Quais du Polar	Savoie-Biblio, Association Ocre-Bleu et soutien de la région Rhône-Alpes	29-30/03/2012	http://www.qualsdupolar.com/
ARALD	MA de la région Rhône-Alpes : MA de Lyon-Corbas	Karim-Madani	Rencontre de l'auteur de polars avec les détenus	Festival Quais du Polar	Savoie-Biblio, Association Ocre-Bleu et soutien de la région Rhône-	29-30/03/2012	http://www.qualsdupolar.com/

					Alpes		
Bibliothèque d'Angers	MA d'Angers		Rencontre avec des auteurs		Association culturelle de la MA	2007-2010	http://bm.angers.fr/nos-services
Bibliothèque de Cherbourg?	MA de Cherbourg-Octeville	Goran Petrovic	Rencontre-lecture autour de son dernier roman, <i>Sous un ciel qui s'écaille</i>	7e Printemps Balkanique	Maison d'édition Les Allusifs	Du 9 au 16/05/2012	http://www.lesalussifs.com/actu
BDP de la Sarthe	MA de Coulaines "Les Croisettes"		Rencontre-lecture de poésie sur le thème des Correspondances	Université du Temps libre		13/05/2011	http://www.la25eheuredulivre.fr/au-mans-et-en-sarthe
Bibliothèques de Blois	MA de Blois		Rencontres avec des auteurs			1996-2006	http://biblio.ville-blois.fr/article

Bibliothèque de Melun	MA de Melun	"Les Livreurs"	Lectures de nouvelles d'écrivains humoristiques			2010	Article dans la République
Bibliothèque de Strasbourg?	MA de Strasbourg, l'Elsau	Dominique Sylvain	Rencontre-lecture autour de son dernier polar, <i>Passage du désir</i>			11/02/2011	France3.fr (Alsace)
Bibliothèques de quartier de la Grâce de Dieu et de Pierre Heuzé à Caen	MA de Caen	Marie Sizun	Lecture-rencontre, suite à une série d'ateliers de lecture à haute voix pour découvrir l'œuvre de l'écrivain			mai-avril, puis 9-10/06/2008	http://www.laligue14.org/spip/
Bibliothèque intercommunale Faucigny-Glières à Bonneville	MA de Bonneville	Christian Roux	Lecture-rencontre		Savoie-Biblio	2007	http://www.savoie-biblio.com/col_gauche/espace_p

Bibliothèque municipale de Roanne	MA de Bonneville	Christian Roux	Lecture-rencontre	Polar derrière les murs	Arald, Biblio-Savoie, l'association Ocre Bleu, Les Travailleurs du noir et la Librairie Urubu de Valence	2007	http://www.savoie-biblio.com/col_gauche/espace
Bibliothèques municipales de Grenoble	MA de Grenoble	Atiq Rahimi	Lecture-rencontre	Printemps du livre		2009	http://printempsdulivre2009.bm-grenoble.fr/IMG/pdf/Communic
Bibliothèques municipales de Grenoble	MA de Varcès (Quartier des mineurs)	Insa Sané	Lecture-rencontre	Printemps du livre		2011	http://printempsdulivre2011.bm-content/uploads/2011/03/PdL-P
CRL Limousin	MA de Guéret	Jean-Pierre Moutoulatchimy	Exposition-rencontre "L'Ile de la Réunion"		Cercle des Amitiés Créoles de la Creuse	25/03/2011	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_pr

CRL Limousin	MA de Limoges (QF)	Marie Nimier	Lecture-rencontre à l'occasion des Auteurs vivants ne sont pas tous morts			06/12/2011	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_pr
CRL Limousin	MA de Limoges (QF)	Enzo Cormann	Lecture-rencontre à l'occasion des Auteurs vivants ne sont pas tous morts			janv-08	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_pr
CRL Limousin	MA de Tulle	Philippe Malone	Lecture-rencontre à l'occasion des Auteurs vivants ne sont pas tous morts			avr-08	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_pr
CRL Limousin	MA de Limoges (QF)	Françoise Clédat	Lecture-rencontre à l'occasion des Auteurs vivants ne sont pas tous morts			nov-07	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_pr

CRL Limousin	MA de Limoges	Geneviève Parot	Lecture- rencontre à l'occasion des Auteurs vivants ne sont pas tous morts			mars-06	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_pr
CRL Limousin	MA de Tulle	François Chaffin	Lecture- rencontre à l'occasion des Auteurs vivants ne sont pas tous morts			déc-06	http://www.crl-limousin.org/site_crl/dossier_pr
Médiathèque de Queven (Lorient)	MA de Ploërmel	Hervé Le Corre	Lecture- rencontre autour de son dernier ouvrage, <i>Derniers Retranchements</i>		Ligue de l'enseigne ment	mars-12	http://www.letelegramme.com/ecrivain-a-la-ren...
Médiathèque de Valence	MA de Valence	François Joly	Lecture- rencontre		Ligue de l'enseigne ment	juin-05	Colloque de Valence, 2005

Médiathèque municipale de Villepinte	MA de Seine-St- Denis	Ariel Kenig, Albane Gellé, Anne Luthaud, Luc Tatar, Marie Desplechin, écrivains, et Yannick Vigouroux, photographe	Rencontres d'écrivains, travail avec les détenus sur le rapport texte/image, publié en 2008	Lire en Fête 2008	Soutien du Conseil Général	Entre octobre 2007 et juin 2008	http://bbf.enssib.fr/consulter/b
--	--------------------------	--	---	-------------------------	----------------------------------	--	---

ANNEXE 3 – QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX MEDIATHEQUES

Questionnaire destiné aux bibliothèques publiques travaillant avec les maisons d'arrêt dans la mise en place d'actions culturelles

Ce questionnaire peut être rempli par les responsables des médiathèques ou toute personne s'occupant de la programmation des actions culturelles au sein des Maisons d'arrêt.

Ce questionnaire est à retourner, dûment rempli, **le 5 novembre au plus tard**, à l'adresse suivante : sophie.bobet-mezzasalma@enssib.fr

1. Travaillez-vous avec la Maison d'arrêt locale ? Cadre de ce partenariat : convention signée (date, objet) ? Précisez la nature des missions engagées par la bibliothèque.

.....
.....
2. Mise à disposition de personnels ? Combien d'agents concernés ? Mission intégrée à leur fiche de poste (travail en direction des publics empêchés) ?
.....
.....

Depuis combien de temps travaillent-ils avec la Maison d'arrêt ? Ressenti de ces actions : par eux-mêmes, par leurs collègues ?
.....
.....

3. Concernant la bibliothèque de la prison : fonctionne-t-elle, selon vous, selon des modalités ☐ globalement satisfaisantes
☐ insatisfaisantes

Pourquoi ?.....
.....

Surface de la bibliothèque ?

Localisation dans l'établissement ?

Segmentation par quartiers ?

Qu'en pensez-vous ? Préfereriez-vous une bibliothèque centrale avec un système informatisé en réseau ? Accès direct ou aisé à l'ensemble des détenus ?

.....
.....

Existe-t-il une véritable politique documentaire ?

.....
.....

Dépôts, prêts ? Durée ? Etat des ouvrages au retour ? Nombre d'ouvrages perdus (pourcentage) ?

.....
.....

Quelle formation donnez-vous au détenu-bibliothécaire ? Sur quel logiciel ?

.....
.....

4. Les ressources et les moyens consacrés à la bibliothèque de prison ont-ils un effet d'entraînement, ou non, à l'égard du développement des activités culturelles ?

.....
.....

5. Quel est le rôle du SPIP selon vous en tant que coordinateur de cette politique ? Quels en sont les avantages et inconvénients ?

.....
.....

6. Actions culturelles menées par votre bibliothèque au sein de la Maison d'arrêt :

- ☐ Lectures
- ☐ Ateliers d'écriture : journal ? Autres ?
- ☐ Rencontre d'écrivains : lesquels ? Et pourquoi ? Avaient-ils une expérience de la prison ? Ou bien s'agissait-il de participants à un Prix (local, national) ?
- ☐ Ateliers BD
- ☐ Conférences (patrimoine, par exemple)
- ☐ Visionnage de films ou de documentaires
- ☐ Expositions
- ☐ Photographie
- ☐ Musique
- ☐ Autre

Décrivez ces activités, leur impact sur la bibliothèque publique et sur le public concerné (mise à disposition d'agents, projets initiés par la bibliothèque ou par l'établissement pénitentiaire, temps alloué, formation nécessaire, moyens financiers, etc.).

.....
.....

7. S'intègrent-elles à un projet d'ensemble de l'établissement pénitentiaire ? Quelles ont été les difficultés rencontrées pour leur montage ou leur réalisation (relations avec le SPIP, le directeur d'établissement, les surveillants, les détenus, les bibliothécaires eux-mêmes...) ?

.....
.....
8. Quelle formation est donnée aux intervenants en prison ? Suffisante selon vous ? Dans le cas de la venue d'auteurs, quelles précautions prenez-vous avant toute intervention (sécurité, préparation à la rencontre avec des détenus, au « choc carcéral ») ?
.....
.....

9. Ces actions s'ancrent-elles dans un programme national (prix comme le Prix du Polar, festival comme Lire en Fête...), ou local ?
.....
.....

Concevez-vous ces actions en prison en pendant avec une action menée en parallèle à la médiathèque ? Pensez-vous que cette continuité est nécessaire pour exercer cette mission ?
.....
.....

Comment valorisez-vous ce type d'action spécifique (site de la bibliothèque, expositions...) ?
.....
.....

10. De quel budget disposez-vous pour ces actions ? Suffisant ? Combien de détenus concernés par ces ateliers ? Préalables requis (savoir lire et écrire, comportement...) ?

.....
.....
11. Y a-t-il des actions que vous n'avez pas pu réaliser ? Pourquoi ? Ou certaines que vous envisagez à court terme ?

.....
.....
12. Quelles sont vos relations avec les autres intervenants (écoles, autres partenaires culturels, milieu associatif) ? Existe-t-il une véritable synergie ou reste-t-elle à développer ? Qu'en pensez-vous ?

.....
.....
13. Évaluez-vous ces actions (statistiques, et évaluation qualitative) ?

.....
.....
14. Sens de ces interventions : s'agit-il d'une mission de la bibliothèque publique en direction des publics empêchés ? D'une mission d'insertion (intégrer les personnes détenues au fonctionnement carcéral) ou de réinsertion ? Pensez-vous qu'il faut développer le caractère « formateur » de telles actions ?

.....
.....
Ou pensez-vous que ce type d'action ressort de la fonction de l'administration pénitentiaire ?

.....
...

15. Quelles perspectives faut-il selon vous développer aujourd'hui pour favoriser ce type d'actions ?

.....
.....

ANNEXE 4 – ANALYSE DES QUESTIONNAIRES

98 questionnaires ont été envoyés aux BM et BDP se situant sur le territoire d'une MA, sur lesquels 38 ont répondu, dont 10 négativement (ne travaillant pas avec la MA) et 13 ont renvoyé le questionnaire rempli, auxquels on peut ajouter les réponses apportées par le personnel des médiathèques de Reims. Ce résultat assez faible traduit bien la nature délicate de ce sujet : soit les bibliothèques sont en cours de signature d'une convention (d'où une perte de résultats entre le nombre de réponses obtenues et celui des questionnaires remplis), soit elles ont choisi de travailler plus spécifiquement avec le centre de détention plutôt qu'avec la MA où le turn-over est jugé trop important pour fonder des actions sur la durée, ou encore, faute de moyens, ou pour des raisons politiques, ne travaillent pas avec la MA. Et puis il y a aussi la question du rôle de chaque structure sur un territoire donné : plusieurs m'ont ainsi renvoyé à la BDP ou à une autre bibliothèque environnante. Enfin, certains m'ont répondu qu'ils limitaient pour le moment leur action au dépôt de livres ou à la formation du détenu auxiliaire. Dans un cas, c'est l'association socio-culturelle qui a rempli le questionnaire en lieu et place, et à la demande de la médiathèque signataire de la convention.

On peut néanmoins tirer un certain nombre d'éléments de ce retour : l'importance de la signature de conventions pour établir des partenariats avec différents interlocuteurs et fixer un cadre juridique à l'action, déterminant le rôle de chacun, la nécessité d'avoir une bibliothèque correcte pour permettre la mise en place d'activités, enfin la place encore réservée dévolue à l'action culturelle proprement dite, souvent faute de moyens.

1. Cadre du partenariat avec la MA locale.

Toutes ont signé une convention (100% des réponses). Certaines remontent à 1992 (Grenoble), 1996 (Blois, renouvellement en cours), 1998 (Charleville-Mézières, renouvelée en 2010), 2001 (Niort), 2003 (Versailles) ou 2004 (Lille) ; plus généralement elles ont été signées entre 2010 et 2012.

Détails de ces missions (question ouverte) :

« Dans les missions engagées figurent prêt de documents, gestion d'une bibliothèque, utilisation d'un logiciel de gestion de bibliothèque, conseil et expertise en matière d'action culturelle. »

« La BM s'engage sur : un prêt à la collectivité (service du PAC), une aide bibliothéconomique à la gestion de la bibliothèque des détenus : catalogage et indexation, choix de livres et désherbage... ; un soutien aux animations »

« A l'origine du partenariat, un gros travail de désherbage et de rangement a été fait par la première bibliothécaire à intervenir en maison d'arrêt. Par la suite, un rythme de visites régulières a été pris, avec quelques prêts de livres du réseau des médiathèques du Beauvaisis et la livraison régulière de nouveautés destinés à la maison d'arrêt. Des séries d'ateliers ont été mis en place (BD, carnets de voyages, art postal) une fois par an dans chaque quartier.

La bibliothécaire qui a repris les permanences en maison d'arrêt il y a un an a remis en question la forme des actions que nous menions au bout de cette année d'observation. Le système de la permanence régulière ne permettait pas à la bibliothécaire d'aller au devant des détenus, elle attendait que ceux-ci se présentent à la bibliothèque. Or peu d'entre eux fréquentent spontanément ce lieu (les détenus du quartier homme doivent respecter un planning de visites par cellule). Nous ne touchions donc qu'un faible pourcentage de publics. La bibliothécaire se posait des questions sur la pertinence de ces actions. C'est pourquoi nous nous orientons vers des ateliers favorisant la médiation. »

« 1- Formation des détenus bibliothécaires lors de leur affectation. 2- Participation à la gestion des collections, au fonctionnement et au suivi des commandes. 3- Participation aux actions culturelles liées à la promotion du livre et de la lecture. 4- Mettre à la disposition de la bibliothèque de la Maison d'Arrêt un fonds de livres renouvelé chaque trimestre en fonction des possibilités des médiathèques. »

« 2009/2010 : Désherbage et informatisation des collections. 2011 : proposition d'une nouvelle organisation du service, des permanences et mise en place d'un nouveau service aux détenus. En effet afin de toucher tous les publics de la maison d'arrêt, mise en place de tournée « chariot » afin de faire le tour des cellules des détenus qui ne peuvent (ou ne souhaitent) se rendre à la bibliothèque, afin de proposer nos conseils de lecture, les informations sur les animations et les services. »

« Pour l'instant, mon intervention consiste à former le détenu bibliothécaire et également l'aider à gérer la bibliothèque. La médiathèque Voyelles effectue également un dépôt trimestriel de livres (environ 280) constitué à partir des demandes des détenus usagers. La convention prévoit de proposer aussi des animations présentes à la médiathèque et qui pourraient être étendues à la bibliothèque de la MA avec obligation pour la MA ou le SPIP de prendre en charge les frais. »

« Aide aux acquisitions, construction d'un programme d'action culturelle, détachement d'un bibliothécaire municipal. »

« Missions principales : Faire fonctionner la bibliothèque destinée aux détenus par le renouvellement de la collection, l'apport de nouveautés livres et CD de musique et de textes (achats et réponse à la demande sur fonds de la BRL) ; Proposer des temps d'animation autour du livre et de l'écrit : ateliers, rencontres d'auteurs, lectures. »

« Dispositif spécifique existant sur la région Nord Pas de Calais :

- une association (« Hors Cadre ») mandatée et subventionnée dans le cadre de la convention culture-justice pour le développement des actions culturelles en milieu pénitentiaire (1 chargé de mission)
- au sein de cette association, 1 chargé de mission spécifiquement dédiée à la gestion des bibliothèques de tous les établissements pénitentiaires de la région, soit en interventions directes, soit en lien avec les partenaires locaux (comme la BM de Lille).

Les équipes de la BM de Lille interviennent donc quasi uniquement sur l'aspect bibliothéconomique : gestion des fonds, organisation et mise en valeur des collections, formation des auxiliaires, acquisitions. »

« Missions : assistance et suivi bibliothéconomique, formation du détenu classé auxiliaire de bibliothèque, développement d'activités culturelles liées au livre selon la programmation de la bibliothèque partenaire. »

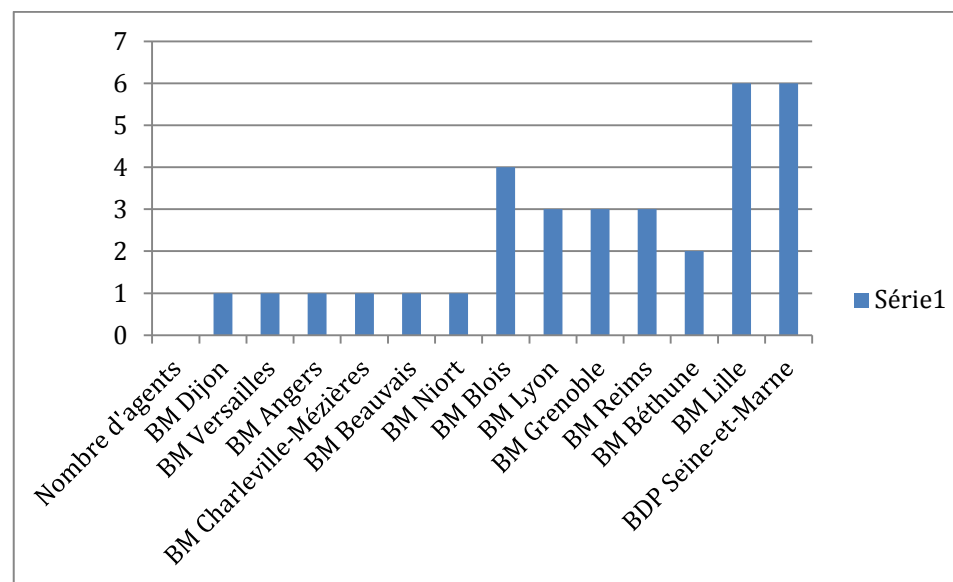
« La Médiathèque s'est engagée à mettre à disposition une assistante de conservation avec des compétences en animation. Celle-ci devra : participer à la formation du détenu classé affecté à la bibliothèque de la prison ; Gérer le budget acquisition ; Gérer le fonds documentaire ; Organiser des animations ».

« Une personne, bibliothécaire, (80 heures annuelles) pour l'accueil hebdomadaire des arrivantes, le suivi régulier de la bibliothèque, le choix des livres empruntés à la BDY (bibliothèque départementales de prêt), les liens avec l'administration ou les membres de l'association socioculturelle (ASCMAV). »

2. Mise à disposition de personnels

Le personnel dédié à ces missions est très variable selon l'importance de la bibliothèque (BM ou BDP), de la MA desservie, ou du territoire. On trouve ainsi : 1 bibliothécaire (Dijon, Versailles, Charleville-Mézières, Angers, Beauvais, Niort) ; 1 bibliothécaire, plus 4-5

agents ou adjoints du patrimoine (Lille) ; 6 bibliothécaires (BDP Seine et Marne) ; 1 bib et deux médiatrices ponctuelles (BML) ; 4 bib (Blois), les 2 directrices à la demande (Béthune) ; 3 agents (Grenoble, Reims), sans réponse (Saintes) :



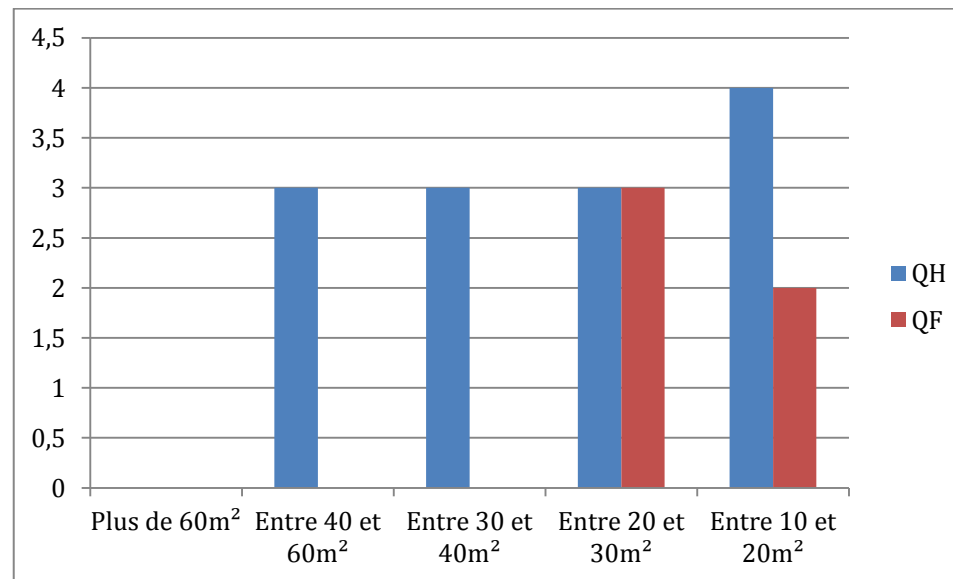
6 établissements ont inscrit cette mission dans la fiche de poste de l'agent ; 4 non ; et 4 n'ont pas répondu à la question. Trois ont déclaré faire appel au volontariat parmi les agents de leur équipe, 11 n'ont pas précisé.

Concernant la durée de cette mission, les réponses ont varié considérablement : pour ceux qui ont répondu, celle-ci s'étend de 3 à 10 ans (Grenoble ; 7 pour Reims ; 6 pour Versailles). Pour 7 de ces établissements, le ressenti des agents est positif ; les 7 autres n'ont pas répondu. Quant à la question sur le ressenti de leurs collègues, les réponses évoquent : des « réunions régulières », un « consensus », « une dimension sociale [reconnue] » ; mais 8 n'ont pas répondu.

3. Bibliothèque de la prison.

Concernant le fonctionnement de la bibliothèque, 5 le jugent globalement satisfaisant, 5 insatisfaisant, et 4 sont sans avis. Parmi les raisons négatives invoquées : « locaux, turn-over », « problèmes informatiques, crédits », le « turn-over, le manque de liberté », « Depuis 2006 le détenu classé est sur un poste à mi-temps. L'investissement n'est plus le même » ou encore « Les questions matérielles ne sont jamais complètement satisfaisantes mais on peut malgré tout constater que des budgets propres sont alloués, des intervenants-bibliothécaires autorisés à travailler en détention, des auxiliaires détenus nommés sur le poste, des locaux et du matériel attribués. Quelles que soient ces conditions matérielles, le réel problème, rencontré partout est l'accès, la fluidité de la fréquentation. Là où nous intervenons, l'organisation de la fréquentation est régie par un double système de listes validées par 2 hiérarchies... » ; et celles positives « conscience du SPIP et de l'administration pénitentiaire », « l'accès par les détenus », « le détenu auxiliaire du QH, plus présent ».

La surface allouée par l'administration à la bibliothèque reste minime en regard de la taille des établissements pénitentiaires et du nombre de détenus à toucher : mise à part la MA de Lille (20-30m² QF, 50-60m² QH), 50m² (Bibliothèque centrale à la MA d'Angers, de Blois), 35 et 25m² (Saintes, QH et QF), 27 et 18 (Dijon, QH et QF), 35m² (Versailles), entre 20 et 40m² (MA, Seine-et-Marne), 25-28m² (Lyon), 25m²-12m² (Beauvais, QH et QF), 18 (Grenoble, Béthune, Reims), 12M² (Niort).



Certains ont précisé la localisation dans l'établissement : « dans le même bâtiment », au dernier étage d'un bâtiment 19^e, « une bibliothèque par bâtiment », « en détention », « au rez-de-chaussée et au dernier étage », « dans l'aile proche de la rotonde », « au dernier étage en zone d'activité », « près de la salle de classe ». Dans la majorité des cas (sauf 1 réponse), il existe une segmentation par quartiers. 5 préféreraient une bibliothèque centrale avec un système informatique en réseau ; 9 n'ont pas répondu.

Concernant l'accès, 5 ont déclaré que celui-ci était direct, 3 indirect, un a précisé que cela dépendait, et 5 sont restés sans réponse.

8 estiment qu'il existe une véritable politique documentaire au sein de la bibliothèque, 6 non. 8 parmi les bibliothèques effectuent des dépôts réguliers, 5 non, 1 n'a pas répondu. La durée en est extrêmement variable : de 3 à 6 mois, voire « longue », ou « sans durée ». Les ouvrages restitués ne posent « pas de problème », sont « en bon état », « correct », avec « peu de dégradations », « parfois en très mauvais états », « certains abîmés (découpés) ». Si la BML estime à 20% le nombre d'ouvrages perdus, la plupart ont reconnu qu'il y avait des pertes, « beaucoup » même selon la BM d'Angers.

13 sur 14 forment le détenu auxiliaire. Les logiciels utilisés varient de l'un à l'autre : depuis le système « créé par un détenu » (Saintes), Registar (Dijon), Androsace (Versailles), PMB (Seine-et-Marne), MICROBIB (Angers), Atalante (Lyon), le logiciel libre Bibliothèque (Blois), WINBIB (Grenoble), BCD13 (Niort).

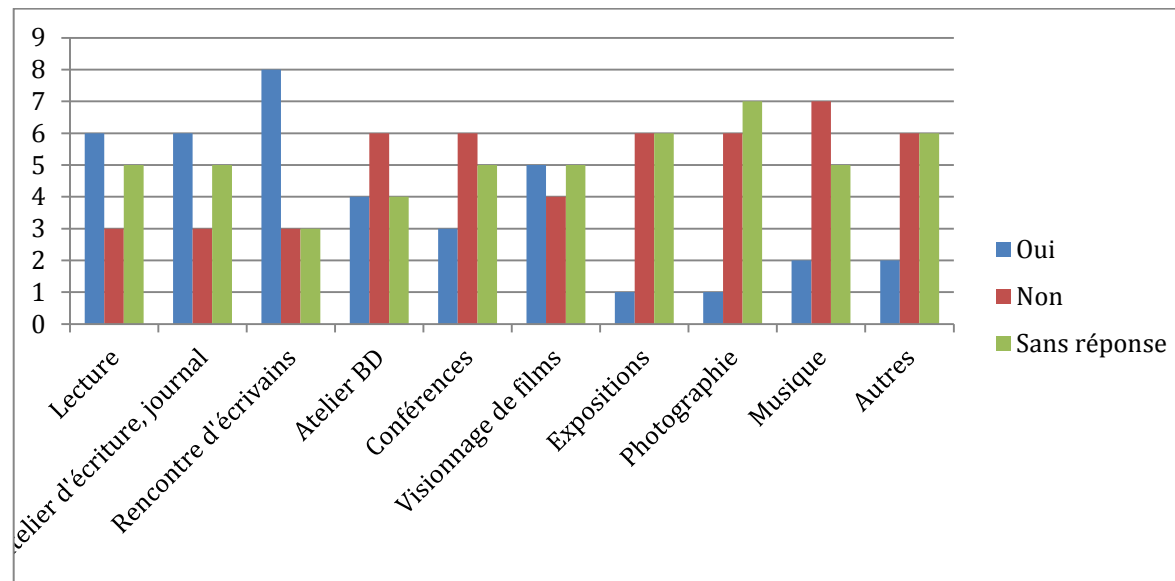
4. Interaction entre la bibliothèque de prison et les actions culturelles.

Concernant l'impact des ressources et des moyens consacrés à la bibliothèque de prison sur le développement des activités culturelles, 3 le reconnaissent, 6 non, 5 n'ont pas donné de réponse.

5. Rôle du SPIP.

Il est considéré comme un « interlocuteur », ayant un « rôle de sensibilisation auprès des détenus », « fondamental », « pas assez », « référent », qui « coordonne et finance », un « interlocuteur privilégié », « force de proposition et coordonnateur », qui « alloue une subvention ». Leur avantage : une « volonté certaine », « au cœur des préoccupations », « facilitant » ; l'inconvénient : le « manque de temps », le manque d'accompagnement », « peu disponibles », « peu formés et informés ».

6. Actions culturelles réalisées.



Parmi les auteurs ou évènements cités : F. Ascal, Tatiana Arfel (Prix Roblès 2010), Claire Gratias (résidence d'écrivain), Jamel Bahli, Michel Lis, Jean-Michel Blaizeau ; le Prix littéraire Cezam, les Quais du Polar. Seulement 4 ont mentionné que les auteurs choisis avaient une expérience préalable du monde carcéral.

7. Intégrées à un projet d'ensemble de l'établissement pénitentiaire.

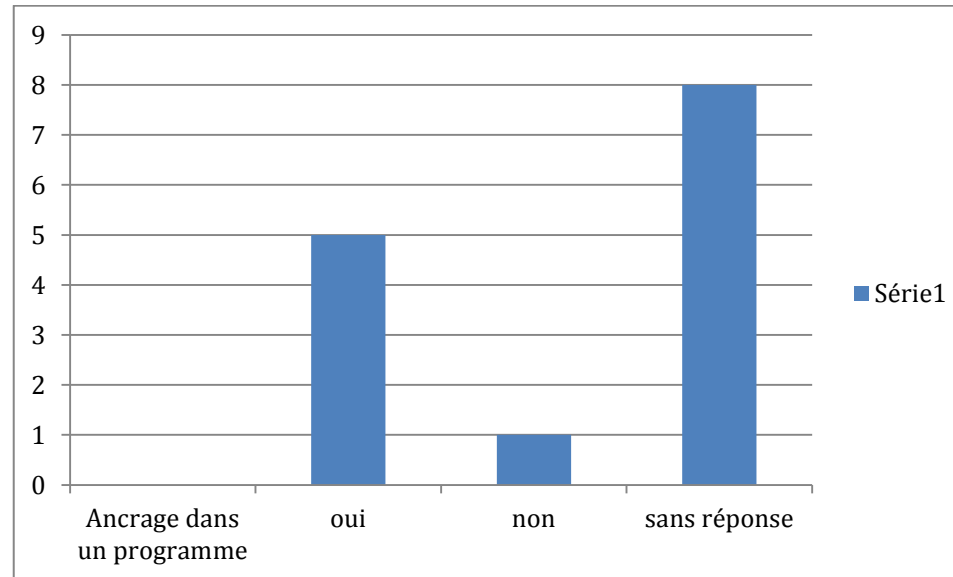
Pour 3 établissements seulement, ces actions sont intégrées à un projet d'ensemble en prison ; pour 4 non ; 7 sont sans réponse.

5 déclarent avoir rencontré des difficultés, 1 non, 8 sans réponse ; deux précisent : « temps contraint, déplacements », « liées au lieu ».

8. Formation des intervenants en prison.

8 estiment « insuffisante » la formation des intervenants. De fait, les bibliothécaires choisissent des « habitués des lieux », « des auteurs déjà venus en prison », ou donnent une « préparation en amont », « un accompagnement », car ils jugent qu'il s'agit d'une « réalité difficile ».

9. Ancrage dans un programme national ou local.



Deux établissements déclarent inscrire leur action dans un programme local.

Pour 6 d'entre eux, l'action en prison se situe en pendant de l'action menée à l'extérieur. 7 déclarent qu'il doit y avoir une continuité entre les deux.

5 déclarent valoriser ces actions (web, support papier...) ; 9 sans réponse. Certains ajoutent : « site web M77 en prévision », « intranet et rapport annuel », ou valorisation « ponctuelle ».

10. Budget disponible ; nombre de détenus touchés.

1 juge le budget alloué suffisant, 4 insuffisants, 9 sans réponse. Certains précisent que le budget est du « ressort de l'administration pénitentiaire », des « BM et des SPIP », ou l'évaluent entre 1000 et 3000 euros (SPIP).

Nombre de détenus par ateliers : 5-6, 7-8, 5 à 10 (2 fois), autour de 10, 10 à 15 (2 fois). Si 2 demandent des prérequis (comme savoir lire ou écrire), 5 n'exigent rien, et 7 sont sans réponse. Pour certains cette sélection est faite « par la coordinatrice culturelle », relève « du bon sens », n'est pas justifiée du fait du turn-over important (3 mois ½ en moyenne)

11. Actions non réalisées ou projetées.

1 parle d'une action non réalisée, 4 non, 9 sans réponse.

Parmi les projets envisagés : des ateliers de discussion (Beauvais), le prix du Polar (Reims).

12. Relations avec les autres intervenants (écoles, autres partenaires culturels, milieu associatif).

6 évoquent des relations avec les autres intervenants, 5 non, 3 sans réponse. L'un précise que « tout est à créer », d'autres souhaitent accroître leurs relations avec l'enseignant notamment. 7 pensent qu'il n'y a pas de véritable synergie entre les différents intervenants.

13. Evaluation de ces actions (statistiques, évaluation qualitative).

7 déclarent évaluer les actions, 2 non, 5 sans réponse. Pour certains, elle est « qualitative » en « fonction des retours » (détenus, enseignants, administration), un autre manque de recul (convention de 2012).

14. Sens de ces interventions.

9 estiment qu'il s'agit d'une mission envers les publics empêchés (5 sans réponse). Pour 4, elle participe aussi d'un rôle d'insertion (2 non, 8 sans réponse). Certains précisent qu'il s'agit d'une « mission d'information », qui « nécessiterait d'autres partenariats ».

Pour 5 d'entre eux, elle rejoint une mission de réinsertion (2 non, 7 sans réponse).

3 souhaitent développer le caractère formateur de ces actions (11 sans réponse) : « via le site », « VAE ». Mais 5 pensent que leur action n'est pas du ressort de l'administration pénitentiaire (2 oui, 7 sans réponse).

15. Perspectives.

« Revoir la convention avec la médiathèque, notamment en ce qui concerne la médiation (rencontres littéraires, expositions). »

« Des interlocuteurs sensibles à la culture dans les établissements pénitentiaires. Des bibliothécaires référents avec des qualités de passeurs auprès d'un public de détenus. »

« Nous venons d'expérimenter une action « hors les murs à rebours » : 4 détenus ont obtenu une autorisation spéciale de sortie pour une visite de la bibliothèque municipale. Nous souhaitons renouveler cette expérience. »

« Développer les liens avec les autres intervenants de la maison d'arrêt de Beauvais ; valoriser les actions en maison d'arrêt auprès du tout public des médiathèques ; accentuer la formation des bibliothécaires qui interviennent en maison d'arrêt ; développer des liens avec d'autres médiathèques intervenant en maison d'arrêt ; nous adapter le plus possible au public spécifique de la maison d'arrêt ; envisager d'aller vers l'existence d'une médiathèque informatisée (diversité des supports, formation des détenus bibliothécaires, permanence régulière, SIGB) ; établir une charte documentaire pour les acquisitions en maison d'arrêt ».

« Des formations sur le sujet. Le groupe « prisons » de l'ABF s'y attelle. »

« Quelques heures de formation sur les bibliothèques et le métier de bibliothécaire dans le cursus de formation des directeurs de prison, surveillants et CIP (une journée suffirait) ; Favoriser l'emploi contractuel des auxiliaires dans les collectivités pour aider à leur réinsertion ; Favoriser le développement de tous les supports (musique, films, multimédia). »

« Du côté de l'administration pénitentiaire, des relais professionnels et permanents qui peuvent mettre en place une vraie politique culturelle et servir de relai voir assurer le suivi entre l'intérieur et l'extérieur. Il est aussi important que soient signées des conventions entre les différentes structures afin que le travail soit pérenne. Le problème actuel est que, faute de moyens, le suivi culturel est assuré par les agents du Spip, en plus de leurs missions habituelles.

Du côté des partenaires, il serait bon que les financeurs institutionnels maintiennent leurs subventions afin que les activités socio-culturelles ne soient pas les premières sacrifiées en période de crise. Que les temps de travail dégagés pour les interventions ne relèvent pas uniquement de la bonne volonté de quelque uns mais soient intégrée au fonctionnement normal des services.

Du côté des intervenants, deux aspects sont à prendre en compte. En dehors de réelles compétences bibliothéconomiques, il faut une véritable capacité de médiation pour transmettre et former au travail de bibliothèque des personnes qui n'ont pas toujours une motivation évidente. »

« Pour favoriser ce type d'action, il faut à la fois du personnel spécifique en détention et du temps pour le personnel de Bibliothèque, une volonté forte aussi bien du côté Bibliothèque que du côté détention et SPIP. »

« Adapter le fonds au public tant en fonction de la langue (besoin en roumain, en chinois, en portugais) que dans les collections (fiction « facile », BD), et rotation plus rapide des DVD déposés par la BDY. - Remarque : la petite taille de la MAF de Versailles, la population

exclusivement féminine et le statut de « maison d'arrêt » sont des caractéristiques particulières qui empêchent les interventions de la bibliothèque de rentrer totalement dans le cadre que vous définissez. Les réponses, ou absence de réponse, aux questions posées en sont l'illustration. »

Table des illustrations

Fig. 1. Bibliothèque de prison (Ministère de la Justice) - Tous droits réservés

Fig. 2. Journée d'étude « Lire en Prison », Bretagne, 25 novembre 2012. Visuel : Frédéric Schaffar – Tous droits réservés

Fig. 3 Quais du Polar. Programme 2012 - Tous droits réservés

Fig. 4. Berthet One. Affiche pour le Prix Transmuralles 2012 - Tous droits réservés

Fig. 5. Faustine Ferhmin. [Vue d'Amérique latine]. Photographie. 2011 © Faustine Ferhmin